

TRANSITION ÉCOLOGIQUE/INDUSTRIE

## SOUS VENTS CONTRAIRES?

Quels «travaux pratiques» possibles pour une transition? La question était au cœur des Rencontres d'*Options*. C'est l'objet de notre dossier. Nous y reviendrons au long des mois qui viennent. **Pages 16 à 27**

UNIVERSITÉ  
Étudiants:  
Tous entrepreneurs?

**Page 30**



Credit photo : AGE / Photononstop

## En santé, la Macif s'engage pour favoriser l'accès aux soins à tous.

En plaçant la santé au cœur de sa vision mutualiste, la Macif défend un accès aux soins sans sélection médicale et sans garanties gadget. Être adhérent d'un contrat santé de la Macif, c'est disposer d'une couverture complète et accessible. Particuliers, professionnels, petites et grandes entreprises, si vous partagez les mêmes valeurs, rejoignez-nous !

**Plus d'information sur [macif.fr](http://macif.fr)**



**Essentiel pour moi**

Les contrats santé proposés par la Macif sont assurés par des mutuelles relevant du Livre II du code de la mutualité et adhérentes à la Mutualité Française ou par des institutions de prévoyance régies par le Livre XI du code de la sécurité sociale.

**MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERCANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.** Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied-de-Fond 79000 Niort.



**MENSUEL  
DE L'UGICT-CGT**  
263, rue de Paris  
Case 431,  
93516 Montreuil Cedex  
Tél. : 01 55 82 83 60  
Fax: 01 55 82 83 33  
Courriel:  
<options@ugict.cgt.fr>

**DIRECTRICE  
DE LA PUBLICATION**

Marie-José Kotlicki

**RÉDACTEUR EN CHEF**

Pierre Tartakowsky

**RÉDACTRICE GRAPHISTE**

Anne Dambrin

**SECRÉTAIRE DE RÉDACTION**

Guillaume Lenormant

**RÉDACTION**

Valérie Géraud

Martine Hassoun

Christine Labbe

Gilbert Martin

Louis Sallay

**ADMINISTRATRICE**

Cécile Marchand

**PUBLICITÉ**

Cécile Marchand

Tél. : 01 55 82 83 35

**PHOTOGRAPHIE**

Anne Dambrin

**IMPRESSION**

Siep – Rue des Peupliers  
77590 Bois-le-Roi

**CONCEPTION GRAPHIQUE**

Ligne neuf

**Commission paritaire:**

0122 S 08090

du 24/11/2016

ISSN: 1154 – 5658

Dépôt légal:  
3<sup>e</sup> trimestre 2020



«Imprimé sur du papier provenant d'Autriche»  
«Eutrophisation:  
Ptot 0,007kg/Tonne»

# éditorial

## Travailler et vivre autrement

**Comment passer des alertes aux solutions pour ne plus subir un télétravail en mode dégradé et improvisé?** Par une régulation qui éradiquerait toute dérive en matière de santé, d'intrusion dans la vie privée, d'altération du lien social.

Pour autant, les questions soulevées par le télétravail ne peuvent être réduites aux conditions de travail. Il s'agit aussi, avec cette modalité atypique, de répondre aux exigences du bien-être et du vivre ensemble.

L'enquête réalisée par l'Ugict-Cgt auprès des ingénieurs, cadres et techniciens (Ict) pendant le confinement a révélé un risque d'ubérisation, avec des travailleurs autonomes qualifiés, délocalisés et précarisés, se conjuguant avec leurs aspirations à transformer le travail et le cadre de vie. Sont mis en question les logiques managériales, la localisation et la sécurisation des emplois, le lien social, l'exercice de l'autonomie et des responsabilités, la protection de la vie privée, les temps et modes de vie.

Ces problématiques sont au cœur de nos propositions syndicales et de la campagne de l'Ugict pour contrer les attaques du capitalisme financier, et utiliser les nouvelles technologies en faveur du progrès social et environnemental.

C'est pourquoi l'Ugict-Cgt propose :

- d'outiller les syndicats avec une consultation sur l'exercice du télétravail, un webinaire pour répondre aux questions des Ict en direct, et un guide de négociation;
- d'ouvrir un espace numérique interactif, Letravailestanous.fr, pour s'ouvrir aux pratiques et idées innovantes, telles celles des *makers*, afin de redonner du sens au travail;
- d'ouvrir des négociations de branches en s'appuyant notamment sur l'accord national interprofessionnel de 2020 sur l'encadrement dans le privé, afin de gagner de nouveaux droits pour être professionnellement engagés et socialement responsables;
- de garantir un équilibre des temps de vie avec un véritable droit à la déconnexion, y compris en agissant au niveau européen;
- de redistribuer les gains de productivité issus du télétravail pour réduire le temps de travail afin de maintenir et de créer des emplois.

La consultation Ugict-Dares atteste de la diversité des aspirations au changement des Ict vis-à-vis de l'entreprise et du management. L'engouement pour le télétravail participe à la fois d'une volonté de fuir des pratiques d'entreprise qui ôtent son sens au travail, et de reprendre la main sur son contenu.

Il s'ensuit un questionnement sur le rôle de l'encadrement, l'exercice des responsabilités, celles des directions, notamment en termes d'accompagnement et de nouveaux rapports au collectif de travail.

Il s'agit aussi de réduire les temps de transport et de mieux articuler les temps de vie.

Autant de sujets qui seront versés au débat de notre prochain congrès pour bâtir, avec les Ict, une conception moderne de leur rôle et de leur place dans le cadre d'une nouvelle ère du travail et du vivre-ensemble.



**Marie-José Kotlicki**

**COSECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE L'UGICT-CGT  
DIRECTRICE D'OPTIONS**

**6** À propos Au fil de l'actualité

mouvement

**7** Emploi

Recherche politique désespérément

**8** Covid-19

Cachez ces malades...

## Télétravail

Du diagnostic... à la négociation ?

**9** Recherche

Une loi hors sujet

## Inspection du travail

Première victoire pour Anthony Smith

## Rémunérations

La baisse annoncée

**10 17 septembre**

Rentrée en mobilisations



JAN SCHMIDT-WHITLEY/MAXPPP

**12 Plan de relance**

Le goût amer du monde d'avant...

Entretien avec Alexandre Derigny (Cgt-Finances)

**14 Éducation nationale**

Au programme, flou et incertitudes

**15 Syndicalisme**

Amazon ne s'y fait pas

## Retraite

Audace danoise

## Travail des enfants

Alerte mondiale

## ENCARTS CENTRAUX

- Options Mines-Énergie (16 pages)
- Options Santé (4 pages)

**● Options (mensuel, 10 numéros par an):**

Édition générale ..... 32 €

Édition avec encart professionnel ..... 39 €

**● Tarif spécial accueil nouvel abonné (6 numéros) .... 12 €**

● Retraités, étudiants, privés d'emploi ..... 25 €

**● Joindre le règlement à l'ordre d'*Options***

263, rue de Paris – Case 431 – 93516 Montreuil Cedex

Tél. : 01 55 82 83 60 – Fax: 01 55 82 83 33

Courriel: &lt;options@ugict.cgt.fr&gt;

# ÉCOLOGIE-INDUSTRIE

## Sous vents contraires?



MARC OLIVIER/MAXPPP

**Pages 16-27** Alors qu'il devient urgent d'engager les travaux pratiques de la transition écologique, le gouvernement affiche d'autres priorités, tournées vers le régional. Les grands groupes industriels, comme si de rien n'était, poussent les feux de la déréglementation du travail. Loin d'engager les politiques novatrices nécessaires, les politiques mises en œuvre désorganisent l'emploi, les compétences et les équipes. À rebours des discours, les grandes entreprises telles que Renault Trucks ou Sanofi souffrent de l'emprise des mêmes repères économiques toxiques qui ont préparé la crise précipitée par le Covid... Comment alors, sans ignorer les contradictions réelles entre social et environnemental, le syndicalisme peut-il œuvrer à accélérer les tournants nécessaires ? Le sujet de notre table ronde était au cœur des Rencontres d'*Options*, sur lesquelles nous reviendrons en octobre.

## BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM .....

PRÉNOM .....

BRANCHE PROFESSIONNELLE .....

ADRESSE .....

CODE POSTAL ..... VILLE .....

COURRIEL .....

## terrains



CHRISTOPHE MORIN/MAXPPP

### 28 APC

Toute *L'Équipe* a dit non

### 29 Négociations

Pour ne pas faire fausse route

### 30 Université

Étudiants: tous entrepreneurs?



### 32 Bloc-notes

Ugict: agenda et rendez-vous

### 33 Travail

Double peine pour les femmes

### 34 Santé

Les faux-semblants de la revalorisation

## droits

### 35 Fonction publique

Les allocations pour la diversité

### 36 Délégué syndical

Une désignation facilitée

## hors champs

### 38 Théâtre

Grenoble

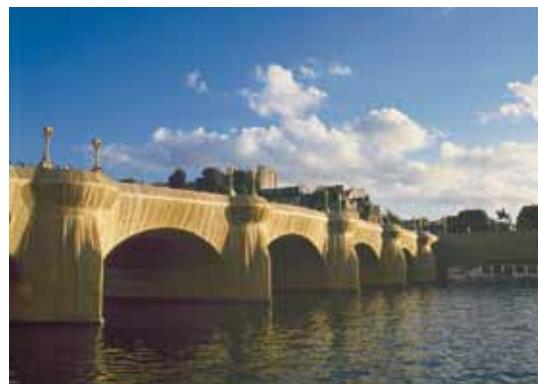
Un western spaghetti servi *al dente* par Serge Papagalli

### 39 Paris/Chorégraphie

À 100 ans, Chaillot ne cesse pas d'entrer dans la danse

### 40 Exposition

Comment Christo a commencé d'emballer son monde



WOLFGANG VOLZ

## platines

### 43 Alessandro Scarlatti

Pas si urbain que ça

Moritz Moszkowski Petits arrangements entre amis

## bouteilles

### 43 Muscadet

Un mois en R

## lire

### 44 Les polars

Décalages: crime et ironie

### 45 Les romans

Africanités: précieuses et sociales

## hors champs

### 46 SOCIÉTÉ

Science et conscience à l'épreuve de la pandémie



SÉBASTIEN JARRY/MAXPPP

## grilles

### 50 Échecs et mots croisés

# à propos

## Du procès des assassins au « séparatisme » élyséen

La tenue du procès des assassins de *Charlie Hebdo* et de leurs complices aurait dû être un moment de colère et d'apaisement, de clarté et de rassemblement, dans le même état d'esprit que le rassemblement qui a suivi l'attentat. On aurait souhaité se recueillir, une fois encore, sur la dépouille des amis, de toutes les victimes, pouvoir être triste, partager chagrin et colère. On ne parle ici que pour soi, mais non, ce n'est pas ainsi que cela se passe. À l'heure où ces lignes s'écrivent, le trouble l'emporte, charriant amertumes, rancœurs et suspicions. Un procès réussi détermine la responsabilité des seconds couteaux qui ont permis l'assaut meurtrier. Car seconds couteaux ou pas, chacun doit répondre de ses crimes. Il établit l'identité précise des commanditaires. On peut douter que ce but soit finalement atteint. Il nourrit, enfin, par l'effet de l'enquête et du contradictoire, une intelligence collective, une vision politique des périls en la demeure et des moyens d'y faire face, aujourd'hui et demain.

Nous avons malheureusement glissé du magnifique « *vous n'aurez pas ma haine* » de l'une des victimes du Bataclan à un « nous aurons votre peau » aveugle, donc stérile. D'où un malaise. Un caillou dans la chaussure. Un boîtillement de l'esprit de tous ceux qui, Charlie ou pas, n'entendent pas marcher au pas de n'importe quelle clique. Or, et c'est regrettable, le procès aura été prétexte à agiter l'étendard d'une croisade pseudorépublicaine et indûment tricolore. Que cela existe n'a rien d'anormal ni de choquant. La liberté de débat doit rester entière, blasphème compris. Que l'Élysée et la Place Beauvau y prennent leur part en promouvant l'idée d'une loi visant un nouvel ennemi de l'intérieur ne peut qu'inquiéter tant cela signe la fin du débat libre.

NON, NON, C'EST PAS  
CONTRE LA RÉPUBLIQUE,  
C'EST CONTRE LE COVID !



PESIN

En dénonçant, *ex cathedra*, un obscur ennemi intérieur, défini comme « séparatiste » et « combattant la République une et indivisible », l'exécutif sème des graines de peur et de haine en escomptant une récolte de voix. Que sait-on donc de ces dangereux « séparatistes » ? Rien, si ce n'est qu'on ne parle ni des Basques, ni des Bretons, ni des Corse. S'agirait-il alors des royalistes, qui voient la gueuse au réverbère ? De l'extrême droite, putschiste par nature et par vocation ? Des anarchistes, qui ne l'ont jamais aimée ou encore des communistes, qui s'en sont longtemps défiés ? Pas davantage. La république manquerait-elle par ailleurs de lois pour la défendre ? L'hypothèse, à elle seule, fait sourire. Alors ?

## « L'ensauvagement de la société » comme alibi

Alors, dans une démocratie idéale, le président de la République aurait obligation de parler vrai. Nous l'entendrions avouer que, loin d'avoir réduit les fractures sociales du pays, il les a transformées en d'effrayants canyons ; admettre qu'au lieu d'avoir valorisé le travail, il en fait impitoyablement baisser le « coût » ; reconnaître que, loin d'avoir rassemblé les forces vives du pays, il n'a fait que les mettre en opposition, jouant celle-ci contre celui-là, au bénéfice de séparatistes dûment fichés... au Cac 40.

Ce serait évidemment cruel pour lui, mais tellement salutaire pour les autres ! Dans notre démocratie très imparfaite, le jeu consiste plutôt, Covid ou pas, à avancer masqué et à attribuer ses propres turpitudes à d'autres. Ce nouveau bouc émissaire, on le connaît par cœur : il porte une barbe, un fichu, voire une burqa, se baigne tout habillé et lance d'odieuses fatwas contre les



petits pains au chocolat des enfants des écoles. L'affaire, dira-t-on, n'a vraiment rien d'original. Ne sous-estimons pas le président ! On subodore qu'il entend lui donner une ampleur inédite. Mal élu, impopulaire, chef d'une majorité qui tient à un cheveu et d'un gouvernement qui emprunte de plus en plus à Nicolas Sarkozy, il est bien décidé à gagner la prochaine présidentielle, qui approche à grands pas. D'où sa martingale du « *tournant régalien* », qui est au « *séparatisme* » ce que le cocon est à la chrysalide.

Avis aux matraqués, éborgnés, gazés, étranglés et autres manifestants : on change tout. Fini, la pensée complexe, les comportements laxistes et la police angélique. Désormais, ce sera la 5G contre la lampe à huile, l'antiracisme à la sauce *Valeurs actuelles* et un ministère de l'Intérieur en guerre contre l'« *ensauvagement de la société* ». Admettons qu'il faudra beaucoup de mauvaise foi à un électeur de Marine Le Pen pour refuser sa voix à Emmanuel Macron. À moins, évidemment, qu'il ne préfère l'original à la copie, mais c'est son problème, on le lui abandonne bien volontiers. Le nôtre, de problème, est d'une tout autre ampleur.

## Au programme : gros bâton et « laïcité punitive »

Car même si nous ne sommes ni musulman, ni gilet jaune, ni passionné des joutes électorales, c'est bien de nous qu'il est question. Sous des formes nouvelles, le « *tournant* » régalien vise à durcir les orientations stratégiques du quinquennat en matière économique et sociale ainsi qu'en matière d'ordre public et d'ordre moral. La nomination de Gérald Darmanin à l'Intérieur, loin de répondre aux émois populaires provoqués par les excès policiers, annonce qu'on va cogner plus fort. Plus que jamais, le travail de sécurité va être mal fait et ramené à la seule dimension d'un gros bâton.

Quant au débat public, il va devoir passer sous les fourches caudines de la future loi contre le « *séparatisme* ». Car on annonce, entre autres mesures, des chartes de laïcité chargées, non pas de défendre les lois de la République, mais de la dénaturer en s'abritant derrière ses « *valeurs* ». Elles fonctionneraient, ainsi qu'en d'autres temps, en d'autres lieux, comme des serments d'allégeance. Le refus d'y souscrire serait exclusif de droits. On subodore qu'une association se verrait privée de toute subvention, qu'une famille pourrait voir ses allocations mises en cause, qu'un fonctionnaire y serait soumis, voire, pourquoi pas, un représentant syndical...

Les lois actuelles de la République couvrent tous ces champs et y définissent droits et responsabilités, ainsi que le cadre de leur application. Les « *valeurs* » de la république, seront beaucoup plus floues, au risque de l'arbitraire. Ainsi dénaturées, elles risquent fort, pour le coup, de devenir d'actifs fermentés de séparatisme. ▶

Pierre TARTAKOWSKY

# EMPLOI RECHERCHE POLITIQUE DÉSÉSPÉRÉMENT

LES LARMES DE CROCODILE NE SUFFIRONT PAS.  
LE GOUVERNEMENT VA DEVOIR CHOISIR.



Qu'on se le dise : le ministre de l'Économie est « *révolté* » par l'annonce faite le 16 septembre par Bridgestone de fermer son site de Béthune, laissant ainsi, de facto, 863 salariés sur le carreau. Le fabricant japonais avait perçu 1,8 million d'euros au titre du Cice, en plus de 500 000 euros du conseil régional en 2018. « *Le gouvernement va se battre pour trouver une solution* », a assuré le 17 septembre Bruno Le Maire. Il l'a dit après que Jean Castex a dénoncé, une semaine plus tôt, les « *effets d'aubaine* » inacceptables qui ont mené General Electric à l'annonce de la suppression, cette fois, de 753 emplois... Mais le gouvernement va-t-il passer de la parole aux actes et, pour commencer, réclamer des entreprises qu'elles rendent des comptes sur l'utilisation de l'argent public déjà perçu ?

En cette rentrée, un chiffre retient l'attention : 715 000. C'est le nombre d'emplois salariés qui, au premier semestre 2020, ont été détruits dans l'Hexagone. Si, selon l'Insee, grâce à un rebond modéré de l'emploi marchand, il devrait rester quasiment stable au second semestre, il en va autrement du taux de chômage annoncé d'ici la fin de l'année : plus de 9 %, alors qu'il était de 7,1 % fin juin, beaucoup de chômeurs qui n'avaient pu chercher un emploi pendant le confinement ayant désormais la ferme intention de le faire. Ce chiffre est spectaculairement haut rapporté au nombre d'emplois que le gouvernement espère créer grâce au plan de relance, soit 160 000.  $715\,000 - 160\,000 = 555\,000$ . Un demi-million de postes vont donc manquer à l'appel dans les prochains temps. Ajoutés à cela, les dizaines de milliers qui vont être supprimés chez Nokia, Auchan, Airbus, Aéroports de Paris, Air France ou Sanofi. La bonne volonté ne peut tenir lieu de politique.

En présentant son plan de relance, Jean Castex avait appelé « *tout le monde* » à « *jouer le jeu* ». Il aurait pu se prendre au mot : fixer des conditions à l'octroi des 10 milliards d'exonérations d'impôt de production assurées aux entreprises ; garantir la création de postes dans les services publics plutôt que de déclarer, selon *Le Canard enchaîné*, que c'est là une politique « *qui agrave le déficit et ne sert pas le pays* ». Ou encore empêcher que son dispositif phare contre les suppressions d'emplois, l'activité partielle de longue durée, ne puisse ne combiner avec des accords de ruptures conventionnelles collectives, des accords de performance collective (Apc) ou des plans sociaux. M. H. ▶

## COVID-19 CACHEZ CES MALADES...



JAN SCHMIDT-WHITLEY/MAXPPP

«Aux soignants qui tombent malades, je le dis : le coronavirus sera systématiquement et automatiquement reconnu comme une maladie professionnelle, et c'est la moindre des choses, il n'y a aucun débat là-dessus», expliquait Olivier Véran, ministre de la Santé, le 23 mars. C'était, semble-t-il, il y a un siècle : le décret reconnaissant le Covid-19 comme maladie professionnelle, paru au *Journal officiel* le mardi 15 septembre, contredit les propos du ministre en encadrant la notion d'«automaticité» au seul personnel soignant... sous condition. En particulier, les affections respiratoires aiguës avec placement sous oxygénothérapie ou assistance respiratoire, ou ayant entraîné le décès, feront l'objet d'une reconnaissance automatique.

Pour la Cgt, alors qu'il s'agissait de parvenir à une juste réparation de la maladie, quel que soit le métier et pour tous les salariés exposés, «c'est un décret scandaleux». Dès la mi-juillet, les syndicats alertaient sur le caractère extrêmement restrictif du projet de décret dont ils avaient connaissance. L'Ufmict-Santé, notamment, dénonçait l'exigence du «caractère aigu» pour obtenir une reconnaissance automatique, interdisant une prise en charge des affections devenues chroniques et des séquelles possibles.

Au-delà, le décret renvoie une partie des soignants et les autres salariés exposés et malades devant une commission devant laquelle ils devront défendre leur cause, commission composée d'un médecin-conseil de l'assurance maladie, d'un praticien hospitalier et d'un médecin du travail. Pour eux, donc, l'automaticité n'est pas la règle, alors que l'Académie de médecine, par exemple, la réclamait notamment pour les travailleurs de l'alimentation, de la sécurité ou des transports. Ils devront, en conséquence, faire la démonstration que c'est bien au travail qu'ils ont contracté la maladie. Alors que le gouvernement leur promettait la mise en place de procédures simplifiées, c'est une «usine à gaz» qui est proposée, dénonce la Cgt. Si le décret n'était pas revu, les travailleurs seraient confrontés à des procédures longues, difficiles et sans garantie. Il ouvrirait la porte à de nombreux abus, en obligeant notamment les personnes malades mal rétablies à poursuivre le travail. C. L.

LOÏC DÉQUIRÉ/MAXPPP

## TÉLÉTRAVAIL DU DIAGNOSTIC... À LA NÉGOCIATION ?

Ouverte le 5 juin, la discussion sur le télétravail (voir *Options* n° 658) devait, le 22 septembre, faire l'objet d'un ultime rendez-vous entre partenaires sociaux. Si l'objectif du patronat est encore de parvenir à un simple «diagnostic partagé» après le basculement en télétravail de 5 millions de salariés, les syndicats continuent de batailler pour en faire le réel objet de négociation d'un accord interprofessionnel. C'est que son expérimentation s'est faite dans des conditions souvent dégradées, a montré notamment l'enquête de l'Ugict-Cgt intitulée «Le travail sous épidémie», qui a mis en évidence ses effets négatifs lorsqu'il est mal organisé, pas négocié et mis en œuvre en dehors de tout cadre formel.

Dès le mois de juin, l'Ugict-Cgt a ainsi lancé une campagne sur le télétravail, en en faisant une priorité de son action en direction des ingénieurs, cadres et techniciens. Plusieurs conditions y sont ainsi posées. Citons : une prise en charge réelle des dépenses engagées par les salariés ; l'application de la réglementation en matière de temps de travail pour tous les salariés, au forfait ou en horaires collectifs ; le maintien du collectif de travail avec une norme de télétravail représentant un mi-temps au maximum. Enfin le caractère volontaire et réversible de ce mode d'organisation du travail. C. L.



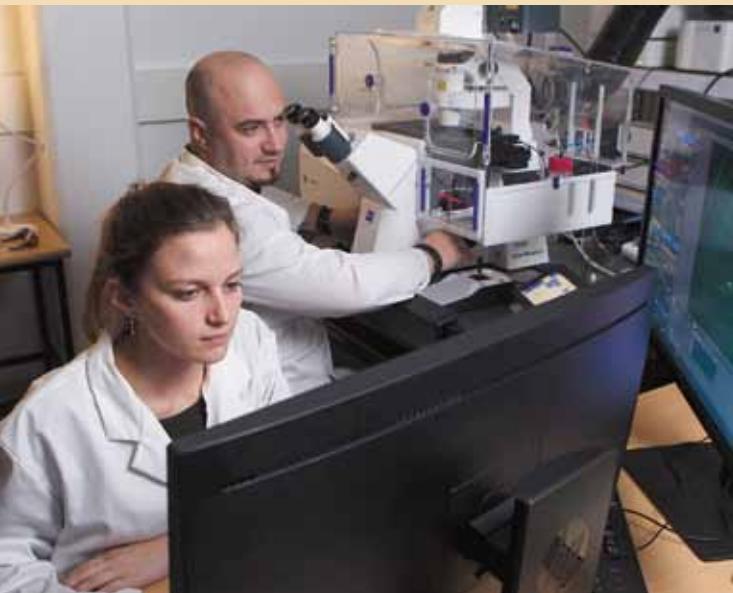
## L'AUGMENTATION DES INÉGALITÉS

C'est l'état des inégalités en France en 2018, mesurées selon l'indice de Gini. Celui-ci varie de 0 à 1 : 0 correspondrait à l'égalité parfaite, 1 à l'inégalité extrême. En 2017, en France, il était de 0,289, ce qui signifie que les inégalités ont augmenté de 3 % en un an. À l'origine de cette hausse, plus nette encore que celle enregistrée après la crise de 2008 selon l'Insee : la baisse des allocations logement d'un côté, la progression des revenus du patrimoine de l'autre. En 2018, les 10 % des ménages les plus modestes disposaient d'un niveau de vie inférieur à 11 210 euros, tandis que les 10 % les plus aisés jouissaient d'un niveau de vie au moins 3,5 fois supérieur – plus de 39 130 euros.

0,298

## RECHERCHE

# UNE LOI HORS SUJET



GUILLAUME BONNEFOND/MAXPPP

Le 21 septembre, à l'appel d'une large intersyndicale, représentative de la communauté scientifique – et comptant les organisations Cgt de la recherche et de l'enseignement supérieur –, une nouvelle mobilisation a eu lieu devant l'Assemblée nationale. La Loi de programmation pour la recherche, en préparation depuis des mois, atteste en effet que les chercheurs n'ont pas été entendus. Le projet de loi n'a été en rien modifié pendant la crise, et a été validé à marche forcée par le conseil des ministres dès le début de l'été. La Lpr met en avant la somme de 25 milliards d'euros supplémentaires injectés dans la recherche publique afin d'atteindre l'objectif de 1 % du Pib fixé il y a trente ans... mais à une échéance reportée bien au-delà du mandat d'Emmanuel Macron. Elle maintient le cap d'une recherche déterminée par le financement sur projet, c'est-à-dire conditionnée à des besoins précis et émergeant souvent dans l'urgence ou par effet de mode. Les chercheurs défendent, pour leur part, l'urgence de redonner des moyens à la recherche fondamentale, avec des crédits récurrents et des personnels statutaires.

Dans le même esprit, la recherche française crève de la précarité généralisée, et le projet de Lpr continue de proposer peu d'embauches (5 200 sur les deux prochaines années), et rien d'autre aux jeunes chercheurs que de nouveaux contrats précaires, parmi lesquels des contrats de projet de trois à six ans. Quelques privilégiés se verront proposer des statuts plus attractifs (en « chaire de professeur junior ») sur des projets jugés d'excellence mais, là encore, au détriment du travail collectif et des autres équipes, qui sont pourtant le ferment de la recherche. La communauté scientifique ne décolère pas. Le mouvement qui avait commencé à prendre forme début mars pourrait reprendre des forces cet automne face à tant d'obstination à poursuivre un « chemin » qui mène au décrochage de la recherche française, comme l'a souligné cet été un avis du Conseil économique, social et environnemental \*, et alors que d'autres orientations seraient possibles. V. G.

\* «Avis du Cesr sur la programmation budgétaire du projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche» (rapporteur Sylviane Lejeune), 24 juin 2020, à retrouver sur Lecese.fr

## INSPECTION DU TRAVAIL PREMIÈRE VICTOIRE POUR ANTHONY SMITH

À force de mobilisation, Anthony Smith, inspecteur du travail, va être réintégré. Il va l'être dans toutes ses prérogatives – de contrôle notamment –, et sûr d'être affecté, comme il le demandait, dans la Meuse, sa région d'origine. La décision a été annoncée le 9 septembre par la ministre du Travail, entraînant la démission d'Yves Struillou, le directeur général du travail. En avril, en pleine pandémie, cet agent, élu Cgt dans son Chsct, avait été suspendu pour avoir, après moult rappels à l'ordre, lancé une procédure en référé contre une entreprise d'aide à domicile qui pensait pouvoir s'exonérer de ses obligations de fournir aux salariés les surblouses et les masques susceptibles de les protéger. L'affaire avait fait grand bruit. Le syndicat Cgt de l'inspection du travail salue bien sûr cette décision mais, avec Sud, la Fsu et la Cnt, maintient sa plainte auprès de l'Oit pour violation par la France de la convention 81 garantissant l'indépendance et le fonctionnement de cette administration. M. H.



## RÉMUNÉRATIONS LA BAISSE ANNONCÉE

L'an dernier encore, rapporte l'Apec dans son dernier baromètre sur la rémunération des cadres, tous les indicateurs souriaient à cette catégorie. La hausse enregistrée depuis 2016 se poursuivait. La rémunération médiane brute des femmes cadres progressait encore pour atteindre 46 000 euros (contre 52 000 euros pour leurs collègues masculins), celle des jeunes diplômés de même : de 37 000 euros en 2016, elle atteignait, en 2019, 41 000 euros...

Sauf que la crise économique pourrait bien changer la donne. Selon l'association, quatre éléments risquent, à l'avenir, de peser fortement sur le salaire des cadres. Premier d'entre eux : une baisse attendue du montant des primes sur objectif ou des commissions sur le chiffre d'affaires ; les cadres commerciaux et ceux employés dans les plus grandes entreprises seraient les premiers touchés. Autre menace pour la rémunération de cette catégorie de personnel : une chute du montant de l'intéressement et de la participation, dont respectivement 34 % et 31 % d'entre eux bénéficient – à titre indicatif, lors de la crise financière de 2009, leurs montants avaient baissé de 15 % et 3 %. Enfin, note l'Apec, l'état du marché du travail. Qu'ils aient plus de difficultés à changer d'entreprise pour augmenter leur rémunération (en général entre 6 % et 9 %) ou de plus de mal à retrouver un emploi en cas de licenciement, les cadres risquent de subir eux aussi les contrecoups de la crise économique à venir. M. H.



## LE MEDEF EN PREMIÈRE LIGNE DÈS L'ÉTÉ DERNIER

Après avoir été reçu par Jean Castex, tout nouveau Premier ministre, le secrétaire général de la Cgt avait appelé à une journée de grèves et de manifestations le 17 septembre.

En opposition à l'appel de Geoffroy Roux de Bézieux, président du Medef, à « rouvrir le débat » sur le temps de travail, il appelait à mettre à l'ordre du jour l'amélioration des conditions et la réduction du temps de travail, sans perte de salaire.

JAN SCHMIDT-WHITLEY/MAXPPP

# 17 SEPTEMBRE RENTRÉE EN MOBILISATIONS

L'objectif était d'affirmer que le « jour d'après » ne pouvait pas attendre. Cgt, Fsu, Solidaires, Fidil, Mnl, Unef et Unl avaient appelé, dès l'été dernier, à prendre date et à faire du 17 septembre une première journée d'action, selon des modalités à définir par les professions et les territoires.



## UNE RENTRÉE DE TOUTES LES DIFFICULTÉS

Dans le contexte d'une rentrée scolaire préparée sans réelle prise en compte de la situation sanitaire et sans moyens supplémentaires, cette anticipation a permis à l'action collective d'être au rendez-vous sur la question centrale de l'emploi et des salaires, de la lutte contre la précarité et la pauvreté. Après l'épisode du « Ségur de la santé » et face à un plan de relance qui tourne le dos à toute avancée sociale, elle a rappelé l'exigence de la reconnaissance du travail, du développement des services publics, de l'abandon définitif de la réforme des retraites.

## LE pari de l'action collective a été tenu

Malgré toutes les incertitudes liées au contexte sanitaire, économique et social, des dizaines de milliers de salariés, de jeunes, de retraités et de privés d'emploi se sont donc mobilisés dans toute la France et sous diverses formes pour affirmer que la crise sanitaire ne saurait en aucun cas servir de prétexte pour accentuer la crise sociale, infliger des accords de régression sociale ou des plans de licenciement.



DR

**ENTRETIEN  
AVEC  
ALEXANDRE  
DERIGNY,  
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
DE LA FÉDÉRATION  
CGT DES FINANCES.**

**«La plupart des mesures annoncées, même celles qui sont dédiées à la "cohésion", visent à réduire les prélevements sur les entreprises et le "coût du travail". Autrement dit, l'entreprise est "aidée" pour recruter des jeunes, la plupart du temps sous des formes précaires.»**

# **PLAN DE RELANCE LE GOÛT AMER DU MONDE D'AVANT...**

Le plan « France relance » dévoilé par le gouvernement à la rentrée se fixe l'objectif de « *reprendre notre destin en main, construire la France de 2030* », selon la formulation même du président de la République. Au-delà des effets d'annonce qui tiennent aux masses d'argent en jeu, le logiciel économique qui les sous-tend reste identique à celui du « monde d'avant ».

– Options: *nombre d'observateurs ont souligné le caractère de « rupture » du plan gouvernemental, en ce qu'il mobilise de vastes sommes d'argent pour les injecter dans l'économie, au lieu de camper sur la priorité de la réduction de la dette. Qu'en est-il?*

– Alexandre Derigny: S'il y a rupture, il faut la chercher dans le déroulement des événements eux-mêmes, du côté d'une crise sanitaire qui met à mal les organisations mondialisées du travail, bouscule les mécanismes de l'économie nationale, fragilisant l'activité économique. Le statu quo n'était d'évidence pas possible devant le surgissement massif de besoins nouveaux, pressants et essentiels à l'ordre économique et social. Quant au plan proprement dit, c'est une tout autre histoire. On peut noter, en passant, que la politique gouvernementale devrait enterrer une bonne fois pour toutes cette fable selon laquelle la dette d'un pays est comparable à celle d'un ménage. On constate que lorsqu'il estime en avoir besoin, l'exécutif n'hésite pas à « faire de la dette ». Mais il l'avait déjà fait lors de la crise de 2008, avec le « Pacte pour la croissance, la compétitivité et l'emploi », lancé sous la présidence de François Hollande, alors que l'actuel président de la République était un de ses proches conseillers. Sur le fond, on ne saurait parler de rupture: le « plan de relance » reste fidèle aux canons de l'« économie de l'offre » dont les économistes libéraux ont fait un dogme. Loin de poser les bases d'un jour d'après, la mécanique, comme l'a magnifiquement résumé dans *Le Parisien* un député Lrem, vise à « *redonner de l'air aux entreprises pour booster leur croissance et leur permettre d'embaucher* ». Autrement dit, de tout faire comme avant, grâce à une injection massive de fonds publics.

– Reste que les chiffres avancés sont considérables. N'y a-t-il pas là une opportunité à saisir pour poser la question de leur utilisation dans le débat public?

– De fait, les sommes sont loin d'être négligeables. Le plan de relance devrait mobiliser 100 milliards d'euros, dont 40 % seront financés par l'Union européenne. Cela constitue déjà un cadre très contraignant dont peut jouer la Commission de Bruxelles, acquise aux orientations libérales et à leurs exigences. Ces 100 milliards devraient se répartir selon trois grands axes: d'abord la compétitivité, à hauteur de 34 milliards, sous forme d'une baisse « pérenne » de l'impôt sur la production, de 10 milliards en 2021 et d'une seconde tranche de 10 milliards l'année suivante. Ensuite, la transition écologique, à hauteur de 30 milliards, dont 11 affectés aux transports et 7 à la rénovation énergétique, dont 2 au profit des ménages. Enfin, la « cohésion sociale » bénéficierait de 36 milliards, dont 7,6 iraient à la prise en charge du chômage partiel, 6 à la revalorisation des personnels de santé et 7,2 à l'emploi des jeunes. Lorsqu'on examine en détail ces mesures, on comprend rapidement que les principaux bénéficiaires sont, une fois encore, les entreprises ou, plus exactement, leurs propriétaires et leurs actionnaires. De fait, la plupart des mesures annoncées, même celles qui sont dédiées à la « cohésion », visent à réduire les prélevements sur les entreprises et le « coût du travail ». Autrement dit, l'entreprise est « aidée » pour recruter des jeunes, la plupart du temps sous des formes précaires. De même, une partie des mesures destinées aux Pme bénéficiera largement aux entreprises et groupes donneurs d'ordre qui leur sous-traitent l'activité.

*– Le gouvernement a pourtant pris soin de célébrer la « méthode rigoureuse » suivie, caractérisée par le dialogue et la concertation ?*

– D'évidence, le contenu des mesures annoncées indique qu'il n'en est rien. Comme d'habitude, des réunions ont été organisées, les organisations syndicales ont été écoutées. Mais on ne trouve guère de trace de la forte demande qui émane de la société et du monde du travail pour un « changement du système », le fameux « monde d'après » dont la crise sanitaire a souligné l'urgence. Il est quand même extraordinaire et extraordinairement scandaleux qu'aucune conditionnalité n'ait été posée en contrepartie de l'argent versé, que ce soit au plan de l'emploi, de l'environnement, des investissements recherche...

*– Le premier ministre s'est néanmoins engagé sur le chiffre de création de 160 000 emplois en 2021 ?*

– Oui... Il faut souhaiter que tous ces efforts de communication ne soient pas liés au calendrier électoral, mais on peut avoir des doutes à cet égard. Le chiffre claque mais, là encore, c'est peu, compte tenu des 800 000 emplois perdus depuis le début de la crise sanitaire, pertes qui pourraient s'intensifier dans les mois à venir. En revanche, les emplois qui seraient éventuellement créés seraient très coûteux. Supposons que les 10 milliards d'euros de la baisse de l'impôt sur la production permettent de créer les 160 000 emplois promis. Cela signifie un coût par emploi de 60 000 euros, ce qui correspond à un salaire net mensuel de l'ordre de 3 500 euros. Mais il va sans dire que le coût par emploi créé sera nettement plus élevé, car ces 160 000 emplois résulteraient de l'ensemble des mesures annoncées, pas uniquement de la baisse de l'impôt sur la production. On reste décidément dans des bidouillages sans vision ni courage, au service d'intérêts particuliers et à très court terme.

*– Mais ce court terme n'est-il pas induit mécaniquement par la crise sanitaire et ses urgences ?*

– Le coronavirus a accéléré et accentué une crise financière, héritière de celle de 2008, annoncée de longue date par une foule d'économistes et d'organismes nationaux et internationaux. Si l'on veut un développement économique et social qui respecte les êtres humains et l'environnement, ce n'est donc pas seulement le Covid qu'il faut affronter mais aussi

**« Le “plan de relance” n'est ni à la hauteur, ni pertinent. D'autant que la baisse des impôts et autres prélèvements au profit des entreprises va alimenter l'appauprissement de l'État et des collectivités, avec des conséquences graves, notamment sur les services publics et le potentiel productif du pays. »**

les orientations libérales néfastes qui nous ont précipités dans le mur. Les enjeux sont donc à la fois immédiats et de long terme. Il s'agit de créer des emplois stables et qualifiés, notamment dans le secteur public, de valoriser socialement et économiquement le travail productif en général et particulièrement des professions qui ont été délaissées par les choix libéraux: personnel hospitalier, enseignants, éboueurs, caissières, personnels de manutention, transporteurs... Enfin, de mettre fin à l'inégalité de salaires femmes-hommes et de réorganiser le travail et de réduire le temps de travail...

Assurer la transition écologique passe aussi par la réduction des inégalités territoriales, la relance de l'industrie, une série de relocalisations. Les enjeux sont énormes pour rebâtir un système productif cohérent articulant industrie, agriculture et services de qualité, notamment les services publics et, à cette aune, le « plan de relance » n'est ni à la hauteur, ni pertinent. D'autant que la baisse des impôts et autres prélèvements au profit des entreprises va alimenter l'appauprissement de l'État et des collectivités, avec des conséquences graves, notamment sur les services publics et le potentiel productif du pays.

*– Pour autant, en même temps que le plan de relance, le gouvernement a annoncé la restauration du Commissariat général du plan (Cgp), qui pourrait annoncer le retour d'un « État stratège » ?*

– C'est effectivement une décision importante. Mais quelle profondeur aura-t-elle? Planifier requiert un changement profond du logiciel dominant. À défaut, les orientations de l'« État stratège » risquent de demeurer libérales car, contrairement à une idée reçue, le libéralisme et le néolibéralisme impliquent aussi un « État stratège », à condition qu'il donne la priorité aux « premiers de cordée », ainsi d'ailleurs qu'au « régalien ». Dans notre optique, l'« État stratège » doit pouvoir mobiliser tous les potentiels du pays pour créer les conditions d'un nouveau mode de développement visant la promotion des droits sociaux et des normes environnementales. Cela suppose une planification démocratique, associant à des degrés divers citoyens et travailleurs. Cela implique également une évaluation systématique des politiques publiques en fonction de critères définis. Nous n'en sommes pas là... ▶

Propos recueillis par Louis SALLAY



ALEXANDRE MARCHI/MAXPPP

# ÉDUCATION NATIONALE AU PROGRAMME, FLOU ET INCERTITUDES

EN CAS DE RETOUR DE L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE, LES ENSEIGNANTS DEVRAIENT À NOUVEAU FAIRE PREUVE DE LEUR ENGAGEMENT, ET DE COMPÉTENCES QUE LE MINISTRE PEINE ENCORE À REVALORISER.

**L**'Education nationale gère cette rentrée comme elle a géré le confinement et le déconfinement, en laissant les personnels seuls pour appliquer des consignes incohérentes» : comme le constate la Cgt Educ'action à l'instar de l'ensemble de la communauté éducative, le navire navigue à vue face à une pandémie pourtant en grande partie prévisible. Ainsi, le 17 septembre, un nouvel allégement du protocole a été annoncé, afin d'enrayer les fermetures de classes voire d'établissements qui se multiplient au moindre signalement de contamination d'un élève ou d'un membre des équipes pédagogiques. Début septembre, le ministre de l'Éducation a bien tenté d'imposer l'idée que cette rentrée scolaire était « normale ». La réalité pour les 12,4 millions d'élèves, pour les personnels et pour les parents, témoigne d'une ren-

trée en tous points particulière, sous le signe des incertitudes et en grande partie de l'improvisation.

Après maints changements de cap et polémiques sur les moyens à engager – ou non – pour la sécurité sanitaire, le masque est imposé à toute personne de plus de 11 ans, donc à l'ensemble des élèves et enseignants à partir du collège. Cela ne garantit pas la distanciation sociale – les locaux et équipements ne le permettent pas, ni l'hygiène systématique – dans la cour ni à la cantine, la chaleur du mois de septembre rendant particulièrement insupportable le fait de passer toute la journée avec un masque. Les enseignants, qui ont fait ce qu'ils pouvaient – plutôt bien d'après toutes les enquêtes – sans préparation ni formation, pour maintenir le lien pédagogique pendant la fermeture des écoles, continuent donc d'innover.

Difficile, dans un contexte où le Covid reste une contrainte permanente, impliquant de réajuster nombre de pratiques pédagogiques, de reprendre les cours des apprentissages comme si rien ne s'était passé.

Le mois de septembre a été consacré à la remise en place de la vie sociale dans les établissements, des interactions nécessaires pour que les classes fonctionnent et que tous les élèves y retrouvent leur place. Le ministère a également tenu à « tester » et à « évaluer » les élèves à des niveaux charnières (Cp, Ce1, 6<sup>e</sup>, seconde) afin d'évaluer les effets du confinement et de l'enseignement à distance. La méthode est jugée contre-productive ou inutile par bien des enseignants, qui estiment avoir d'autres choses plus indispensables à faire... Contrairement aux discours officiels et volontaristes, c'est l'inquiétude qui domine. Les enseignants ont le sentiment

## SYNDICALISME AMAZON NE S'Y FAIT PAS

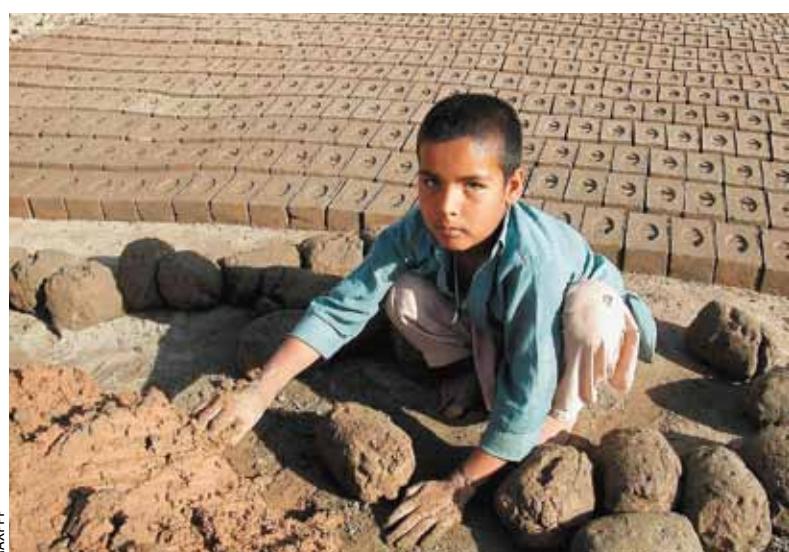
Amazon n'aime pas les syndicats et tout ce qui peut ressembler de près ou de loin à des actions permettant la défense des conditions de travail. Fin mars dernier, la multinationale avait licencié Christian Smalls, salarié d'un entrepôt new-yorkais, pour la seule raison qu'il avait participé à l'organisation d'un modeste débrayage pour protester contre le refus de la société de protéger les salariés contre la pandémie de Covid-19. Le 1<sup>er</sup> septembre à nouveau, rapporte la Bbc, elle a été prise la main dans le sac après avoir publié deux offres d'emploi destinées au recrutement d'«analystes» issus du monde du «renseignement, de l'armée, des forces de l'ordre ou ayant eu un rôle connexe de sécurité mondiale dans le secteur privé». Deux «experts» en charge du repérage de toute velléité syndicale. Aussitôt découverte, la société s'est excusée et a retiré les offres, affirmant qu'il s'agissait d'une erreur.

## RETRAITE AUDACE DANOISE

Taxer les fonds de pensions, les banques et les investisseurs les plus riches, dont les banques, pour récolter les 400 millions d'euros qui pourraient financer le départ à la retraite anticipée de certains Danois, notamment ceux qui ont les métiers les plus pénibles: c'était une promesse de campagne de Mette Frederiksen, sociale-démocrate, Première ministre au pouvoir à Copenhague depuis 2019. Le projet va bientôt être présenté au Parlement. Et il devrait être adopté puisque la majorité y est de gauche. Sur une population active de 3 millions de personnes, 38 000 salariés vont être concernés d'ici à 2023.

## TRAVAIL DES ENFANTS ALERTE MONDIALE

Quelque 152 millions d'enfants sont astreints au travail, dont 73 millions effectuent des travaux dangereux. Ils sont le plus souvent africains (19,6%) mais pas seulement: nord ou sud-américains (5,3%), arabes (2,9%) ou européens de l'Est ou de l'Ouest (4,1%). Un phénomène qui, selon une étude réalisée par l'Unicef et l'Organisation internationale du travail, pourrait s'aggraver avec la pandémie de Covid-19 et ses conséquences, tout particulièrement la fermeture des écoles dans de trop nombreuses zones du monde. Sans doute est-ce pour cela que, cet été et pour la première fois dans l'histoire de l'Oit, tous les États membres ont ratifié la convention internationale du travail n° 182 interdisant les pires formes de travail des enfants: l'esclavage, l'exploitation sexuelle, l'utilisation des enfants dans les conflits armés et travaux dangereux ou illicites.



MAXPPP

de rester dans le flou, tout comme les familles, et nombre d'établissements se préparent à de nouvelles difficultés en cas d'isolement de nombreux élèves – comment ne pas les priver des cours en présentiel? – ou de retour à des cours à distance. Les collectivités territoriales ont multiplié les initiatives pour équiper les élèves du secondaire en ordinateurs ou en tablettes, afin de limiter les inégalités d'accès aux outils numériques, encore importantes, mais le compte n'y est pas plus du point de vue des moyens d'enseignements.

### Le Covid rend aléatoires les autres priorités

C'est dans ce contexte que devrait être mise en place la deuxième phase de la réforme du bac, effective cette année pour les classes de terminale, et pour laquelle peu d'échéances sont encore connues. Par ailleurs, Jean-Michel Blanquer doit également enfin lancer son chantier de négociation sur la revalorisation du métier enseignant, son «*Grenelle des professeurs*» (sic).

À l'origine prévue dans le cadre de la réforme des retraites – particulièrement catastrophique pour les enseignants et pour l'heure suspendue –, cette réflexion pourrait aller bien au-delà, au regard de la pandémie, en réexaminant de manière plus complexe la réalité et le futur des métiers d'enseignants. Vaste sujet, dont les enseignants ne veulent pas qu'il soit envisagé à leur détriment. À leurs yeux, la crise sanitaire a témoigné de l'importance de l'école dans la société, et eux-mêmes ont montré à quel point la relation pédagogique ne pouvait se passer d'interactions humaines. Dès lors, leurs compétences et savoir-faire méritaient une reconnaissance bien supérieure à celle dont ils jouissent actuellement, en particulier du point de vue des salaires, des carrières ou des moyens pour travailler. Pour l'heure, des discussions avec les organisations représentatives doivent se tenir en octobre, et une loi de programmation pluriannuelle serait présentée avant la fin de l'année. Un programme qui laisse perplexes les intéressés. Dans un premier temps, 400 millions d'euros seraient débloqués – au lieu des 500 préalablement prévus, une somme relativement modeste, d'autant que ces revalorisations pourraient être conditionnées à de nouvelles missions imposées aux enseignants (évolution du métier, augmentation du temps de travail). La reconnaissance de leur engagement dans la période ne semble pas davantage peser.

Valérie GÉRAUD

# Industrie sous vents contraires ?

## Renault trucks, plein gaz en marche arrière

La situation économique de Renault Trucks fournit une démonstration de grande ampleur de la façon dont les choix stratégiques du groupe, arrêtés de longue date, se combinent pour précipiter des restructurations qui mettent, à court terme, l'emploi à mal, et avec lui, la recherche et développement. Avec à la clé l'abandon, pour les sites français, de nouvelles technologies comme l'hydrogène ou le véhicule autonome...

## Sanofi, si loin de la santé, si près du marché

La pandémie a mis à jour les ravages des choix opérés par un groupe qui a misé sur les délocalisations, les restructurations, les abandons de pans entiers de la recherche jugés non lucratifs. Mais elle n'a pas fondamentalement bouleversé ses orientations stratégiques. Obsédé par le marché américain, le groupe fait monter les enchères et tente de drainer davantage de financements européens, tout en plaident pour l'accélération de la commercialisation d'un éventuel vaccin et l'allongement de ses droits de propriété exclusive.

## Transition, le moment des travaux pratiques

Alors que le gouvernement ne parle plus de transition écologique et que les employeurs poussent à davantage de déréglementation sociale, comment aborder les « travaux pratiques » d'une transition, de ses contradictions sociales, de ses conflits ? Notre table ronde avec Sophie Binet, cosecrétaire générale de l'Ugict-Cgt ; Nicolas Graves, étudiant à l'École des Ponts ParisTech, membre du collectif Pour un réveil écologique ; Isabelle Lepla, responsable de l'Ofict-Cgt, ministère de l'Environnement ; Philippe Verbeke, Cgt ArcelorMittal, coordinateur national pour la filière sidérurgie.

MARC OLLIVIER / MAXPPP



### S O M M A I R E

**TRANSITION  
RENAULT TRUCKS,  
À REBOURS**  
PAGES 17 À 19

**REPÈRES**  
PAGE 28

**POINT DE VUE  
EMPLOIS NÉGOCIÉS,  
DONC JUSTES?**  
PAGE 21

**SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE  
SANOFI EN CONTRE-EXEMPLE**  
PAGE 22-23

**TABLE RONDE  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE :  
LE MOMENT DES  
TRAVAUX PRATIQUES**  
PAGE 24 À 27



# Transition: Renault Trucks, à rebours

Côté pile : en ce début de mois de septembre, c'est avec un bel optimisme que la presse économique annonce la relance, chez Renault Trucks, de la production de camions 100 % électriques, mise en sommeil au tout début de la crise du coronavirus. Une bouffée d'oxygène pour les 1 650 salariés et les près de 300 intérimaires de l'usine de Blainville-sur-Orne, dans le Calvados, dont l'établissement avait été à l'arrêt pendant le confinement. À l'horizon 2025, les véhicules électriques devraient représenter 10 % des volumes de vente.

Côté face : au début de l'été, le même groupe annonce la suppression de 463 emplois en France, essentiellement des cadres et techniciens des domaines des études, de la recherche et développement. C'est la conséquence directe d'un vaste plan de réorganisation et de suppressions d'emplois mis en œuvre par le groupe Ab Volvo, dont Renault Trucks Sas est une filiale, visant 4 100 emplois de « cols blancs » dans le monde. En France, deux sites sont particuliè-

ment touchés, à Bourg-en-Bresse (35 salariés) et à Saint-Priest (285), tous deux dans la région Rhône-Alpes.

## Suppressions d'emplois mais augmentation des cadences

Il n'aura pas fallu longtemps après l'accord sur l'activité partielle et l'effort salarial consenti par les cadres (voir *Options* n° 657) pour que les mauvaises nouvelles tombent. C'est que la crise du coronavirus est passée par là, obligeant la direction à prendre acte des difficultés économiques de l'entreprise et de la baisse programmée du marché des véhicules industriels. C'est du moins les arguments qu'elle cherche à imposer. Mais que la Cgt conteste : l'action est en hausse, les dividendes 2020 sont supérieurs à ceux versés en 2017, la trésorerie est suffisante pour passer la crise... la situation économique du groupe Volvo est loin d'être dans le rouge. Dès le mois de juillet, les commandes sont reparties à la hausse, pour atteindre 90 % du volume normal ...

Côté pile : en ce début de mois de septembre, c'est avec un bel optimisme que la presse économique annonce la relance chez Renault Trucks. Côté face : au début de l'été, le même groupe annonce la suppression de 463 emplois en France, essentiellement des cadres et techniciens.

## Transition : Renault Trucks, à rebours

... ce qui n'a d'ailleurs pas empêché l'entreprise de vouloir proroger l'accord sur l'activité partielle. La rentrée a confirmé cette tendance : « *un Cse extraordinaire s'est vu signifier une augmentation des cadences jusqu'à la fin de l'année sur les sites de Bourg-en-Bresse et de Blainville* », souligne ainsi Fabrice Fort, délégué syndical central Cgt de Renault Trucks. *S'il ne s'agit pas de sous-estimer l'impact de la pandémie, il ne faut pas non plus en faire un prétexte pour supprimer des emplois.* »

### Produire des véhicules moins polluants

De la même manière, il ne s'agit pas de sous-estimer les défis industriels auxquels le groupe est confronté, avec en particulier l'obligation de produire des véhicules de plus en plus propres. Alors que les camions seraient responsables d'environ 8 % des émissions de dioxyde de carbone en France et représentent un quart des émissions du transport routier en Europe, de nouvelles normes européennes vont devoir être prises en compte, extrêmement contraignantes en termes d'émissions de Co<sub>2</sub> : -15 % dès 2025 par rapport à 2019, puis -30 % en 2030. Mais justement : « *Nous avons devant nous des échéances environnementales importantes pour lesquelles nous avons tous les savoirs et les compétences, explique la Cgt. Plutôt que de licencier, il faut mieux former, embaucher et investir pour améliorer écologiquement les solutions de transports et être présents avec de nouvelles technologies.* » Ce n'est visiblement pas la stratégie décidée par le

**Alors que les camions seraient responsables d'environ 8 % des émissions de dioxyde de carbone en France, soit un quart des émissions du transport routier en Europe, de nouvelles normes européennes vont devoir être prises en compte.**

groupe Volvo qui, avec ce nouveau plan, cherche à réduire son budget de recherche et développement d'environ 35 %.

Comment comprendre cette stratégie ? Elle est la combinaison de deux phénomènes, analyse en substance Fabrice Fort. Le premier renvoie au Monopoly capitaliste qui a bousculé Ab Volvo avec l'arrivée d'un nouvel actionnaire ayant ses exigences de rentabilité et de « rationalisation », en l'occurrence le constructeur chinois Geely, également actionnaire de Daimler. Le second s'inscrit dans un mouvement général qui touche là aussi, depuis plusieurs années, l'industrie manufacturière, dont l'automobile : « *Dans les années 1990, explique le délégué syndical, on a externalisé les productions des donneurs d'ordres vers les sous-traitants qui, en cascade, les ont délocalisées dans les pays à bas coût. C'est désormais la recherche et développement qui est touchée, au risque de fragiliser toute l'entreprise.* »

Cela va même plus loin : les suppressions d'emplois dans l'ingénierie se font simultanément à une réorganisation d'ensemble et à un redécoupage de toutes les responsabilités du groupe. Schématiquement : les sites français ne feront plus de « gammes hautes » avec les nouvelles technologies comme l'hydrogène ou le véhicule autonome, mais des gammes dites « intermédiaires » qui constitueront une entité à part. « *Aucune nouvelle technologie ne sera plus développée sur Lyon. Alors que nous étions un centre d'étude et de recherche, nous devenons ainsi un centre d'application, responsable de l'installation des composants sur les véhicules*, explique Fabrice Fort. *Le changement est brutal pour les salariés qui ne travaillent plus dans la même entreprise qu'avant le confinement.* »

### Construire un contre-projet industriel

En théorie d'ailleurs, tous devaient être de retour sur site début septembre. La réalité est plus complexe : avec la prorogation de l'accord sur l'activité partielle au moins jusqu'au 30 octobre, refusée par la Cgt, et l'incitation à poursuivre en partie le télétravail, la présence sur le lieu de travail se fait par rotations pour la plupart des salariés. « *La direction le sait, cela complique en effet notre travail* », reconnaît le délégué syndical central, mais ça ne l'empêche pas. *Notre difficulté à nous inscrire dans un calendrier de mobilisation tient surtout à l'état d'esprit des salariés, déjà assommés par plusieurs mois de pandémie, et à la nécessité de mener plusieurs chantiers de front* : la négociation en cours de la rupture conventionnelle collective, le travail d'argumentaire et d'explication sur les choix stratégiques cachés du groupe Volvo, la construction d'un contre-projet industriel... À défaut, le risque est réel de voir Renault Trucks



JOHAN BEN AZZOUI/MAXPPP



**Les suppressions d'emplois dans l'ingénierie se font simultanément à une réorganisation d'ensemble et à un redécoupage de toutes les responsabilités du groupe.**  
**Schématiquement : les sites français ne feront plus de « gammes hautes » avec les nouvelles technologies comme l'hydrogène ou le véhicule autonome.**

devenir le parent pauvre du groupe suédois alors que, paradoxe, la France reste un marché majeur pour les ventes de véhicules industriels en Europe. Un affaiblissement qui s'opère dans l'indifférence des pouvoirs publics, alors que la Cgt et son Ugict ont fait la proposition d'une table ronde sur les solutions de transports réunissant acteurs publics et représentants des industriels (constructeurs, transporteurs, logisticiens...). Il entre, en outre, en résonance avec le plan de relance de 100 milliards d'euros annoncé par le gouvernement au début du mois : si ses objectifs affichés sont notamment de favoriser des relocalisations et d'accélérer la transition écologique, voilà une entreprise, Renault Trucks, 7 350 salariés au total, affaiblie par la délocalisation de ses capacités de recherche et développement dans des domaines susceptibles, justement, de répondre aux enjeux environnementaux et à la demande de nouveaux véhicules industriels, moins polluants. « *C'est très dangereux pour la survie de notre groupe* », alertent dans un communiqué l'ensemble des représentants du personnel du groupe suédois.

La crise du Covid n'y est pas pour grand-chose, seulement accélératrice de choix de réorganisation pensés antérieurement. Mais elle est une aubaine : « *Le capital, avec les aides massives alors octroyées aux entreprises sans contraintes en termes de contreparties, a parfaitement tiré les enseignements de la crise économique et financière de 2008* », note Fabrice Fort qui resitue dans ce contexte l'importance des aides publiques reçue par Renault Trucks : 20 millions d'euros au titre du financement de l'activité partielle ; une moyenne de 13 millions d'euros par an sur la période 2012-2018 en crédit impôt recherche. Bis repetita : avec le plan de relance 2020, le gouvernement, lui, « *n'a retenu aucune leçon* », dénonce la Cgt dans un communiqué. En témoigne l'exonération des impôts de production à hauteur de 10 milliards d'euros par an, accordée sans conditions. « *Je fais totalement confiance aux entreprises pour qu'elles jouent le jeu* », s'est contenté de dire Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance : en voici une démonstration.

Christine LABBE

**LA CRISE DU COVID A JOUÉ UN RÔLE D'ACCÉLÉRATEUR DE CHOIX DE RÉORGANISATION PENSÉS ANTÉRIEUREMENT. ELLE EST UNE AUBAINE : L'EMPLOYEUR A PARFAITEMENT TIRÉ LES ENSEIGNEMENTS DE LA CRISE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DE 2008 ET DE SES AIDES MASSIVES OCTROYÉES SANS CONTRAINTES NI CONTREPARTIES.**

## Web

- «Le pourquoi et le comment de la réduction du temps de travail» : guide pour agir publiée par l'Institut syndical européen et réalisé par Stan De Spiegelaere et Agnieszka Piasna disponible sur [www.etui.org](http://www.etui.org)

- Philippe Askenazy, «Les effets emplois des 35 heures : une rapide revue critique des évaluations *ex post*», 2005, à retrouver sur <http://hussonet.free.fr>

- Dossier de la Cgt sur les 32 heures, à retrouver sur [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)

## Biblio

- Charles Raffin, Hatice Yildi, «Depuis 1975, le temps de travail annuel a baissé de 350 heures, mais avec des horaires moins réguliers et plus contrôlés», *France, portrait social*, Insee, novembre 2019.

- Trois dossiers sur «La durée du travail : contrôle du temps de travail et contentieux de la durée du travail», à découvrir dans la *Revue pratique de droit social* (*Rpds*) n° 902 (juin 2020) et n° 903 (juillet 2020)

- Une note publiée par l'Espace international confédéral de la Cgt sur «la Rtt en Allemagne», à retrouver sur <https://syndicollectif.fr>

## TEMPS DE TRAVAIL DERRIÈRE LE DISPOSITIF «APLD»

Quand l'activité économique est en berne, faut-il augmenter le temps de travail ou, au contraire, le réduire ? En dépit de la demande incessante du patronat de démanteler plus encore les lois Aubry, le gouvernement semble pencher pour la deuxième solution. Après avoir assuré au printemps dernier le chômage partiel de près de la moitié des salariés du secteur privé, il a introduit fin juillet un nouveau dispositif dans son arsenal au service de l'emploi : l'activité partielle de longue durée ou Apld, qui permet aux employeurs d'abaisser le temps de travail jusqu'à 40 % de la durée légale, voire 50 % sur décision administrative, l'État se chargeant de financer la mesure en remboursant le coût du maintien du salaire des salariés concer-

nés. Certes, celle-ci n'est pas d'ordre général et, à ce stade, n'est mobilisable que jusqu'en 2022. Qui plus est, l'Apld n'impose aucune autre condition aux employeurs, pour accéder au dispositif, que la signature d'un accord collectif d'entreprise, de groupe ou de branche, et rien de plus. Plus encore, l'Apld ne fixe aucune contrainte quant au respect des engagements négociés en matière d'emploi. N'empêche : pour affronter la crise économique, les pouvoirs publics reconnaissent que pour préserver l'emploi il n'est que trois critères sur lesquels agir : la production, la productivité horaire... et la durée individuelle du travail. Autrement dit, la réduction du temps de travail est une stratégie efficace contre le chômage.

## QUELLE RÉDUCTION CHOISIR ?

Réduire le temps de travail est donc possible. Seule question qui vaille : la manière d'y parvenir. Au service de meilleures conditions de travail et de vie et au profit d'une meilleure répartition des richesses ? Ou imposé et au mépris des droits et garanties collectives ? Du milieu des années 1970 au milieu des années 2000, la durée annuelle effective de travail n'a cessé de baisser pour atteindre, selon l'Insee, un volume égal à trois cent cinquante heures en moyenne en France métropolitaine. En partie, ce processus s'est engagé pour d'excellentes raisons : l'extension du travail salarié et un rapport de force suffisant pour permettre le vote de dispositifs législatifs introduisant la cinquième semaine de congés payés, le passage aux trente-neuf heures puis aux trente-cinq heures.

Mais le phénomène a aussi été encouragé pour une moins bonne raison, à savoir l'explosion du travail à temps partiel. Sur la période considérée, ce mode d'emploi, en effet, a progressé de 11 points. Et ce, en s'imposant essentiellement aux femmes : en 2018, quatre emplois de cette nature sur cinq étaient occupés par elles alors que, dans leur extrême majorité, celles-ci affirmaient vouloir travailler plus – 75 % des personnes qui aimeraient travailler davantage sont des femmes, note l'Ong Oxfam. Pour réduire le temps de travail, plusieurs leviers donc sont possibles. Les cadres en savent quelque chose : c'est avant tout la mise en place du forfait-jours qui explique la faible part d'entre eux à avoir réellement accédé à la réduction du temps de travail.

## CE QU'EN DISENT LES SALARIÉS

Premier constat livré par l'Ifop : au sortir du confinement, 38 % des salariés espèrent faire la totalité de leur temps de travail en entreprise. Seuls 17 % veulent exclusivement télétravailler, tandis que 45 % imaginent partager à parts égales leurs horaires professionnels entre le bureau et leur domicile. À quel rythme et avec quelle amplitude ? Une étude menée en Europe par le cabinet Adp auprès de 10 000 salariés, dont 1 410 hexagonaux, assure que 60 % des travailleurs français souhaiteraient une semaine de quatre jours sans perte de

salaire, quitte à travailler un peu plus chaque jour<sup>1</sup>. Ce sont les personnes âgées de 35 à 44 ans qui en défendent le plus l'idée, leur objectif étant simple : assurer un meilleur équilibre entre leur vie professionnelle et leur vie privée. À noter que cette aspiration n'est pas spécifique aux travailleurs français. Selon cette même étude, l'idée est populaire aussi parmi les salariés en Espagne (63 %), aux Pays-Bas et au Royaume-Uni (61 %). M. H.

1. Cabinet ADP, «Près de 2 salariés français sur 3 souhaitent une semaine de 4 jours de travail», 28 mai 2019.



## point de vue PASCAL LOKIEC

PROFESSEUR DE DROIT SOCIAL  
À L'UNIVERSITÉ PARIS-I  
PANTHÉON-SORBONNE

Propos recueillis par Martine HASSOUN

chaines semaines, poussent cette logique à son paroxysme. Les Cse n'ont aucun moyen d'agir sur leur pertinence et leur validité. Tout repose sur les organisations syndicales, alors même que ces accords peuvent imposer aux salariés une baisse de salaire, une obligation de mobilité ou un aménagement des horaires, tout refus de leur part les exposant à un licenciement pour cause réelle et sérieuse. Seule condition posée à cela: que l'accord soit majoritaire et respecte le salaire minimum... Si l'on considère que la primauté désormais accordée aux accords d'entreprise est une donnée inéluctable, il va impérativement falloir changer les règles de gouvernance de l'entreprise. En effet, promouvoir les accords d'entreprise n'est pas viable si le pouvoir n'est pas partagé dans l'entreprise. Le modèle de cogestion allemand incite à accorder au moins 30 % des sièges dans les conseils d'administration aux représentants des salariés. On en est loin. Le seul principe majoritaire ne suffit pas à garantir la prise en compte des intérêts des salariés.

En France, le Code du travail s'est construit contre cette idée, en vigueur au début du XIX<sup>e</sup> siècle, selon laquelle ce qui était contractuel était forcément juste. Reconnaissant l'existence d'un lien de subordination, ses promoteurs ont soutenu la nécessité d'une protection des salariés par une loi commune à tous. La réalité est toujours celle-là. On ne peut tout abandonner aux militants syndicaux de terrain, jusqu'aux modalités de négociation. Car ce qui est négocié, même collectivement, n'est pas juste par nature, surtout lorsque les conditions fixées peuvent être en deçà des droits et garanties collectives reconnus par le Code du travail.

Et ce qui est vrai pour les salariés l'est tout autant pour les travailleurs économiquement dépendants, à commencer par les travailleurs des plateformes, dont la crise a démontré l'extrême vulnérabilité. En cette rentrée, leur situation doit faire l'objet d'une attention toute particulière. Les chartes ne peuvent suffire à fixer leurs conditions de travail. Il faut élaborer à leur attention un véritable statut, lequel pourrait être aménagé par accord collectif. Faut-il négocier des garanties collectives plateforme par plateforme, branche par branche ou au niveau national? Doit-on aligner ou non ce statut, et le cas échéant, jusqu'où, sur celui des salariés? Ici aussi, les conditions de la représentation des intérêts collectifs doivent être posées, et le syndicalisme doit s'y atteler.»

# Emplois Négociés donc justes?

Pse, ruptures conventionnelles collectives, activité partielle de longue durée ou accords de performance collective: la crise sanitaire ne va pas donner un coup d'arrêt à la négociation sociale. Mais pour quels résultats? Analyse de Pascal Lokiec, auteur avec Dominique Méda et Éric Heyer d'*Une autre voie est possible* (Flammarion, 2018).

«En soi, il est trop tôt pour tirer toutes les conclusions de ce qu'il s'est passé pendant le confinement. On a toutefois déjà la confirmation de l'importance cruciale des enjeux liés à la protection de la santé physique et mentale des salariés. Une inquiétude majeure vient ici du fait que le Chsct, chargé spécifiquement de ces questions, a été supprimé par les ordonnances Macron. On peut aussi constater qu'en recourant massivement au chômage partiel, le gouvernement a suivi une politique de protection de l'emploi en rupture avec les logiques de ces dernières années. Sa stratégie n'a pas été très éloignée de celle choisie par les gouvernements italien et espagnol qui ont alors interdit les licenciements. À une nuance près, toutefois: pour affronter le risque d'un chômage de masse, l'Italie a renoué avec la pratique des négociations tripartites pour élaborer des mesures sociales, tandis que la France, elle, a agi par ordonnances. Surtout, le gouvernement mise sur des négociations d'entreprise, poursuivant la tendance en cours depuis une vingtaine d'années. Désormais, tout se négocie: le temps de travail comme les primes ou la gestion des restructurations. Pour affronter la crise, cette approche-là va être privilégiée.

### Sans contre-pouvoirs

Si le principe de faveur était resté la norme, la logique serait acceptable. Seulement voilà, tout dépend aujourd'hui du rapport de force dans l'entreprise, dans un contexte de menace sur l'emploi qui le rend particulièrement déséquilibré. Les accords de performance collective, qui pourraient se multiplier dans les pro-

# Sanofi en contre-exemple

**La France veut  
relocaliser les moyens  
de son indépendance  
sanitaire. Les milliards  
d'euros engagés  
ne modifieront  
pas pour autant  
les pratiques  
des « big pharma »,  
dont Sanofi.  
À quand un pôle  
pharmaceutique  
public ?**

« Nous devons relocaliser et recréer des forces de production sur nos territoires. La souveraineté sanitaire et industrielle sera un des piliers du plan de relance » : ainsi twittait Emmanuel Macron le 28 août, lors d'une visite au laboratoire pharmaceutique Seqens (Hauts-de-Seine), qui inaugurerait une nouvelle unité sur un des plus vieux sites de fabrication de principes actifs au monde. Annoncé quelques jours plus tard, le plan de relance du gouvernement priorise en effet l'industrie pharmaceutique parmi les domaines d'activité stratégiques pour « préparer l'avenir ». Le secteur va, à lui seul, bénéficier d'un financement public de 15 milliards d'euros et d'une réduction supplémentaire d'impôts de 300 millions pour « améliorer sa productivité ». Autrement dit, pour compenser, par anticipation, la réduction des marges qui résulterait d'éventuelles relocalisations en France ?

Les gestes de l'État en faveur du secteur n'ont jamais manqué ; ils se multiplient dans la période. En juin, 200 millions d'euros de fonds publics ont été engagés pour soutenir un partenariat de Seqens, Upsa et Sanofi autour d'un projet qui permette de maîtriser toute la chaîne de production du paracétamol, de l'apap (acétyl paraminophénol, le principe actif) au comprimé commercialisable – une nouvelle enveloppe est prévue cet automne. Le paracétamol illustre les logiques financières à l'œuvre dans la filière, et l'imbrication mondiale des chaînes de production, pour ne pas dire leur opacité. L'apap n'est plus fabriqué en France depuis 2008. Les grands groupes préfèrent s'approvisionner auprès d'usines basées en Chine ou en Inde, où les exigences sociales et les contraintes environnementales sont moindres. Pourtant, le coût de l'apap détermine moins de 3 % du prix du médicament. Mais avec quelques centimes gagnés par boîte, il n'y a pas de petit bénéfice !

## Investissements publics, bénéfices et rentabilité financière privés

À tous les niveaux de la chaîne, les labos ne déterminent jamais leurs stratégies en fonction des besoins sociaux mais bien des marchés les plus rentables. Outre l'imprévoyance, c'est une des raisons pour lesquelles, au plus fort de la crise sanitaire, la France a manqué de matériel médical, de tests, mais aussi de médicaments de première nécessité utilisés au quotidien dans les services de réanimation – antidouleurs, décontractants, anesthésiques ou antibiotiques. Même le paracétamol a été menacé de rupture de stock ! Les pénuries ponctuelles de médicaments ou de

vaccins sont récurrentes depuis des années et ont fait l'objet de deux rapports parlementaires en 2018 et 2019, sans déboucher sur des décisions politiques. Les labos gèrent les urgences en fonction de la demande la plus lucrative, et mobilisent moins d'énergie en recherche et développement (R&D) qu'à se positionner sur le Monopoly mondial des marchés d'avenir. Revenons à Sanofi, cinquième laboratoire mondial, troisième entreprise française en termes de bénéfices en 2019. Le groupe revend une partie de ses activités mais rachète des start-up innovantes sur les marchés sur lesquels il souhaite se recentrer : mi-août, par exemple, 3,7 milliards de dollars pour acquérir l'américain Principia Biopharma, en pointe sur les maladies auto-immunes ; ou encore, en début d'année, 2,5 milliards de dollars pour Synthorx, spécialisée dans les biotechnologies en immuno-oncologie. « Cela lui paraît moins coûteux que d'investir sur le long terme en intégrant en son sein des équipes de recherche, explique Thierry Bodin, délégué central Cgt pour Sanofi-France. Sanofi ne cache pas sa stratégie, ni sa florissante trésorerie. C'est bien pour cela que nous dénonçons le chantage permanent de notre groupe, comme celui d'autres labos, pour capter des fonds publics sans contrepartie, ni pour l'emploi ni pour la sécurité sanitaire. »

## Comment prioriser l'emploi et la santé publique ?

Sanofi vient certes de s'engager à investir 490 millions d'euros dans une nouvelle usine à Neuville-sur-Saône (69) qui permette de produire, sur le même site, plusieurs vaccins en même temps, mais a annoncé dans la foulée un plan de 1 700 suppressions d'emplois en Europe, dont 1 000 en France ! Le groupe a aussi distribué 4 milliards de dividendes à ses actionnaires cette année, et déjà engrangé plus de 17 milliards de chiffre d'affaires au premier semestre 2020, tablant sur +7 % cette année, en particulier grâce au Covid ! Il ne crache pas pour autant sur ses quelque 130 millions d'euros de crédits d'impôts au titre du Cice et du Cir, concédés là encore sans conditions. Bilan : 13 sites fermés en France depuis 2008, et deux fermetures supplémentaires sont prévues ; près de 7 000 emplois en moins, du fait de l'externalisation de certaines fonctions support ; l'abandon de multiples activités et de médicaments y compris d'intérêt thérapeutique majeur, en particulier des anti-infectieux et antibiotiques. Le groupe affiche à présent son intention de se recentrer sur un portefeuille de 100 produits au lieu de 300.

1. Lire *Options* n° 658, juin 2020.

2. Lire page 9.

3. Proposition de loi visant à créer un pôle public du médicament (rapporteur Caroline Fiat), 27 mai 2020.



L'ÉTAT FRANÇAIS DISPOSERAIT POURTANT DE MEILLEURES MARGES DE MANŒUVRE S'IL S'APPUYAIT SUR UNE RECHERCHE PUBLIQUE MIEUX POURVUE EN MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS, S'IL IMPOSAIT DES PARTENARIATS QUI NE SOIENT PAS AU SEUL BÉNÉFICE DES ENTREPRISES, ENGENDRANT DES EMBAUCHES DE JEUNES CHERCHEURS ET D'INGÉNIEURS, SUR DES MÉDICAMENTS ET TRAITEMENTS RÉPONDANT AUX BESOINS ET À L'INTÉRÊT GÉNÉRAL.

La R&D est également touchée : les effectifs sont passés de 6 350 en 2008 à moins de 3 500 en 2020. «*Dans la recherche d'un vaccin contre le Covid, les salariés, très impliqués, auraient préféré que leur direction ne se comporte pas comme un mercenaire*», ajoute Thierry Bodin. À l'image de leur directeur général, qui au printemps, sans complexe, a cherché à faire monter les enchères en déclarant que les États les plus offrants seraient les premiers servis. D'ailleurs, sur l'un des deux programmes prometteurs auxquels il participe, Sanofi a perçu 2,1 milliards de dollars des États-Unis et 300 millions de l'Union européenne pour le préachat de doses de vaccin.

### Un recentrage sur un portefeuille de 100 produits au lieu de 300

Les États, pris de court, ne voient pas d'autre mode d'action. L'État français disposerait pourtant de meilleures marges de manœuvre s'il s'appuyait sur une recherche publique mieux pourvue en moyens humains et financiers<sup>2</sup>, s'il imposait des partenariats qui ne soient pas au seul bénéfice des entreprises, engendrant des embauches de jeunes chercheurs et d'ingénieurs, sur des médicaments et traitements répondant aux besoins et à l'intérêt général, se traduisant par l'implantation de centres de recherche et d'unités de fabrication sur nos territoires. Même si un groupe comme Sanofi ne réalise plus que 8 % de son chiffre d'affaires en France, peut-il complètement se passer de son cœur de métier et de son implantation historique ? Les salariés de Sanofi, avec la fédération Cgt de la Chimie, défendent notamment la relocalisation d'activités de chimie fine sur la plateforme de Roussillon, en Isère, pour que soient réactivées les compétences existantes sur ce bassin d'emploi. Une mobilisation et un débat public ont eu lieu le 16 septembre sur le Gie Osiris, qui accueille une quinzaine d'entreprises et quelque 2 000 salariés : c'est là qu'était implanté le dernier site Rhodia de fabrication d'apap.

L'enjeu est de libérer la filière de la course effrénée à la concurrence et à la rentabilité financière, et de construire des chaînes de production plus vertueuses à tout point de vue, y compris social et environnemental – il ne s'agit plus de fermer les yeux sur les dégâts causés ailleurs qu'en France. L'État dispose des ressources et des leviers juridiques, économiques, fiscaux, pour assurer sa sécurité sanitaire autrement qu'en s'en remettant au bon vouloir des laboratoires pharmaceutiques. Un rapport et un projet de loi pour « un pôle public du médicament » ont été déposés en mai à l'Assemblée nationale<sup>3</sup>. Ils explorent les voies pour y parvenir, et mieux y associer les acteurs privés : meilleur contrôle des prix, du brevetage des médicaments, des financements et partenariats avec le public. Manquent pour l'heure l'ambition et la volonté politique.

Valérie GÉRAUD

# Transition écologique

## Le moment des travaux pratiques

L'urgence environnementale occupe largement le débat public, la crise de la Covid ayant exacerbé les enjeux et leur temporalité. D'où la tenue, courant septembre, des rencontres d'*Options* autour du thème de la transition écologique et de l'industrie, que nous abordons également ici.

### PARTICIPANTS :

- **SOPHIE BINET**, COSECÉTRAIRE GÉNÉRALE DE L'UGICT-CGT;
- **NICOLAS GRAVES**, ÉTUDIANT À L'ÉCOLE DES PONTS PARISTECH, MEMBRE DU COLLECTIF POUR UN RÉVEIL ÉCOLOGIQUE;
- **ISABELLE LEPLA**, RESPONSABLE DE L'OFICCT-CGT, MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT;
- **PHILIPPE VERBEKE**, CGT ARCELORMITTAL, COORDINATEUR NATIONAL POUR LA FILIÈRE SIDÉRURGIE.
- **PIERRE TARTAKOWSKY**, OPTIONS.

– **Options**: *La crise sanitaire est loin d'être stabilisée, le marasme économique menace l'emploi, le gouvernement s'empresse de pousser les feux du démantèlement des droits sociaux et des libertés qui les garantissent... Le moment est-il opportun pour parler de la transition écologique ?*

– **Isabelle Lepla**: Vu du Cerema, l'établissement public où je travaille et qui dépend du ministère de l'Écologie, avec 2700 collègues, c'est toujours le moment! Alors que nous avons en charge la conduite d'expertise et d'études dans tous les domaines du développement durable, pour le ministère et les collectivités territoriales, nous subissons un plan social lancé en 2019, prévoyant une réduction de 50 000 fonctionnaires de l'État à l'horizon 2022. C'est préoccupant pour l'emploi et grave pour l'environnement. Le récent feu vert accordé par le gouvernement pour l'utilisation des néonicotinoïdes, meurtriers pour les abeilles, éclaire symboliquement les causes de ce plan social: un environnement sain n'est en aucun cas une priorité gouvernementale. En tout cas, pas face aux lobbys. À quoi bon, alors, s'embarrasser d'agents qui contrôlent, inspectent, mènent des expertises et garantissent l'intérêt général? On voit, de même, les anciennes directions départementales des territoires, démantelées, passer sous l'autorité du ministère de l'Intérieur, donc sous la tutelle des préfets. Cet autoritarisme vise à conforter les intérêts des entreprises sur la santé et sur l'environnement. Avec un plan de relance qui ne change pas la donne, je dirais que, oui, c'est le moment...

– **Nicolas Graves**: *Le Manifeste étudiant pour un réveil écologique* exprime la frustration de plus de 32 000 étudiants, conscients de la crise écologique mais enfermés dans un avenir qu'ils ne souhaitent pas. Les agendas gouvernementaux sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, sur

une économie décarbonée, affichent certes des ambitions croissantes, mais on ne voit aucun trajectoire crédible permettant d'atteindre leurs objectifs. On est dans la continuité... Par exemple, si les préconisations de la Convention citoyenne sur le climat devaient être appliquées sans filtre, beaucoup ont été mises de côté. Les secteurs qui ont le plus vite bénéficié d'une aide ont été des secteurs industriels très polluants et ce, sans aucun débat sur l'enjeu écologique. Quant au plan de relance, il affecte 30 milliards à la transition écologique; c'est un progrès, mais cela reste tragiquement insuffisant au regard de la double urgence sociale et écologique.

– **Philippe Verbeke**: Depuis le début de la pandémie de coronavirus, il a fallu se battre d'arrache-pied pour obtenir l'arrêt des productions alors que les conditions sanitaires n'étaient pas réunies. Sans ça, on aurait travaillé avec des paquets de lingettes dans les ateliers. Cela confirme la légitimité de notre revendication d'un retour urgent aux Chsct, avec droit de regard et d'intervention sur l'organisation du travail. Aujourd'hui, notre vécu est très tendu, autour des enjeux du temps de travail, du chômage partiel. Les grands groupes jouent l'effet d'aubaine et se drapent dans la crise pour accentuer la flexibilité du travail, la concurrence des sites entre eux et le chantage à l'emploi. Le tout au nom de la compétitivité et de la transition écologique! Si elles ont compris l'intérêt à intégrer des aspects de modernisation, leurs priorités restent les mêmes. Notre conception d'une modernisation industrielle écologiquement compatible est aux antipodes de la leur, j'y reviendrai.

– **Sophie Binet**: Le plan de relance et d'aides massives aurait pu être l'outil d'une nouvelle donne. Il y avait là un levier clé pour faire pression sur les entreprises. L'État est resté fidèle sa doxa néolibérale et a déversé des sommes colos-



## LE RÉCENT FEU VERT ACCORDÉ AUX NÉONICOTINOÏDES, MEURTRIERS POUR LES ABEILLES, ÉCLAIRE SYMBOLIQUEMENT LES PRIORITÉS GOUVERNEMENTALES. À QUOI BON, ALORS, S'EMBARRASSER D'AGENTS QUI CONTRÔLENT, INSPECTENT, MÈNENT DES EXPERTISES ET GARANTISSENT L'INTÉRÊT GÉNÉRAL ? L'AFFAIRE LUBRIZOL A MALHEUREUSEMENT ILLUSTRÉ L'ABSENCE DE MOYENS D'INSPECTION ET DE CONTRÔLE DE NOTRE MINISTÈRE.

sales, astronomiques, sans poser aucune condition, sans rien exiger en termes de contrôles, de définition d'objectifs, de stratégies d'entreprises, tout en poursuivant son propre démantèlement. Le gouvernement ne parle donc plus guère de transition mais vise, dans une très classique «stratégie du choc», à imposer des reculs sociaux et démocratiques. Les employeurs banalisent le chantage à l'emploi et beaucoup d'accords collectifs assignent les cadres au statut de «favorisés», condamnés à des «efforts». Pour les cadres et professions intermédiaires, cela signifie la pérennisation du télétravail en l'absence de tout cadre normatif, une avalanche de plans sociaux et de ruptures conventionnelles collectives. Le tout, comme le dit Philippe, au nom d'une sauvegarde de l'économie et de l'écologie. C'est donc sur ces deux terrains, simultanément, qu'il nous faut mener l'offensive.

– **Options:** *Mais ces deux terrains sont traversés de contradictions et de clivages. Comment, dans ces conditions, faire en sorte que le mouvement social les dépasse et s'impose comme un acteur majeur de la transition écologique ?*

– **Nicolas Graves:** Nous ne sommes sans doute qu'au début des travaux pratiques. Nous les menons sur deux plans: l'emploi, plutôt du côté des jeunes actifs; la formation dispensée, en réfléchissant à une intégration significative des enjeux écologiques. Dans l'enseignement supérieur, les étudiants sont souvent face à un saupoudrage de concepts généraux sans qu'il y ait de vision stratégique de la formation à ces enjeux. Nous voulons pouvoir sortir de nos écoles en étant à même de comprendre les enjeux et les causes de l'urgence écologique, comme la complexité qu'il y a à articuler les réponses de façon démocratique, pour pouvoir vite agir. La démarche a interpellé, et

a mené notamment à un groupe de travail ministériel et à une proposition de loi... Et du côté de l'emploi, on encourage les salariés à se saisir des enjeux écologiques pour transformer les entreprises de l'intérieur. Le mouvement social, en profitant de l'expertise des acteurs écologiques, peut ainsi vite monter en compétence et devenir un acteur majeur sur ces enjeux.

– **Sophie Binet:** Il ne faut surtout pas faire comme s'il n'existe pas de contradiction entre social et environnemental. Ou alors, on contourne les problèmes concrets qui sont sur la table sans rien régler. À la Cgt, on sait qu'il existe un bon paquet de filières polluantes, en majorité délocalisées dans les pays en développement. Certains préconisent de sortir du productivisme en niant au travail sa dimension centrale pour aller vers un revenu de base. Or, rompre avec le productivisme suppose de transformer la conception de la richesse, pas de marginaliser le travail. Un tel raccourci est dangereux, il oppose social et environnemental. Pour moi, le postulat de base décisif, c'est la reconnaissance de la centralité du travail. C'est ce qui permet de combiner propositions revendicatives et alternatives d'avenir. La Sécurité sociale professionnelle que porte la Cgt, par exemple, sécurise le travail au-delà du contrat en liant les droits au statut de salarié des personnes. Dans un contexte de transition environnementale, cela permet de dire à tous les salariés: quel que soit votre secteur d'activité, nous mettons en place un dispositif pour sécuriser votre travail. Vous pourrez être en formation, en reconversion et à nouveau au travail sans avoir rien perdu. Si à l'inverse, on leur propose un revenu de base, ça coince : déconnecter le partage de la richesse de sa création, c'est se condamner à des droits réduits à peau de chagrin, à basculer dans des prestations qui ...

## Transition écologique

### Le moment travaux pratiques

LA TRANSITION, CA NE PEUT PAS SE RÉSUMER À LA CAPTATION DE FONDS PUBLICS : DES AVANCÉES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES SONT ENVISAGEABLES, MAIS UN GROUPE COMME ARCELORMITTAL EST L'UN DES DERNIERS DE LA CLASSE, DANS LA SIDÉRURGIE, EN TERMES DE BUDGET PROPRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT...



Nicolas Graves

... relèvent de l'assistanat. C'est toxique sur le plan social comme sur le plan démocratique. Il faut absolument déconnecter les notions de richesse et de croissance du productivisme, substituer à la production aveugle des réponses visant le bien-être des personnes : éducation, santé, prise en charge des aînés, des enfants... Ces secteurs d'investissement ne sont pas délocalisables, permettent d'améliorer la vie des femmes, massivement concernées, et de construire le socle d'un progrès social et sociétal. C'est un nouveau compromis entre production et consommation, travailleurs et consommateurs, qui peut enthousiasmer et rassembler largement.

– **Philippe Verbeke** : Je considère qu'on porte déjà énormément d'enjeux environnementaux dans notre activité syndicale. On les porte d'un point de vue professionnel et aussi interprofessionnel, en phase, me semble-t-il avec la montée des préoccupations écologiques dans toutes les têtes, les nôtres compris. Chacun se rend bien compte que ce modèle de société coince, qu'il faut des changements d'ampleur. Mais le monde des affaires fait semblant de rien ; dans le Dunkerquois, on s'est vu proposer un projet d'élargissement portuaire visant à accueillir davantage de containers, soit une multiplication par 7 du nombre de camions en circulation. La Cgt s'est exprimée de manière très critique sur le projet. Quelques centaines d'emplois, contestables d'ailleurs, ne justifient pas qu'on intoxique une population entière, qu'on multiplie les accidents mortels sur les routes, le tout au détriment du fret ferroviaire, transport écologique par excellence. D'où l'intérêt du débat sur les relocalisations, relancé par la crise sanitaire qui a provoqué des ruptures de chaînes, remis en cause le flux tendu et le zéro stock. Mais le plan de relance ne lui accorde qu'un petit 1% : 1 milliard sur 100 ! Sans préciser de quoi on parle précisément. Il va donc falloir, là encore, batailler ferme et provoquer le débat public dont nous avons besoin sur la transformation de l'industrie. La transition, ça ne peut pas se résumer à la captation de fonds publics : des avancées scientifiques et techniques sont envisageables, mais un

groupe comme ArcelorMittal est l'un des derniers de la classe, dans la sidérurgie, en termes de budget propre de recherche et développement... – **Isabelle Lepla** : Ce que dit Philippe sur les poids lourds me parle : les directions interdépartementales des routes, qui gèrent les nationales et les autoroutes non concédées, sont bien placées pour mesurer le nombre d'accidents dus aux trains de poids lourds lors des interventions sur autoroutes, le secteur de Dunkerque étant l'un des pires qui soit. Tout cela sans que les entreprises n'accélèrent leur report modal ou que le gouvernement ne leur propose une politique de report modal. Le plan de relance présente la rénovation écologique des bâtiments comme l'un de ses axes essentiels. Mais cette mission d'expertise et d'évaluation est en train d'être restructurée avec, à la clé, la volonté claire de la faire disparaître. On est en pleine mise en crise de l'État par l'exécutif, largement entamée par les lois qui ont réorganisé ou désorganisé les territoires, les mesures qui affaiblissent les moyens de contrôle – qu'il s'agisse directement d'environnement ou d'industrie, d'agriculture ou encore de sécurité sanitaire ou alimentaire – afin de redessiner un État qui ne soit plus ni garant ni organisateur de l'intérêt général. Or, nous vivons précisément une période qui valide, à échelle de la planète, le caractère incontournable d'arbitrages macroéconomiques clairs et nets seuls à même d'éviter une catastrophe écologique.



Isabelle Lepla.

groupe comme ArcelorMittal est l'un des derniers de la classe, dans la sidérurgie, en termes de budget propre de recherche et développement...

– **Isabelle Lepla** : Ce que dit Philippe sur les poids lourds me parle : les directions interdépartementales des routes, qui gèrent les nationales et les autoroutes non concédées, sont bien placées pour mesurer le nombre d'accidents dus aux trains de poids lourds lors des interventions sur autoroutes, le secteur de Dunkerque étant l'un des pires qui soit. Tout cela sans que les entreprises n'accélèrent leur report modal ou que le gouvernement ne leur propose une politique de report modal. Le plan de relance présente la rénovation écologique des bâtiments comme l'un de ses axes essentiels. Mais cette mission d'expertise et d'évaluation est en train d'être restructurée avec, à la clé, la volonté claire de la faire disparaître. On est en pleine mise en crise de l'État par l'exécutif, largement entamée par les lois qui ont réorganisé ou désorganisé les territoires, les mesures qui affaiblissent les moyens de contrôle – qu'il s'agisse directement d'environnement ou d'industrie, d'agriculture ou encore de sécurité sanitaire ou alimentaire – afin de redessiner un État qui ne soit plus ni garant ni organisateur de l'intérêt général. Or, nous vivons précisément une période qui valide, à échelle de la planète, le caractère incontournable d'arbitrages macroéconomiques clairs et nets seuls à même d'éviter une catastrophe écologique.

– **Options** : *La période est particulièrement difficile pour l'action collective ; quels sont les points d'appuis existant pour un syndicalisme par ailleurs sollicité sur les fronts de l'emploi, de la santé, de la protection sociale et de la défense des libertés ?*

– **Isabelle Lepla** : Je le répète : pour nous, défense de l'emploi et défense de l'environnement sont intrinsèquement liées. De fait, nos missions visent à assurer la transition écologique, donc... Soit dit en passant, la dégradation des conditions de

À L'UGICT  
NOUS SAVONS  
QUE MESURER  
SCIENTIFIQUEMENT  
L'IMPACT  
ENVIRONNEMENTAL  
EST UNE AFFAIRE  
EXTRÊMEMENT  
COMPLIQUÉE,  
MAIS L'IDÉE EST  
DE PERMETTRE  
UNE PRISE DE  
CONSCIENCE, UNE  
APPROPRIATION DES  
ENJEUX PROPRES  
À L'ENTREPRISE  
ET LA POSSÉDÉ  
DE RASSEMBLER  
LARGEMENT POUR  
PESER SUR  
LES CONDITIONS  
DE LA PRODUCTION.

travail, due à des réorganisations constantes, génère une énorme souffrance au travail, liée à un conflit de valeurs. Nous n'en avons pas le monopole, mais c'est inséparable du reste. Alors, quels points d'appui? Dans notre secteur, l'expérience que nous avons eue avec l'Ugict pour défendre les lanceurs d'alerte et relayer leurs mises en garde dessine un élément de réponse. Avec les salariés concernés, nous nous sommes appuyés à la fois sur notre savoir-faire Cgt et sur l'opinion publique, en expliquant qu'au-delà d'un cas isolé, c'était un problème de santé publique, d'intérêt général, justement, qui se trouvait posé. De nombreux exemples dans ce domaine montrent que cela peut rassembler largement, créer un mouvement d'opinion et faire reculer l'exécutif sur des dossiers très importants.

– **Nicolas Graves:** Ce rapport au débat public est d'autant plus important que nos préoccupations interpellent de façon renouvelée les termes de la représentation démocratique, de l'action politique, de l'intérêt général. Ces sujets butent rapidement sur les limites du système politique actuel, sur ses points de blocages. C'est aussi ce qu'on constate dans les entreprises, où nous sensibilisons les cadres sur leur place et leurs leviers dans la stratégie mise en œuvre, et les encourageons à agir. Là-dessus, notre vision rejoint totalement votre terrain d'intervention pour travailler sur les contradictions croissantes entre les aspirations professionnelles des individus et le rôle qu'ils se voient assignés. On se retrouve nombreux pour leur dire: c'est le moment d'y réfléchir.

– **Philippe Verbeke:** Nous disposons d'un atout syndical unique : nous portons des propositions nées de coopérations interindustrielles et permettant de réduire les nuisances. Dans la sidérurgie, où elles sont importantes, nous travaillons avec les collègues des transports et de l'énergie dans une logique de filière. Nous

portons ensemble un projet de filière de production d'hydrogène qui offre des perspectives de transformation importante. Cette filière, qui combine hydrogène et CO<sub>2</sub>, réduirait de moitié les émissions de CO<sub>2</sub>. Elle porte à court terme une alternative à la batterie électrique. Le projet est accueilli partout avec sérieux: on nous écoute, on nous accorde que c'est crédible, des associations environnementales le soutiennent... et puis rien. D'abord parce que nos multinationales se refusent à doter la recherche et le développement des budgets nécessaires. Les dividendes passent d'abord. Ensuite, elles ont d'autres projets. Arcelor envisage ainsi de récupérer le CO<sub>2</sub>.



Philippe Verbeke.



Sophie Binet.

pour aller l'enfouir dans le sous-sol de la mer du Nord, pour en faire un levier d'extraction pétrolière, sans aucune considération pour les risques environnementaux. Enfin, parce qu'elles se refusent à envisager de concéder la moindre parcelle de décision stratégique aux travailleurs. Nous nous tournons donc vers les élus, la population. À Fos-sur-Mer, où la question de qualité de l'air est sérieusement posée, le syndicat cgt du site d'ArcelorMittal a créé un comité de surveillance de l'activité industrielle «*et de son impact sur l'environnement*», avec toutes les parties concernées. Il s'agit de placer les industriels au pied du mur de leurs responsabilités et de développer des alternatives de production.

– **Sophie Binet:** Lors des derniers congrès de l'Ugict, nous sommes partis d'une contradiction concernant les cadres. Ils et elles sont parmi les plus sensibles aux enjeux environnementaux, notamment à travers leur consommation. Mais dans l'entreprise, où ils ont une responsabilité importante et une visibilité sur l'ensemble des process, ils s'entendent dire: circulez, y a rien à voir, le sociétal c'est hors entreprise. C'est là où il nous faut intervenir. On ne peut pas interroger notre mode de vie et continuer à produire à l'identique, sauf à organiser et à exacerber des contradictions et des oppositions ultraviolentes entre le social et l'environnemental. C'est pourquoi nous publions un manifeste pour la responsabilité environnementale, pour permettre aux cadres et professions intermédiaires de retrouver la maîtrise de la finalité de leur travail. De la même façon, nous travaillons à la création d'un outil qui permettra d'évaluer, à partir des informations professionnelles qu'ont les cadres et professions intermédiaires, l'impact environnemental de la chaîne de valeur de leur entreprise. Nous voulons le faire avec les salariés, afin de leur redonner du pouvoir d'agir, de faciliter une appropriation des enjeux et la formulation d'alternatives concrètes, de relocaliser, de mettre en place l'économie circulaire. ▶



## PERFORMANCE COLLECTIVE? TOUTE L'ÉQUIPE A DIT NON

SUPPRIMER SEIZE JOURS DE RTT ET RÉDUIRE SON SALAIRE DE 10% POUR SAUVER LE QUOTIDIEN? AUX DIRES MÊMES DES EXPERTS, LA PROPOSITION ÉTAIT UNE VÉRITABLE PROVOCATION. SALARIÉS ET SYNDICATS S'Y SONT OPPOSÉS. RÉCIT D'UNE MOBILISATION PAS COMME LES AUTRES.

**F**in juillet, un « accord de performance collective » (Apc) a fait l'unanimité contre lui: celui proposé deux mois plus tôt aux 350 journalistes du quotidien *L'Équipe*. Il n'y a eu aucune divergence à ce sujet. Tout comme leurs représentants du Snj-Cgt et du Snj, les salariés ont refusé de le ratifier. Le texte proposé était semblable en bien des points à ceux ratifiés chez Derichebourg, Adp, Valeo ou ailleurs ces dernières semaines: des accords qui, au nom de la crise sanitaire et de ses effets sur l'activité, posent les bases d'une régression sociale hors norme. Dans cette entreprise de presse, rien de moins que la suppression de 16 jours de Rtt sur 22 et une réduction de 10% de la rémunération du personnel. La direction du groupe Amaury, propriétaire du titre, ne s'en est guère vantée. L'annonce, faite quelques jours plus tôt par une société comme Ryanair, du recours à un accord de ce type n'était guère flatteuse. La presse avait alors déjà souligné les dérives inhérentes aux Apc: un dispositif ouvrant à la négociation le champ de tous les possibles en permettant aux employeurs de revenir sur les droits et garanties, aussi bien collectives qu'individuelles, des salariés. En effet, ces

accords sont les seuls qui permettent aux entreprises d'imposer aux salariés une modification de leur contrat de travail sous peine, en cas de refus, de licencier pour cause « réelle et sérieuse »... Pour parvenir à ses fins, la direction du journal a donc tenté de ne pas trop faire parler d'elle. Elle s'y est prise en usant d'une stratégie vieille comme celle des relations sociales: tenter de neutraliser les organisations syndicales en proposant aux personnels, avant même l'ouverture des négociations, des réunions d'information sur la crise du journal et les moyens de la dépasser. La ficelle était trop grosse: « *Une manière trop simple de chercher à convaincre les salariés pour, ensuite, nous faire croire à nous, représentants syndicaux, qu'ils voulaient que nous signions* », témoignent Denis Perez et Stéphane Antoine, tous deux éditeurs à la rubrique football, l'un délégué syndical, l'autre élu Cse du Syndicat national des journalistes-Cgt... C'était oublier la défiance et l'exaspération des personnels qui, depuis des années, affrontent des plans de licenciements, entamant chaque fois un peu plus les conditions de travail et la capacité des journalistes à bien faire leur métier, explique

Emmanuel Vire, secrétaire général du Snj-Cgt. C'était négliger aussi la volonté des personnels, en dépit de la crise sanitaire et des difficultés sociales annoncées, de se défendre et d'avancer ensemble, ajoute-t-il. Par deux fois, ces dernières années, ils avaient surpris en faisant grève, pratique peu usitée dans le secteur. Pendant le confinement, ils avaient marqué les esprits par leur volonté de ne pas abandonner les journalistes précaires à leur sort. Ils avaient organisé une collecte pour les pigistes et Cdd, premiers touchés par les conséquences de la pandémie.

### À l'initiative du groupe « Triple zéro »

Début juin, les journalistes rejettent les appels du pied de la direction et se rassemblent dans un groupe WhatsApp nommé « Triple zéro », comme « zéro atteinte aux Rtt, zéro baisse de salaire et zéro licenciement ». Le groupe fait vite le plein. Et la décision de rendre publique une lettre soutenant expressément l'intersyndicale dans ses discussions avec la direction ne suscitera aucune opposition. Que les ventes du quotidien sportif aient souffert de l'arrêt des compétitions pendant le confinement, aucun salarié ne le

# NÉGOCIATIONS POUR NE PAS FAIRE FAUSSE ROUTE

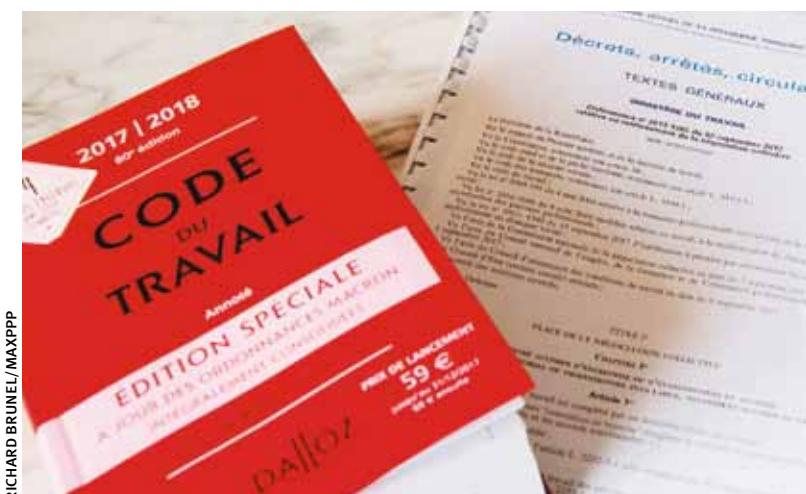
FRANCE STRATÉGIE S'EST PENCHÉE SUR  
LES ACCORDS DE PERFORMANCE COLLECTIVE.  
PREMIER BILAN, PREMIÈRE ALERTE.

Ils en rêvaient. Depuis deux ans, les ordonnances Macron le leur permettent. Désormais, à la seule condition d'obtenir l'agrément d'une majorité des organisations syndicales – voire, quand il n'y en a pas, le suffrage de salariés –, les employeurs peuvent revenir sur les contrats de travail : modifier les horaires des salariés, leur rémunération, l'organisation et les conditions de travail. Les accords de performance collective (Apc) ont été créés pour cela. Jusqu'alors, on ne savait rien de l'usage qui en était fait et des conditions dans lesquelles les 371 textes existants avaient été signés. Rien ou presque, puisque contrairement aux accords de droit commun, les accords de performance collective ne sont pas soumis à une obligation de publication.

À la demande de France Stratégie, cinq chercheurs se sont attachés à combler le vide. Dans le cadre d'un rapport intermédiaire sur l'évaluation des ordonnances Macron, ils ont livré, le 28 juillet, de premiers éléments qui peuvent être fort utiles à l'avenir pour les militants<sup>1</sup>. Ils notent par exemple que trop de textes dépassent, et de beaucoup, les sujets qu'ils ont vocation à traiter, allant jusqu'aux conditions de rupture, à l'accès à la retraite et aux caisses de prévoyance, mais aussi aux classifications. Les Apc se présentent alors quasiment comme des conventions pouvant se substituer aux conventions collectives de branche ou d'entreprise. Tout aussi grave, soulignent-ils, une majorité d'accords sont à durée illimitée, sans que soit prévue de clause de revoyure, ni de procédures de suivi, ni de clause «de retour à meilleure fortune».

Au-delà, beaucoup trop d'Apc ne prévoient rien de ce qu'il advient des clauses du contrat de travail auxquelles l'accord s'est substitué, une fois que l'accord ne s'applique plus, s'alarment les cinq chercheurs. Ils ne proposent aucun antidote à ces manques, mais les formuler permet au moins de s'en prémunir. Loyauté des conditions de la négociation, information des salariés et risque renforcé de moins-disant social : sur ces thèmes aussi, ils appellent à la prudence... Sans oublier de rappeler que seuls 10 % des Apc signés en 2018 contenaient des contreparties précises et chiffrées en matière d'investissement et de maintien de l'emploi. Une façon de ne pas faire fausse route... M. H.

1. «Évaluation des ordonnances du 22 septembre 2017 relatives au dialogue social et aux relations de travail», France Stratégie, 213 pages, juillet 2020, à retrouver sur [Strategie.gouv.fr](http://Strategie.gouv.fr)



RICHARD BRUNEL/MAXPPP

contestait. Mais au sortir de cette période, le groupe Amaury, propriétaire du titre, disposait de 300 à 400 millions d'euros de trésorerie. Sa situation financière n'était pas mauvaise au point qu'il soit urgent de sabrer les droits et garanties collectives du personnel. «Pour preuve, aucune demande de prêt garanti par l'État n'avait été demandée», souligne l'intersyndicale. Qui plus est, le calendrier sportif à venir était chargé : Ligue des champions, Tour de France, Euro de football, Jeux olympiques... «La proposition qui nous était faite trahissait surtout le mépris pour toute ambition éditoriale. Elle confirmait la volonté du groupe de récupérer le titre pour renforcer une stratégie entièrement tournée vers la communication, le clinquant et le chic, en usant de la marque *L'Équipe* pour valoriser ce qui lui rapporte d'abord et avant tout, à savoir le Tour de France», expliquent Denis Perez et Stéphane Antoine.

Pendant deux mois, les salariés, élus et mandatés ou pas, avanceront de concert. Chacun tient le cap : les représentants du personnel refusent tout accord qui ne garantirait pas l'avenir du journal et font, à l'issue de chaque séance de négociation, un compte rendu oral sur Whatsapp. «Nous n'étions pas fermés au dialogue sur les moyens d'affronter une deuxième vague. Mais pas aux conditions qui nous étaient proposées... Qu'est-ce qui aurait pu faire qu'on signe en l'état une telle dégradation des droits? Même les experts étaient abasourdis», se rappellent les deux militants.

Les salariés, eux, alimentent le rapport de force par leur présence et par la publication, tout au long des discussions, de libres propos de salariés exigeant tous, peu ou prou, le respect des conditions de travail au nom de la santé et de l'exercice du métier.

Fin juillet, un vote est organisé sur le réseau social quant à la pertinence ou non de signer l'accord proposé : 251 journalistes y participent sur les 350 employés en Cdi : 245 voix se prononcent contre, 6 pour...

Bien sûr, l'affaire n'est pas réglée. Bousculée par le numérique et par l'exigence d'un retour sur investissement que l'activité journalistique ne pourra jamais assurer, *L'Équipe* reste menacée. La cohésion qui a permis d'éviter un accord de performance collective se retrouverait-elle si la direction propose un plan social ou de départs volontaires? Dans ce cas, le collectif pourrait éclater. Reste une certitude : la bataille qui vient d'être gagnée n'est pas près d'être oubliée.

Martine HASSOUN

# UNIVERSITÉ ÉTUDIANTS: TOUS ENTREPRENEURS?

INSTALLER L'ESPRIT  
«ENTREPRENEUR» COMME  
UN MODÈLE POSITIF  
QUI S'IMPOSERAIT  
AUX ÉTUDIANTS: AU MOTIF  
DE L'INSERTION  
PROFESSIONNELLE  
DES JEUNES, LA CRISE  
DU CORONAVIRUS POURRAIT  
ACCÉLÉRER UNE STRATÉGIE  
DÉVELOPPÉE DEPUIS  
AU MOINS DEUX DÉCENNIES  
DANS L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR.

« **E**ntrepreneur is the new France. » En 2017, lorsqu'Emmanuel Macron, à peine élu, assène cette « vérité », cela fait déjà quelques années que le système universitaire a développé l'éducation à l'entrepreneuriat à tous les niveaux. Si la première filière dédiée à la formation des entrepreneurs apparaît à Hec dès 1976, les années 2000 voient se développer des modules en tous genres (rencontres, *business games*, ateliers...) en dehors des seules écoles de commerce pour intéresser les filières générales, scientifiques et littéraires des universités. Alors que la crise du coronavirus pourrait accélérer le processus au motif de la lutte contre le chômage des jeunes, Olivia Chambard, docteure en sciences sociales de l'École des hautes études en sciences sociales (Ehess) s'intéresse, dans un livre<sup>1</sup> tiré de sa thèse, aux ressorts comme aux motivations de cette « *injonction croissante d'éduquer la jeunesse à l'esprit d'entreprendre* ».

À partir d'un travail sociologique fouillé, mêlant entretiens, archives, enquêtes dans les établissements et étude de dispositifs de formation, elle met en évidence le passage d'une université lieu de critique sociale à celui, du moins dans certains de ses espaces, de « *laboratoire des idéologies capitalistes* ». La « célébration » de la figure de l'entrepreneur vise-t-elle avant tout cette stratégie, en accompagnant les mutations à l'œuvre comme la flexibilisation du travail et la déstabilisation de la condition salariale ? Et quels sont ses effets ?

La dernière évaluation portant sur l'entre-

preneuriat étudiant<sup>2</sup> apporte une première réponse : « l'esprit entrepreneur » serait devenu « *une condition existentielle dans le contexte de la troisième révolution industrielle* », au croisement de plusieurs tendances, dont le développement des plateformes numériques et la recherche supposée de flexibilité par les jeunes. Le choix des mots ne surprend pas Olivia Chambard. D'abord « existentiel » : « *Il va bien au-delà des enjeux économiques et sociaux portés par l'entrepreneuriat pour renvoyer au façonnage d'un Homme idéal adapté à l'idée que s'en fait la société, comme l'a décrit au XIX<sup>e</sup> siècle le sociologue Emile Durkheim.* »

## Crise du coronavirus : une nouvelle « opportunité »

Puis l'expression « esprit d'entreprendre » qui supplante désormais les termes « entrepreneurs » ou « entrepreneuriat » et suppose un type de qualités indispensables à tous sur le marché du travail : « *L'évolution du choix des termes illustre un glissement des objectifs au fil du temps, depuis la création d'entreprise à proprement parler jusqu'à une finalité plus large d'insertion professionnelle* », souligne la chercheuse affiliée au Centre d'études de l'emploi et du travail (Ceet). Il s'agit moins de former une minorité d'étudiants à la création d'entreprises innovantes que de diffuser une compétence transversale supposée « utile » à tous. Avec la crise du coronavirus, le risque est d'assister à un nouveau « resserrement » des enseignements vers ce type de compétences « utilitaristes »

## Des effectifs limités

Selon les dernières données fournies par le réseau des Pépites et publiées par la mission d'évaluation, quelque 10 300 étudiants étaient, en 2016-2017, inscrits dans des diplômes des domaines de l'entrepreneuriat, de l'innovation ou des Tpe-Pme, dont environ 4 000 en master et 1 200 en licence professionnelle. À ces chiffres, il faut ajouter environ 100 000 étudiants qui suivent différents modules de formation à l'entrepreneuriat dans des cursus dits non spécialisés. Le statut national d'étudiant entrepreneur, créé en 2014, a intéressé 637 étudiants la première année, puis 3 700 en 2018, et enfin 4 500 en 2019. Des chiffres loin des objectifs affichés lors de la création du statut, tablant sur 20 000 étudiants dès 2017. Au total, le réseau des Pépites a recensé la création de 713 entreprises.



au détriment des savoirs universels dans une université dans le même temps moins dotée en moyens.» Installé en juin, au sortir du confinement, le Comité stratégique national du plan « L'esprit d'entreprendre » s'inscrit clairement dans cette optique en faisant de cet « esprit » un outil de lutte contre le chômage des jeunes diplômés.

### Valoriser l'indépendance au détriment du salariat

Historiquement, le tournant se situe dans les années 1990-2000 : « Ériger la figure de l'entrepreneur en modèle positif, valoriser l'indépendance au détriment du salariat, rendre accessible à tous la création d'entreprise constituent les principales dimensions d'un projet de promotion de "l'esprit entrepreneurial" auprès de populations dont le défaut supposé en la matière est constitué [alors] en un problème public. » Ce « problème » est en particulier porté par le patronat qui fait alors de cette « particularité française » l'une des causes des difficultés économiques

et du manque de compétitivité du pays, sur fond d'une controverse ancienne sur l'ouverture de l'école à son environnement économique.

Plusieurs plans et dispositifs législatifs vont alors se succéder traduisant, si l'on reprend le vocabulaire du monde de l'entrepreneuriat, une volonté de « passage à l'échelle » : le plan Étudiants-entrepreneurs (2009-2012), sous la présidence de Nicolas Sarkozy ; la loi du 22 juillet 2013 qui intègre les formations à l'entrepreneuriat comme l'un des objectifs des formations de l'enseignement supérieur ; le plan Étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat sous la présidence de François Hollande.

En 2014 est créé et le statut national d'« étudiant entrepreneur » qui permet d'élaborer un projet au sein d'un Pépite (Pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat) : il en existe 33 aujourd'hui. En étendant notamment les possibilités de créations d'entreprises dites « innovantes », le déploiement du numérique joue un nouveau rôle d'accé-

lérateur : lorsqu'Emmanuel Macron fait l'éloge de l'entrepreneur comme symbole de la « new France », il le fait à l'occasion de l'inauguration de Station F, un campus de start-up créé en région parisienne par l'ancien patron de Free.

### L'illusion que tout le monde peut entreprendre

L'action des pouvoirs publics concourt alors à poser une double évidence : la formation des étudiants à l'entrepreneuriat relève bien d'une mission de l'université qui doit être « professionnalisante » ; posséder un « esprit d'entreprendre » est nécessairement une qualité positive. Pour autant, les formations à l'esprit d'entreprendre – filières dédiées en licence professionnelle ou master, modules ponctuels hors cursus – concerneraient au final une minorité d'étudiants (*voir encadré*) : à peine 8 000 d'entre eux ont, par exemple, accédé au statut d'étudiant entrepreneur, très loin des objectifs affichés au moment de sa création. Si ses promoteurs n'hésitent pas à se féliciter de son « succès », il est donc, avant tout, symbolique et idéologique.

« Quantitativement, c'est en effet d'ampleur limitée. Mais il y a bien une montée en légitimité de l'esprit d'entreprise sur les campus, avec une érosion des oppositions, comme si cela devenait un passage obligatoire dans l'université », souligne Olivia Chambard, dont l'enquête montre les limites de ce « projet éducatif » : si les créations d'entreprises sont valorisantes pour une minorité de diplômés d'établissements plutôt prestigieux, « l'esprit d'entreprendre » prépare d'abord les jeunes de milieux sociaux moins favorisés à occuper des emplois précaires aux marges du salariat, essentiellement comme auto-entrepreneurs. Auto-entrepreneurs qui ont été contraints, pour plus de 80 % d'entre eux, à totalement stopper leur activité pendant le confinement. ▶

Christine LABBE

1. Olivia Chambard, *Business Model. L'université, nouveau laboratoire de l'idéologie entrepreneuriale*, La Découverte, 2020. Voir aussi : « De quoi l'entrepreneuriat est-il le nom dans l'enseignement supérieur ? », *Connaissance de l'emploi* n° 150, septembre 2019.

2. Albert Meige, Cristelle Gillard, Philippe Perrey, « La formation de l'esprit entrepreneur, évaluation du plan Pépite en faveur de l'entrepreneuriat étudiant », rapport Igaenr n° 2018-108, janvier 2019.

## UGICT-CGT

### Calendrier

#### • Emploi

Le Centre d'étude et de recherche pour l'emploi et les qualifications (Cereq) organise une série de webséminaires traitant de la transition écologique et des compétences. Le premier aura lieu le 29 septembre à 10 heures. Il portera sur les moyens de «faire dialoguer les enjeux en termes environnementaux et d'emploi». Dominique Méda, professeure de sociologie à l'université Paris-Dauphine, interviendra comme grand témoin pour analyser les scénarios pour l'avenir de l'emploi. Quatre autres webconférences suivront jusqu'à la fin de l'année. En savoir plus sur [www.cereq.fr](http://www.cereq.fr)

#### • Bureau

Dans le cadre de la préparation du 19<sup>e</sup> congrès de l'Ugict-cgt, il a été décidé de tenir des bureaux élargis aux Ufict et aux commissions départementales. Le prochain se réunira le jeudi 1<sup>er</sup> octobre.

#### • Congrès

Initialement programmé au printemps 2020 à La Napoule, le 13<sup>e</sup> congrès de l'Ufict-Cgt Métallurgie devrait se tenir du 13 au 15 octobre. Il s'inscrit dans la préparation du 42<sup>e</sup> congrès de la fédération de la Métallurgie programmé du 1<sup>er</sup> au 5 février 2021 à Montpellier.

#### • Numérique

Repenser le droit du travail à l'ère du digital est le thème d'une conférence organisée par l'Institut syndical européen le 15 octobre. En savoir plus sur [www.etui.org](http://www.etui.org)

#### • Ugict-cgt

L'Ugict-Cgt réunira son conseil national les mercredis 18 et jeudi 19 novembre au siège confédéral, à Montreuil. La seconde journée de ce conseil national sera consacrée à une rencontre des élus et mandatés des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> collèges.

### Formation

Les formations organisées par l'Ugict-Cgt doivent reprendre au cours de ce second semestre selon la programmation suivante :

- « Quelle stratégie syndicale face au Wall Street management? » du 26 au 27 novembre au centre Benoît-Frachon, à Gif-sur-Yvette (91).
- « Réforme des retraites : quels droits, à quel âge, pour quel niveau de vie? » du 30 novembre au 4 décembre au centre Benoît-Frachon.
- « Être responsable Ugict-Cgt : contenu, animation et déploiement de l'activité spécifique », du 14 au 18 décembre au centre Benoît-Frachon.
- « Communication Web : construire et gérer un site avec Reference-Syndicale.fr », du 16 au 18 décembre au centre Benoît-Frachon.

Pour s'informer plus en détail sur une formation proposée par l'Ugict-Cgt, s'inscrire à une session et connaître le programme complet des stages, se connecter à l'adresse suivante : [www.ugict-cgt.fr/ugict/formation](http://www.ugict-cgt.fr/ugict/formation). Contact : [formation.syndicale@ugict-cgt.fr](mailto:formation.syndicale@ugict-cgt.fr)

## la revue des revues

**Économie** De nombreuses études continuent d'évaluer l'impact de la pandémie de Covid-19 sur l'économie mondiale et française. Celle publiée par la *Revue de l'Ofce* (Office français des conjonctures économiques) au début de l'été montre qu'au cours des seize premières semaines de la crise, la perte de produit intérieur brut a représenté environ 165 milliards d'euros. Pour les auteurs de l'étude, l'impact de la pandémie sur l'activité économique française sera donc «massif». Ils s'attachent à mettre en exergue un certain nombre d'indicateurs significatifs : les pertes de revenu, les destructions d'emplois, en particulier précaires, et le recours à l'activité partielle qui aurait atteint, durant les premières semaines de déconfinement, environ 500 millions d'heures.

→ *Revue de l'Ofce* n° 166, juillet 2020.

**Histoire** C'est aussi à la pandémie de Covid-19 que s'intéresse la revue *Commentaire*, sous l'angle à la fois des conséquences économiques et des libertés. Une approche enrichie par la publication d'une analyse des conséquences de la peste noire de 1348-1350 réalisée, dans les années 1950, par l'historien Yves Renouard. Elle montre en quoi cette pandémie a été, du fait de son caractère universel, l'événement le plus marquant du XIV<sup>e</sup> siècle.

→ *Commentaire*, volume 43, n° 170, été 2020.

### International

Alors qu'il n'est désormais plus possible d'ignorer de grands enjeux systémiques comme le changement climatique, la question démographique ou celle des inégalités, les jeux de puissance prennent le pas sur les projets communs et les solidarités, ce que la pandémie de Covid-19 aura crûment mis en lumière. C'est en partant de ce constat que la *Revue internationale et stratégique* s'attache à cerner les sujets qui pourraient constituer les principaux défis de la décennie qui s'ouvre dans le champ des relations internationales.

→ *Revue internationale et stratégique* n° 118, été 2020.

**Photographie** La revue *6Mois* met depuis plusieurs années en lumière l'engagement au long cours de photojournalistes de plus en plus en difficulté pour vivre dignement de leur travail. Dans sa dernière livraison, elle propose ainsi de découvrir celui de la photographe indépendante Carolina Arantes dans le monde du «steak fric» brésilien. Carolina Arantes, qui photographie la puissante et discrète industrie de la viande au Brésil, est ainsi partie à la rencontre des riches fermiers qui la possèdent, fidèles soutiens du président Bolsonaro.

→ *6Mois* n° 19, printemps-été 2020.



ALIX MINDÉ/MAXPPP

# TRAVAIL DOUBLE PEINE POUR LES FEMMES

UNE ENQUÊTE DE L'INSTITUT NATIONAL D'ÉTUDE DÉMOGRAPHIQUE PRÉCISE L'AMPLEUR DES INÉGALITÉS DE CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE VIE À LA MAISON DURANT LE CONFINEMENT.

Pendant le confinement, dans quelles conditions les salariés ont-ils continué à travailler, selon leur sexe et leur catégorie socioprofessionnelle ? L'Institut national d'études démographiques (Ined) a mené une enquête visant à saisir le nouveau visage du travail et de l'emploi en France durant ces premiers mois d'épidémie, en analysant les situations avant et pendant le confinement dans ses multiples aspects : travail, conditions de logement, nécessité de la continuité pédagogique, sentiment d'isolement... Dans ses conclusions, «Le travail et ses aménagements»\*, il met en évidence ce qui apparaissait déjà dans de nombreuses études mais qui se trouve ici conforté et précisé : le net décrochage des femmes et des catégories populaires. Ainsi, près de deux mois après le début du confinement, 70 % des actifs travaillaient encore, dont 41 % depuis leur domicile et 59 % à l'extérieur. Davantage épargnés par les effets de la crise, les cadres pour-

suivent toujours leur activité professionnelle (86 %) lors de la septième semaine de confinement, dont les deux tiers en télétravail. Dans le même temps, les employés et les ouvriers sont plus de 40 % à ne plus travailler début mai. Mais c'est pour les femmes que la situation s'est le plus détériorée, insiste l'Ined. Moins nombreuses à travailler que les hommes, elles pratiquent autant que les hommes

## Inégalités

- 30 % des actifs en emploi au 1<sup>er</sup> mars 2020 étaient à l'arrêt deux mois plus tard.
- Deux femmes sur trois continuaient de travailler deux mois après le début du confinement, contre trois hommes sur quatre.
- 48 % des femmes, contre 37 % des hommes, ont télétravaillé avec un ou plusieurs enfants.
- Toutes catégories socioprofessionnelles confondues, 25 % d'entre elles ont pu télétravailler dans un espace dédié (41 % des hommes).

\* «Le travail et ses aménagements : ce que la pandémie de Covid-19 a changé pour les Français», *Population et Sociétés* n° 579, juillet 2020

le télétravail lorsqu'elles sont en emploi. Mais cette pratique du télétravail révèle des «*inégalités profondes de conditions de vie, qui se déploient au domicile et dans la sphère privée*».

### De nouvelles formes du télétravail

Présenté dans le débat public comme un privilège visant à protéger des risques sanitaires, le télétravail a en effet adopté de nouvelles formes, liées à la fois au lieu de vie, à la position sociale du ménage ou au sexe. Avec des effets qui se cumulent : plus souvent entourées d'enfants, les femmes disposent moins souvent d'une pièce à elles pour pouvoir travailler, ayant davantage de difficultés pour s'isoler. Fait marquant dans l'enquête, c'est au sein du groupe des cadres que les écarts entre femmes et hommes atteignent des niveaux maximaux : Si 47 % des hommes peuvent disposer d'une pièce dédiée, c'est le cas pour moins de 30 % des femmes. Comme si d'ailleurs, en particulier en région parisienne où pourtant le marché immobilier est en tension, l'espace disponible était réservé aux hommes mais aussi aux enfants. Question peut-être de stratégie éducative, avancent les chercheurs : cette «solution» est en réalité adoptée par les ménages, soulignent-ils «*pour lesquels la réussite scolaire des enfants est un enjeu de reproduction sociale*».

Quitte, donc, à compliquer le télétravail des femmes. Mais aussi à faire naître de nouvelles tensions intrafamiliales, liées à la surcharge domestique et professionnelle résultant de la pandémie : 10 % des Français confinés avec des enfants se disent concernés par ces tensions, plus de 15 % des télétravailleurs sont dans ce cas. Dans ce domaine aussi, les cadres rapportent plus souvent une dégradation des relations avec les enfants que les ouvriers ou les employés : avec le recours massif au télétravail dans cette catégorie, «*la surcharge domestique liée aux nouvelles formes de travail, qui se surajoute au travail scolaire des enfants, semble ainsi changer la donne quant au niveau de bien-être des différentes catégories de population*». Les femmes, qui vivent et travaillent plus souvent «au milieu» des enfants, se situent au carrefour de ces tensions multiples. Si bien, concluent les chercheurs de l'Ined, qu'après un demi-siècle de réduction des inégalités entre les sexes, «*la pandémie et la crise économique qu'elle engendre a accentué les écarts avec les hommes*». Durablement ?

Christine LABBE

## SANTÉ

# LES FAUX-SEMBLANTS DE LA REVALORISATION

LE « SÉGUR » ACTE UNE AUGMENTATION SALARIALE SANS VRAIMENT REVALORISER LES MÉTIERS. LES JEUNES SE MONTRENT D'AILLEURS PEU ATTIRÉS PAR LE SECTEUR : LES RECRUTEMENTS INDISPENSABLES S'AVÈRENT COMPROMIS.



NATHALIE SAINT-AFFRE / MAXPPP

**U**n accord « historique » ? Sourd aux mobilisations des personnels de santé, le gouvernement a fini par entendre, Covid oblige, qu'un système sanitaire à la hauteur des besoins ne pouvait se passer de professionnels qualifiés, engagés et mieux payés. Ainsi, faute de refonder le système – l'ambition affichée –, le Sécurité de la santé engage 8 milliards d'euros et acte une augmentation salariale de 183 euros pour l'ensemble des 1,5 million de salariés du secteur de la santé – public comme privé. La moitié de la somme sera due à compter de septembre 2020, mais versée à partir de janvier 2021, une fois officialisée par le vote de la Plfss<sup>1</sup>. L'autre moitié à partir de mars, le tout complété d'ici à 2022 par une quarantaine d'euros pour les infirmières, aides-soignantes, manipulateurs radio et kinés, dont les grilles doivent évoluer. «Ce n'est pas rien, pour certaines personnes cela représente 10 % de salaire en plus», explique Laurent Laporte, responsable de l'Ufmict à la fédération Cgt de la santé. *Mais après des années sans revalorisation et compte tenu du retard de niveau de vie cumulé par rapport aux soignants dans les pays de l'Ocde, c'est peu.*» La Cgt, comme Sud, n'a pas signé l'accord<sup>2</sup> : «Pour 80 % de nos syndicats, consultés sur le texte, cette reconnaissance reste insuffisante, d'autant

*qu'elle est conditionnée à une réorganisation du temps de travail sur un volume annuel, qui va imposer une disponibilité totale, y compris du jour au lendemain, et se traduira par de nouvelles tensions et dégradations des conditions de travail. Les mêmes logiques sont toujours à l'œuvre.*» Les soignants s'estiment par ailleurs bénéficiaires d'une reconnaissance toute relative, que ce soit au sujet des primes Covid et de leur montant variable, ou encore de la qualification en « maladie professionnelle » pour ceux qui ont contracté le Covid. Elle a fait, le 15 septembre, l'objet d'un décret tardif et scandaleux (voir p. 8).

## Le manque d'attractivité du secteur compromet l'embauche

Les mesures annoncées par le Sécurité ne semblent en tout cas pas à même de rendre les métiers du soin et le secteur de la santé attractifs. Quelque 15 000 embauches sont prévues, bien en dessous des besoins estimés – 100 000 à l'hôpital et 20 000 pour les Ehpad, mais les candidats ne se bousculent pas. Et la relève parmi les jeunes n'est pas assurée. Certes, Parcoursup a enregistré un regain de demandes cette année pour les formations médicales et paramédicales, mais pas forcément en premier choix. «Dans notre établissement, nous avons eu le

*plus grand mal à recruter 52 étudiants alors que nous pouvons en accueillir 70, raconte Marie-Ange Millochau, cadre formatrice à l'Institut de formation en soins infirmiers (Ifsi) de Rambouillet (Yvelines). Nous avons pourtant 2684 candidatures à examiner! Depuis plusieurs années, nous sommes obligés de revoir à la baisse le niveau exigé pour certains recrutements. Plus préoccupant encore, nous n'avons plus les moyens de mener correctement nos projets pédagogiques. Nous sommes très mal à l'aise avec cette situation, car nous sommes de plus en plus obligés de proposer à nos étudiants des premiers stages «bouche-trou», le plus souvent dans un Ehpad, où ils seront confrontés aux tâches les plus éprouvantes – surtout dans la période – et pas toujours avec des contenus professionnels effectifs et valorisants. Nous avons de plus en plus d'étudiants qui ne vont pas au bout de leurs trois années de formation.*

Le phénomène est national : depuis début septembre, le mot-dièse #balance-tonstage déferle sur les réseaux sociaux, alimenté par les étudiant·es de la filière qui dénoncent des conditions de formation dégradantes à tous points de vue, forcément dissuasives et démotivantes<sup>3</sup>. Des métiers non valorisés en termes de contenu et de rémunérations, des conditions de travail qui risquent de se dégrader faute de recrutement et de changement de logique managériale, des filières de formation non attractives et qui ne permettront pas la relève : vous avez dit revalorisation ? Les soignants appellent à une nouvelle journée nationale de mobilisation le 15 octobre, pour réaffirmer que le compte n'y est pas.

Valérie GÉRAUD

1. Le Projet de loi de financement de la sécurité sociale 2021, qui sera voté cet automne, prévoit pourtant de rester dans la continuité d'une « maîtrise » – et donc d'une réduction – des dépenses de santé.

2. Les deux syndicats, exclus du suivi de l'accord – et même d'éventuelles renégociations –, examinent des recours juridiques à ce déni de démocratie sociale.

3. Nous y reviendrons prochainement.

# Fonction publique

## Les allocations pour la diversité

Les modalités des allocations pour la diversité dans la fonction publique ont été déterminées aux termes des dispositions de l'arrêté du 20 avril 2020<sup>1</sup>, fondé sur les dispositions de l'article 22 de la loi du 13 juillet 1983<sup>2</sup>. Ce texte abroge l'arrêté du 5 juillet 2007. Ces modalités ont par ailleurs été précisées pour l'année à venir dans la circulaire du 5 juin 2020<sup>3</sup> relative à la mise en œuvre desdites allocations pour la campagne 2020-2021, adressée aux préfets de régions.

Le nombre et le montant des allocations sont fixés chaque année par le ministre chargé de la Fonction publique. Au titre de la campagne 2020-2021, le montant des allocations est de 2 000 euros par allocataire et 1 340 allocations devraient être versées. Elles sont attribuées par les préfets de région, dans le cadre d'un contingent régional qui leur est notifié chaque année par le ministre chargé de la fonction publique.

### Les bénéficiaires potentiels du dispositif

Les personnes pouvant se voir accorder l'allocation pour la diversité sont :

- Les élèves des classes préparatoires intégrées ou classes préparatoires égalité des chances ;
- Les personnes inscrites auprès d'un organisme de préparation aux concours donnant accès à un emploi permanent de la fonction publique de catégories A ou B ;
- Les étudiants inscrits dans un cursus d'études supérieures visant expressément à la préparation d'un ou plusieurs concours donnant accès à un emploi permanent de la fonction publique de catégories A ou B, ou à un emploi en qualité de magistrat, notamment ceux qui sont inscrits dans les instituts de préparation à l'administration générale (Ipag) et les centres de préparation à l'administration générale (Cpag).

Les personnes bénéficiant d'un contrat temporaire de travail ou d'un contrat à durée indéterminée et à temps partiel, ainsi que les personnes en reconversion sans emploi peuvent en bénéficier. En revanche, les agents publics (y compris les contractuels) sont exclus du bénéfice de ces allocations.

Les bénéficiaires doivent être titulaires d'un diplôme leur permettant de présenter un des concours visés, ou doivent être

Le dispositif des « allocations pour la diversité dans la fonction publique » (au sein des trois versants : d'État, territoriale et hospitalière) prévoit qu'une aide financière soit accordée aux candidats aux concours, sous conditions de ressources et de mérite. Ce dispositif a pour objectif de soutenir l'égalité d'accès à la fonction publique et de participer à l'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi.

Edoardo MARQUÈS

en attente des résultats de leurs examens lors du dépôt des demandes d'allocation. Les candidats élévant ou ayant élevé effectivement trois enfants et les sportifs de haut niveau sont dispensés de la condition de diplôme.

Les ressortissants d'un État membre de l'Union européenne, d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen (Islande, Liechtenstein, Norvège) et les ressortissants helvétiques peuvent solliciter l'allocation pour la diversité, sous réserve de remplir les conditions requises pour le concours préparé.

### Les critères de distribution des allocations

Pour être éligibles, les candidats ou leurs familles ne doivent pas disposer de ressources qui dépassent certains plafonds. La première annexe à la circulaire du 5 juin 2020<sup>3</sup>, précitée, établit que chaque candidat se voit attribuer un nombre de points de charge en fonction de la distance entre le domicile et le lieu d'étude, d'une part; et le nombre d'enfants dans le foyer fiscal, d'autre part. En fonction du nombre de points de charge obtenu, un plafond de ressources différent est applicable.

L'annexe II de la même circulaire précise les critères de priorisation des dossiers éligibles pour déterminer les bénéficiaires. Ainsi, le mérite du candidat, lié à son parcours antérieur, ainsi que sa motivation à intégrer la fonction publique, telle qu'elle transparaît à la lecture de sa

lettre de motivation et de son curriculum vitæ sont pris en compte.

La circulaire précise également que, en cas d'ex aequo, les candidats en situation de handicap et les pupilles de la nation bénéficient d'une priorité d'attribution de l'allocation.

### La sélection organisée au sein des préfectures

Sur la base de ces critères d'attribution, le préfet opère une sélection entre les dossiers. Les allocations sont accordées après examen par une commission présidée par le préfet de région ou son représentant. Les membres de cette commission sont désignés par celui-ci.

Par dérogation, les élèves des classes préparatoires intégrées ou classes préparatoires « Égalité des chances » bénéficient de droit à l'allocation, s'ils en font la demande auprès de leur école ou de leur établissement. La liste des élèves concernés doit être transmise par l'école ou l'établissement au préfet de région, au plus tard dans le mois suivant le début de la scolarité.

### Le versement des allocations

Le versement des allocations est effectué en deux fois. Il est subordonné à la fréquentation assidue du bénéficiaire aux préparations des concours et à sa participation aux exercices de tutorat qui lui sont proposés. Par ailleurs, le bénéficiaire prend l'engagement de se présenter à l'issue de l'année de préparation aux épreuves de l'un des concours pour lesquels l'aide de l'État lui a été accordée. Dans le cas contraire, il devra rembourser les sommes perçues au titre de cette allocation.

Le bénéfice de ces allocations ne peut être accordé qu'une seule fois. À titre exceptionnel, le préfet peut renouveler ce bénéfice une seule fois, compte tenu des résultats obtenus au concours préparé et, le cas échéant, de la situation particulière du demandeur.

1. Arrêté du 20 avril 2020, relatif aux allocations pour la diversité dans la fonction publique (Nor : CPAF2006676A), publié au *Journal officiel* du 24 avril 2020.

2. Loi n° 83-634 du 1<sup>er</sup> juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires.

3. Circulaire du ministère de l'Action et des Comptes publics du 5 juin 2020, relative à la mise en œuvre des allocations pour la diversité dans la fonction publique pour la campagne 2020-2021 (Nor : CPAF2012868C).

## Délégué syndical Une désignation facilitée

Un Ds peut être désigné parmi les adhérents du syndicat à certaines conditions (Cour de cassation, chambre sociale, 8 juillet 2020, Sté Vandemoortele Bakery Products France c/ M. G. et autres).

### **Article L. 2143-3 du Code du travail (modifié par la loi du 29 mars 2018 de ratification des ordonnances de l'automne 2017)**

Chaque organisation syndicale représentative (Osr) dans l'entreprise ou l'établissement d'au moins 50 salariés, qui constitue une section syndicale, désigne parmi les candidats aux élections professionnelles qui ont recueilli à titre personnel et dans leur collège au moins 10 % des suffrages exprimés au 1<sup>er</sup> tour des dernières élections au Cse, quel que soit le nombre de votants, un ou plusieurs Ds.

Si aucun des candidats présentés par l'organisation syndicale aux élections professionnelles ne remplit les conditions ci-dessus, ou s'il ne reste, dans l'entreprise ou l'établissement, plus aucun candidat aux élections professionnelles qui remplit ces conditions, – ou si l'ensemble des élus qui remplissent ces conditions renoncent par écrit à leur droit d'être désigné Ds, une Osr peut désigner un Ds parmi les autres candidats, ou, à défaut, parmi ses adhérents au sein de l'entreprise ou de l'établissement, ou parmi ses anciens élus ayant atteint la limite de durée d'exercice du mandat au Cse.

### **Faits et procédure.**

Le 11 février 2019, l'Ud-Cgt de l'Ariège a notifié à la société Vandemoortele Bakery Products France la désignation de M. G., simple adhérent, en qualité de Ds au sein de l'établissement du Fossat, en remplacement de M. Y.

L'employeur a saisi le tribunal d'instance afin d'obtenir l'annulation de cette dési-

gnation. Le tribunal d'instance de Foix, le 22 mars 2019, a rejeté la demande de l'employeur. L'employeur s'est pourvu en cassation.

### **Arguments de l'entreprise**

La société fait grief au jugement de la débouter de sa demande d'annulation de la désignation de M. G. en qualité de Ds, alors :

1°/ qu'il résulte de l'article L. 2141-3 du Code du travail, dans sa rédaction issue de la loi n° 2018-2017 du 29 mars 2018, applicable au litige, que l'organisation syndicale représentative, qui ne peut désigner comme délégué syndical un candidat ayant recueilli à titre personnel au moins 10 % des suffrages exprimés au premier tour des dernières élections, soit parce qu'aucun des candidats qu'elle a présentés ne remplit cette condition, soit parce que l'« ensemble des élus » remplissant cette condition ont renoncé par écrit à leur droit d'être désigné délégué syndical, doit désigner par priorité un délégué syndical « parmi les autres candidats » et que ce n'est qu'à défaut de pouvoir procéder à une telle désignation, que l'organisation peut procéder à la désignation d'un adhérent ou d'un ancien élu ; qu'il en résulte que ce n'est qu'à défaut d'autres candidats susceptibles d'être désignés que le syndicat peut désigner comme délégué syndical un de ses adhérents dans l'entreprise ; qu'au cas présent, la société Vandemoortele Bakery Products France faisait valoir qu'il existait plusieurs candidats, dont MM. D., S. et P., qui avaient été élus et n'avaient manifestement pas renoncé à être désignés délégué syndical, de sorte que le syndicat Cgt ne pouvait prétendre nommer un adhérent qui ne s'était pas porté candidat aux élections ; qu'en jugeant le contraire, au motif inopérant que les candidats n'ayant pas renoncé à

être désignés délégué syndical n'appartenait pas au syndicat Cgt, le tribunal d'instance a violé le texte susvisé ;  
2°/ que les prérogatives légales sont conférées au délégué syndical non pas dans l'intérêt du syndicat représentatif qui l'a désigné, mais dans celui de l'ensemble des salariés de l'entreprise ou de l'établissement ; qu'en énonçant, pour débouter l'employeur de sa demande d'annulation comme délégué syndical d'un adhérent du syndicat qui ne s'était pas présenté aux dernières élections professionnelles, que « *le délégué syndical n'est pas une institution représentative du personnel à proprement parler, mais un représentant du syndicat qu'il a désigné* », le tribunal d'instance a violé par fausse application les articles L. 2121-1, L. 2122-1 et L. 2143-1 du Code du travail ;  
3°/ qu'en toute hypothèse, en cas de renonciation de l'ensemble des élus présentés par l'organisation syndicale, cette dernière ne peut procéder à la désignation d'un adhérent au sein de l'établissement ou de l'entreprise qu'à défaut d'autres candidats aux élections susceptibles d'être désignés ; que le texte ne prévoit aucune faculté de désigner un simple adhérent en cas de renonciation de l'ensemble des candidats ; qu'au cas présent, la société exposante faisait valoir, sans être contredite, que le syndicat Cgt disposait de candidats non élus, de sorte qu'il ne pouvait prétendre désigner un adhérent qui ne s'était pas présenté aux dernières élections ; qu'en refusant d'annuler la désignation au motif que l'ensemble des candidats, même ceux qui n'avaient pas été élus, avaient renoncé à être désignés, le tribunal d'instance a violé l'article L. 2143-3 du Code du travail.

#### **Réponse de la Cour de cassation, chambre sociale**

L'article L. 2143-3 du Code du travail, dans sa rédaction issue de la loi n° 2018-217 du 29 mars 2018, fait obligation au syndicat représentatif qui désigne un délégué syndical de le choisir parmi les candidats aux élections professionnelles qui ont recueilli au moins 10 % des suffrages exprimés au premier tour des dernières élections au comité social et économique.

Aux termes du deuxième alinéa de ce texte, si aucun des candidats présentés par l'organisation syndicale aux élections professionnelles ne remplit les conditions mentionnées au premier alinéa de ce texte, ou s'il ne reste, dans l'entreprise ou l'établissement, plus aucun candidat aux élections professionnelles qui remplit ces conditions, ou si l'ensemble des élus qui remplissent les conditions mentionnées audit premier alinéa renoncent par écrit à leur droit d'être désigné délégué syndical, le syndicat peut désigner un délégué syndical parmi les autres candidats ou, à défaut, parmi ses adhérents au sein de l'entreprise ou de l'établissement ou parmi ses anciens élus ayant atteint la limite de durée d'exercice du mandat au comité social et économique fixée au deuxième alinéa de l'article L. 2314-33. S'agissant de l'article L. 2143-3, alinéa 2, du Code du travail, tel qu'issu de la loi n° 2008-789 du 20 août 2008, qui disposait « *si le reste, dans l'entreprise ou l'établissement, plus aucun candidat aux élections professionnelles qui remplit les conditions mentionnées au premier alinéa, une organisation syndicale représentative peut désigner un délégué syndical parmi les autres candidats ou, à défaut, parmi ses adhérents au sein de l'entreprise ou de l'établissement* », la Cour, après consultation de l'ensemble des organisations syndicales représentatives de salariés et d'employeurs, a décidé que cette obligation n'a pas pour objet ou pour effet de priver l'organisation syndicale du droit de disposer du nombre de représentants syndicaux prévus par le Code du travail ou les accords collectifs dès lors qu'elle a présenté des candidats à ces élections dans le périmètre de désignation. Elle en avait déduit que s'il n'est pas exclu qu'un syndicat représentatif puisse désigner un salarié candidat sur la liste d'un autre syndicat qui a obtenu au moins 10 % des voix et qui l'accepte librement, l'article L. 2143-3 du Code du travail n'exige pas de l'organisation syndicale qu'elle propose, préalablement à la désignation d'un délégué syndical en application de l'alinéa 2 de cet article, à l'ensemble des candidats ayant obtenu au moins 10 %, toutes listes syndicales confondues, d'être désigné délégué syndical.

#### **Par la loi n° 2018-217 du 29 mars 2018, le législateur a entendu éviter l'absence de délégué syndical dans les entreprises.**

Il en résulte qu'il y a lieu à nouveau de juger que, s'il n'est pas exclu qu'un syndicat puisse désigner un salarié candidat sur la liste d'un autre syndicat, qui a obtenu au moins 10 % des voix et qui l'accepte librement, l'article L. 2143-3 du Code du travail n'exige pas de l'organisation syndicale qu'elle propose, préalablement à la désignation d'un délégué syndical en application de l'alinéa 2 de l'article précité, à l'ensemble des candidats ayant obtenu au moins 10 %, toutes listes syndicales confondues, d'être désigné délégué syndical.

Par ailleurs, eu égard aux travaux préparatoires à la loi n° 2018-217 du 29 mars 2018, la mention du même texte selon laquelle « *si l'ensemble des élus qui remplissent les conditions mentionnées audit premier alinéa renoncent par écrit à leur droit d'être désigné délégué syndical, le syndicat peut désigner un délégué syndical parmi les autres candidats ou, à défaut, parmi ses adhérents au sein de l'entreprise ou de l'établissement ou parmi ses anciens élus ayant atteint la limite de durée d'exercice du mandat au comité social et économique fixée au deuxième alinéa de l'article L. 2314-33* », doit être interprétée en ce sens que lorsque tous les élus ou tous les candidats qu'elle a présentés aux dernières élections professionnelles ont renoncé à être désignés délégué syndical, l'organisation syndicale peut désigner comme délégué syndical l'un de ses adhérents au sein de l'entreprise ou de l'établissement ou l'un de ses anciens élus ayant atteint la limite de trois mandats successifs au comité social et économique.

Dès lors, ayant constaté que M. Y., précédent délégué syndical désigné par le syndicat, avait démissionné de ses fonctions et que les autres candidats de la liste du syndicat avaient renoncé à exercer les fonctions de délégué syndical sur le site, le tribunal en a déduit à bon droit que le syndicat avait valablement désigné l'un de ses adhérents, M. G., en qualité de délégué syndical de l'établissement.

Par ces motifs, la Cour rejette le pourvoi de l'employeur.

GRENOBLE/THÉÂTRE

# UN WESTERN SPAGHETTI SERVI AL DENTE PAR SERGE PAPAGALLI



Le trombinoscope  
de l'affiche  
de *Western*!

Serge Papagalli écrit, joue et met en scène. Sa famille est originaire de Gênes. Lui est né à Grenoble, où il s'est ancré, vit et pratique le théâtre. Doté d'un grand sens du comique, il excelle notamment dans des sketches à sa façon, dans lesquels il s'exprime avec l'accent dauphinois typique. Dans les années 1980, son spectacle *Plus la peine de frimer* lui valut une reconnaissance nationale grâce à laquelle, en 1983, il fut l'un des remplaçants de Pierre Desproges dans l'émission de radio *Le Tribunal des flagrants délires*. Depuis 2004, il est Guethenoc, le paysan pittoresque au service du roi Arthur, dans la fameuse série télévisée *Kaamelot*. Pour fêter ses 50 ans de scène, dans le but louable de faire rire son public une fois de plus, il a écrit et mis en scène un western spaghetti (bien sûr, il est de la distribution) intitulé, le plus simplement du monde, *Western !* Treize comédiens vont donc endosser les costumes de cow-boys et d'Indiens pour donner corps à une tragicomédie dont l'esprit vient tout droit des films de genre jadis tournés à Cinecittà. La pièce donne aussi à réfléchir sur notre société. N'est-elle pas, elle aussi, un Far West dans lequel chacun est astreint à survivre au milieu d'une cacophonie assourdissante, d'une violence croissante et d'une bêtise crasse ? On ne peut pas s'y tromper, dans sa parodie à l'italienne, Serge Papagalli s'attache à tendre un miroir au féroce aujourd'hui. On verra combien sont frappantes les ressemblances entre un univers à la Sergio Leone et notre petit monde crispé du tous contre tous. Serge Papagalli aime à dire qu'« *il n'y a pas de bon rire sans un fond de tragique* ».

ANTOINE SARRAZIN

• DU 13 AU 22 OCTOBRE, MAISON DE LA CULTURE MC2, 4 RUE PAUL-CLAUDEL, GRENOBLE (38).  
WWW.MC2GRENOBLE.FR

LA PLAINE-SAINT-DENIS/  
CIRQUE

## PRENDRE L'APÉRO SOUS UN CHAPITEAU

Après plusieurs mois d'interruption à cause d'un virus dont on est fatigué d'écrire le nom, l'Académie Fratellini, École supérieure des arts du cirque, reprend ses activités. On s'y attachera ultérieurement à mettre à l'honneur, sous le grand chapiteau, deux artistes exceptionnelles, Maroussia Diaz Verbèke et Jeanne Mordoj. Pour l'heure, en cette rentrée et plus avant dans la saison, on peut venir à l'apéro cirque, où l'on a loisir d'assister, sous le petit chapiteau, aux prestations des apprentis de l'Académie (mis en piste par des artistes de toutes disciplines, chaque fois différents) et parfois rejoints par les étudiants musiciens du Pôle Sup 93. Au bar, boissons et restauration légère sont proposées par des associations locales.

- PREMIER APÉRO CIRQUE DU 16 AU 18 OCTOBRE,  
ACADEMIE FRATELLINI, 1-9 RUE DES CHEMINOTS,  
LA PLAINE SAINT-DENIS (93). WWW.ACADEMIE-FRATELLINI.COM

## SORTIES FILMS

### Grand Frère

LIANG MING (CHINE)

Sur le point de perdre son emploi à cause de papiers d'identité, la jeune Gu Xi doit s'entendre avec Qinchang, la petite amie – qui n'a pas froid aux yeux – de son frère, pêcheur au chômage devenu homme de main. Dans le petit village, à la frontière de la Chine et de la Corée, les rapports entre les trois personnages se font de plus en plus problématiques. Un premier film talentueux, à l'atmosphère trouble, révélateur d'un pan de la société chinoise.

### Effacer l'historique

BENOÎT DELÉPINE

ET GUSTAVE KERVERN (FRANCE)

Une comédie savoureusement décousue sur « la France d'en bas », comme disait Jean-Pierre Raffarin en volant la formule à Honoré de Balzac. Depuis un lotissement d'Île-de-France jusqu'aux absurdités délirantes du monde technologique en vigueur (à bas les Gafa !), Denis Podalydès, Blanche Gardin, Corinne Masiero, Benoît Poelvoorde et même Michel Houellebecq amusent le tapis sociologique.

### Spicies

GUILLAUME IVERNEL

(FRANCE-CHINE)

Un film d'animation très drôle, en forme de thriller chez les espions, où le méchant, à la fin, n'est pas celui qu'on croyait.

# PARIS/CHORÉGRAPHIE À 100 ANS, CHAILLOT NE CESSE PAS D'ENTRER DANS LA DANSE



L'art d'attaquer de face, une photo de Grégoire Korganow, pour Chaillot, Théâtre national de la danse.

En 2020, Chaillot a 100 ans ! Le 11 novembre 1920, en effet, le grand comédien Firmin Gémier inaugurait le premier Théâtre national populaire (Tnp). Plus tard, il y eut à la tête de la vaste salle où fut signée, en 1948, la Déclaration universelle des droits de l'homme, Jean Vilar puis Antoine Vitez, entre autres. Désormais Théâtre national de la danse, dirigé par Didier Deschamps, Chaillot annonce la couleur pour la saison qui s'ouvre, axée sur la venue de scènes d'Afrique, d'Italie, d'Inde, d'Australie... Treize nouvelles compagnies seront à découvrir, tandis qu'on pourra retrouver les créations d'artistes familiers des lieux.

Stéphane HARCOURT

- 15 AU 17 OCTOBRE, SALLE GÉMIER, « EXCELSIOR », MISE EN SCÈNE ET CHORÉGRAPHIE DE SALVO LOMBARDO.
- 14 AU 17 OCTOBRE, SALLE JEAN VILAR, « DON JUAN », PAR LA COMPAGNIE ATERBALLETTO, CHORÉGRAPHIE DE JOHAN INGER.
- CHAILLOT-THÉÂTRE NATIONAL DE LA DANSE, 1, PLACE DU TROCADÉRO, PARIS 16<sup>e</sup>. [WWW.THEATRE-CHAILLOT.FR](http://WWW.THEATRE-CHAILLOT.FR)



DR  
Bernard Pras, *Bashung* (2018), 60 × 80 cm.

## SAINT-ARNOULT/TABLEAUX DEUX ARTISTES À LA FOIS

Poursuivant son riche programme d'expositions, la Maison Elsa-Triolet-Aragon met en valeur deux artistes dont l'inspiration et la main sont radicalement différentes. Il s'agit d'Anna Kache et de Bernard Pras. La visite de la partie de la maison qui fut habitée par le célèbre couple d'écrivains a lieu les samedis, dimanches et jours fériés de 14 à 18 heures et, en semaine, à 16 heures.

- JUSQU'AU 24 NOVEMBRE, AU MOULIN DE VILLENEUVE, SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES (78). [WWW.MAISON-TRIOLET-ARAGON.COM](http://WWW.MAISON-TRIOLET-ARAGON.COM)

## CARTOUCHERIE/PUZZLE MICROFICTIONS À LA CARTE

Le Théâtre de la Tempête, que dirige Clément Poirée, invite la compagnie Théâtre Déplié, qui « creuse son sillon dans les interstices de nos existences ». Leur nouveau spectacle, *Les Pièces manquantes (puzzle théâtral)* est une création collective mise en scène par Adrien Béal. À partir de microfictions et de légendes urbaines, les cartes du sens sont remises en jeu à chaque représentation. Un puzzle jamais bouclé. Certains soirs, les acteurs se lancent dans un véritable marathon d'écriture, avec le concours d'une fanfare d'adolescents.

- DU 17 SEPTEMBRE AU 18 OCTOBRE, THÉÂTRE DE LA TEMPÈTE, CARTOUCHERIE, ROUTE DU CHAMP-DE-MANŒUVRE, PARIS 12<sup>e</sup>. [WWW.LA-TEMPETE.FR](http://WWW.LA-TEMPETE.FR)

## AUBUSSON/OMBRES DE BIEN ÉTRANGES ANIMAUX

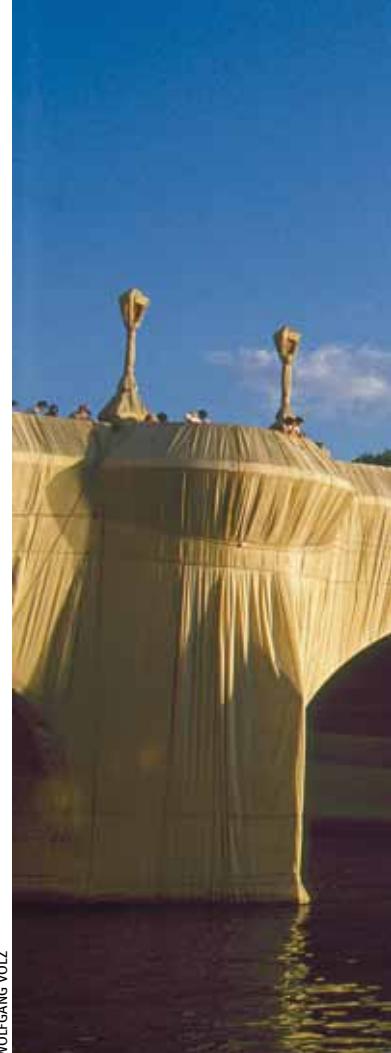
Núria Alvarez Coll et Miguel Garcia, sous l'appellation de Colectivo Terron, inventent un théâtre d'ombres d'une stupéfiante singularité. Dans le spectacle *Bestiaire végétal*, à partir de matériaux des plus ordinaires – osier, cannes, branches, bambous, etc. –, ces artistes peuvent inventer d'extraordinaires créatures imaginaires, tels, par exemple, des volatiles à très longues pattes ou d'effarants monstres de paille... L'exploration animée de fibres végétales d'une grande souplesse leur permet de susciter un climat de magie sans artifice, que ponctue hardiment l'enrôlement musical de la violoncelliste multi-instrumentiste Marie-Caroline Conin.

- LES 15 ET 16 OCTOBRE, SCÈNE NATIONALE D'AUBUSSON, AVENUE DES LISSIERS, AUBUSSON (19). [WWW.SNAUBUSSON.COM](http://WWW.SNAUBUSSON.COM)

PARIS/EXPOSITION

# COMMENT CHRISTO A COMMENCÉ D'EMBALLER SON MONDE

AU CENTRE POMPIDOU, ON PEUT DÉCOUVRIR LES ANNÉES PARISIENNES DE L'ARTISTE, PEU APRÈS SON DÉPART DE BULGARIE, QUAND IL FORGEAIT SES OUTILS RECONNAISSABLES, EN VUE DE FUTURES AVENTURES GRANDIOSES.



WOLFGANG VOLZ

*Barils de pétrole empaquetés, (1958-1959)*  
Dix-huit barils, tissu, fil d'acier, peinture, laque, sable.  
Collection de l'artiste.



EVA-INKERI

Le marasme consécutif à la pandémie n'épargne pas les musées. Au Centre Pompidou, où se tient l'exposition «Christo et Jeanne-Claude, Paris!», c'est d'autant plus flagrant qu'aux mesures de sécurité ordinaires («Videz vos poches, s'il vous plaît») s'ajoutent les gestes barrières de rigueur, le marquage au sol des distances le long de chicanes installées rue du Renard, tandis que les grands travaux en cours, sur la façade de l'édifice, impliquent notamment l'arrêt des escaliers roulants sur le versant qui fait face aux toits de Paris. Avec leur masque, les visiteurs, dûment cornaqués par de jeunes stagiaires, semblent sortis de la série télé britannique des années 1960, *Le Prisonnier*, que la chaîne Paris Première repasse opportunément ces temps-ci. Malgré tout, pour l'amour de l'art, que ne ferait-on pas?

## Il avait un sacré coup de crayon classique

Christo est mort à New York le 31 mai dernier. Il n'a donc pu assister à l'exposition, à la préparation de laquelle il avait collaboré. Quant à son épouse, son alter ego, Jeanne-Claude, essentiellement chargée de la logistique dans leurs nombreux travaux de par le monde – pour la plupart d'une envergure colossale – elle s'était éteinte en 2009. La manifestation, située dans la galerie 2, au niveau 6 de l'établissement, n'est pas une rétrospective. Elle avait d'abord



Le Pont-Neuf empaqueté,  
Paris (1975-1985).

**Il s'était mis à recouvrir de papier ou de tissu froissé des bouteilles, une voiture, des boîtes, des chaises, bref tout ce qui lui tombait sous la main.**

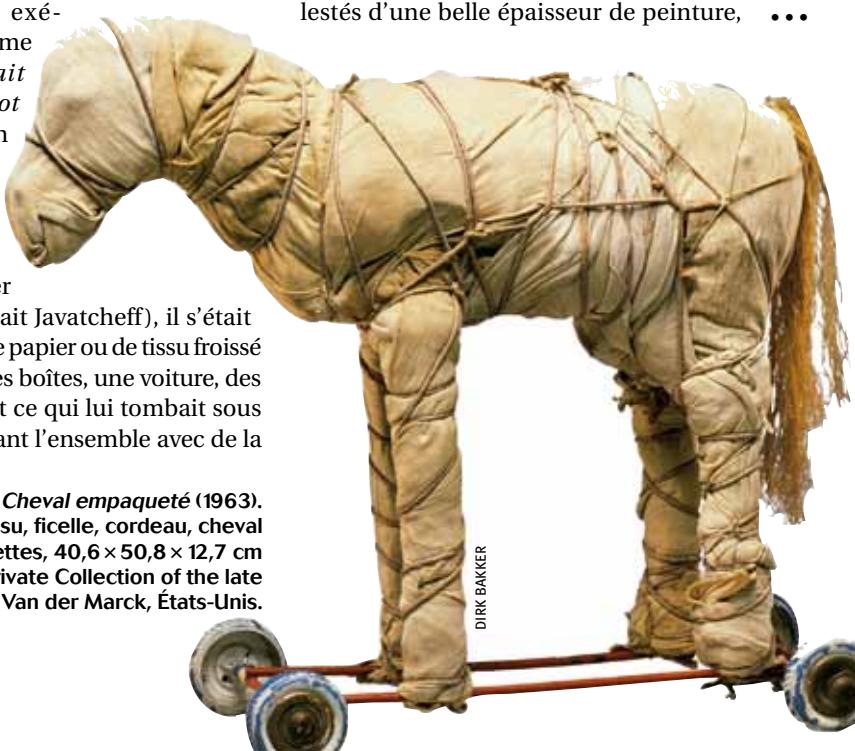
pour Christo une valeur sentimentale. C'est à Paris qu'il s'installe à l'âge de 26 ans, après avoir quitté sa Bulgarie natale (il naît à Gabrovo en 1935, son nom de famille est Javatcheff) et après avoir vécu un temps à Vienne (Autriche). C'est à Paris qu'en mars 1958 il loue un studio minuscule sur l'île Saint-Louis et une chambre de bonne où peindre, rue de Saint-Sénoch. Il avait entamé sa formation en 1953, à l'Académie des beaux-arts de Sofia. Solides études : peinture, sculpture, architecture, anatomie... Un sacré coup de crayon classique. Lorsqu'il avait présenté, en 1954, sa composition intitulée *Paysans au repos dans un champ (étude pour une peinture à l'huile)*, ça n'avait pas plu du tout à un corps enseignant férus de «réalisme socialiste». Quoi, des paysans au repos, alors qu'il faut produire ! L'usine chimique familiale avait été nationalisée et le père de Christo avait été emprisonné comme «saboteur». Le grand garçon timide

à lunettes – il ressemblait au grand Duduche de Cabu – ne se fit pas faute d'aller voir ailleurs, ne serait-ce que pour contempler en vrai les œuvres de Matisse, Klee, Kandinsky, Picasso et bien d'autres. C'est à Paris qu'il rencontre Jeanne-Claude, belle-fille du général de Guillebon, qui avait pris Berchtesgaden, où se trouvait le Nid d'aigle d'Hitler. Christo et Jeanne-Claude ne se quitteront plus.

On voit dans l'exposition un portrait figuratif, par Christo, de la belle épouse du général, Précilda de Guillebon (1959). Il a également exécuté, dans le même style, un *Portrait de Brigitte Bardot* (1962). Dès son arrivée à Paris, en dehors de ce type de tableaux mondains figuratifs pour gagner sa vie (il les signait Javatcheff), il s'était mis à recouvrir de papier ou de tissu froissé des bouteilles, des boîtes, une voiture, des chaises, bref tout ce qui lui tombait sous la main, en ligotant l'ensemble avec de la

ficelle. Il nommait cela son «*inventaire*». Il fabriquait en même temps, dans la même veine, ses «*surfaces d'empaquetage*». On en voit pas mal dans l'exposition. Il s'agit d'œuvres abstraites en toile, gavées de matière, striées d'accidents, triturées, pliées, dépliées, écrasées ou froissées, saisies dans un réseau de minces cordages. On lui doit également des «*portraits empaquetés*», comme ce *Denyse* (1964), où les traits du visage se devinent sous l'effet de translucidité, qu'on dirait d'une vitre pas nettoyée. Il réalise des «*cratères*» qui, lestés d'une belle épaisseur de peinture,

...



**Petit Cheval empaqueté (1963).**  
Tissu, ficelle, cordeau, cheval à roulettes, 40,6 × 50,8 × 12,7 cm  
The Private Collection of the late Jan Van der Marck, États-Unis.

DIRK BAKKER

... d'émail et de sable, semblent des volcans vus d'avion. Ces premières années parisiennes, quand Christo hante les expositions – celle de Dubuffet à la galerie Daniel Cordier, en 1959, le frappe particulièrement – sont fondatrices.

L'emballage sourcilleux d'objets les plus divers – chaises, brouette, table, motocyclette, signaux routiers, etc. –, édités en tirage limité, peut lui assurer la matérielle. Leur vente à des collectionneurs, comme plus tard celle de ses projets les plus grandioses sous forme de dessins préparatoires, de maquettes, de lithographies, de collages, de photomontages anticipateurs, lui permettra, sa vie durant, de financer ses entreprises. L'exemple le plus joliment fameux de sa pratique d'emballage n'est-il pas son *Petit Cheval emballé* de 1963 ? Le critique d'art américain David Bourdon pourra écrire que l'art de Christo consiste à «révéler en cachant».

En 1961-1962, il dresse, dans l'étroite rue Visconti (6<sup>e</sup> arrondissement) où vécut, entre autres personnages historiques, Balzac et Delacroix, son *Wall of Oil Barrels-The Iron Curtain*, c'est-à-dire «Le Rideau de fer», composé de 89 barils de pétrole. Au début des années 1960, les «nouveaux réalistes» (Yves Klein, Martial Raysse, François Dufrêne, Raymond Hains, Jacques Villeglé, Jean Tinguely, Arman et Daniel Spoerri, un peu plus tard rejoints par Gérard Deschamps, Mimmo Rotella et Niki de Saint-Phalle), chapeautés par le critique Pierre Restany, tiennent le haut du pavé. Christo, bien que n'ayant pas signé leur manifeste initial, participa néanmoins avec eux à l'exposition de groupe de 1963 à Munich, et plus tard à celle de Milan.

Il se pensait radicalement autonome, celui qui, installé avec Jeanne-Claude à New York dès 1964, pourra désormais donner corps à la plupart de ses desseins d'envergure majestueuse. Des années de préparation lui seront indispensables pour convaincre décideurs divers et autorités administratives du bien-fondé de ses désirs tenaces. Par exemple de mener à bien *The Floating Piers* (littéralement, «Les jetées flottantes») sur le lac Iseo, en Italie, en 2016. Celles-ci exigèrent 100 000 mètres carrés de tissu jaune chatoyant, supportés par un système modulaire de quais flottants constitué de 220 000 cubes en polyéthylène haute densité, créant sur les eaux une promenade de 3 kilomètres de long. «Tous nos projets sont de fabuleuses expéditions», pourra-t-il dire. Je ne vais pas dresser la nomenclature des prouesses de Christo et Jeanne-Claude de par le monde. Je mentionne cependant le travail de longue haleine que fut son

RAYMOND DE SEYNES



Jeanne-Claude devant *Mur d'assemblage* présenté à la Galerie J, Paris, juin 1962

**Des années de préparation lui seront indispensables pour convaincre décideurs divers et autorités administratives du bien-fondé de ses désirs tenaces.**

emballage du Reichstag à Berlin (1971-1995), plus ou moins lié à un épisode très connu en Bulgarie : en 1933, le dirigeant communiste bulgare Dimitrov avait été arrêté à Berlin et accusé de complicité dans l'incendie du Reichstag. Se défendant avec véhémence, il avait ridiculisé Göring et avait été acquitté...

### En attendant l'emballage de l'Arc de triomphe

Côté grands travaux, il faut bien sûr signaler, retournant à Paris, le Pont-Neuf emballé, en toile polyamide et corde (1975-1985) qui transfigura le cœur fluvial de la capitale et dont maints témoignages, dessins et photographies, occupent une grande partie de l'exposition. Paris tou-

jours, avec l'Arc de triomphe emballé, un rêve caressé par Christo dès 1962. Une seconde peau éphémère pour le monument, édifié à la gloire des armées de la Révolution et de l'Empire, et devenu depuis un pilier de l'esprit national. Christo déclarait : «*Ma seule ambition est que l'œuvre soit belle, qu'elle magnifie le monument et puisse permettre, dans l'espace de quelques jours, de le voir autrement, de le redécouvrir, j'aimerais que ce soit une fête.*» C'était prévu pour cet automne, mais la pandémie a rebattu les cartes. Il faudra attendre l'automne 2021 pour voir le symbole de pierre drapé sous 25 000 mètres carrés de tissu recyclable en polypropylène bleu argenté et «fincé» par 7 000 mètres de cordage rouge. Les travaux étaient prévus pour le printemps, mais c'est la saison de nidification des faucons crécerelles sous la corniche de l'Arc de triomphe. De concert avec la Ligue de protection des oiseaux (Lpo), il a donc été décidé de décaler l'installation au tout début de l'automne. Délicate attention.

Jean-Pierre LÉONARDINI

• JUSQU'AU 19 OCTOBRE, CENTRE POMPIDOU, PARIS 4<sup>e</sup>.  
WWW.CENTREPOMPIDOU.FR

## ALESSANDRO SCARLATTI

### Pas si urbain que ça

Moins connu aujourd’hui que de son vivant, Alessandro Scarlatti a été relégué au second plan de l’histoire de la musique par son fils Domenico. Un fils qui a attendu la mort du père pour se révéler à travers 555 sonates pour clavecin pleines de génie. Né à Palerme en 1660, Alessandro Scarlatti était adulé à Rome et à Naples, où il s’éteignit en 1725. Chef de file de l’école napolitaine, il donna ses lettres de noblesse à l’*opera seria* (plus d’une centaine à son actif) en introduisant l’ouverture à l’italienne (alternance vif-lent-vif) et l’aria da capo qui renforce l’aspect lyrique. Il y recourra de la même manière dans ses oratorios, véritables opéras spirituels reposant sur les Écritures ou l’histoire de saints. Ainsi du *Martyre de sainte Théodosie*, œuvre de jeunesse qui raconte l’histoire d’une jeune vierge de Tyr, torturée, jetée à la mer, puis décapitée pour avoir préféré Dieu à Arsène, le fils du roi Urbain. On retrouve ici ce qui fait l’attrait de la musique de Scarlatti père : la fluidité du discours musical, le charme mélodique, la motricité de l’écriture, l’intensité expressive, dont les airs *Si il Cielo m’invita* et le duo *Se vuoi crudel tu puoi* sont deux beaux exemples. La *Sinfonia* proposée en ouverture annonce *L’Art de la fugue* de Jean-Sébastien Bach, né la même année que Domenico. La musique de Scarlatti est faite d’effets et d’effets. Elle est interprétée avec justesse dans l’émotion par une Emmanuelle de Negri au timbre lumineux. Sous la direction agile de Thibault Noally au violon, elle forme avec Renato Dolcini (Urbain), Emiliano Gonzalez Toro (Arsène) et Anthea Pichanick (Dèce), un quatuor vocal qui rend Théodosie «beaucoup moins fatigante à écouter que *L’Or du Rhin*», disait Debussy.

• LES ACCENTS, THIBAULT NOALLY (DIR.), SCARLATTI. *IL MARTIRIO DI SANTA TEODOSIA*, 1 CD APARTE, 18 EUROS.

## MORITZ MOSZKOWSKI

### Petits arrangements entre amis

Ce serait une erreur de ne voir en Moritz Moszkowski qu’un lointain écho de la Belle Époque. Disparu dans sa 71<sup>e</sup> année, en 1925, il laissa derrière lui de nombreuses pièces pour musique de chambre, des symphonies, des suites pour orchestre, un concerto pour violon, un ballet, des arrangements d’opéras et même un opéra. Concertiste de talent, il n’était pas le pianiste de salon que certains ont pu décrire. Son amour de la transmission et ses études firent de lui peut-être l’égal de Carl Czerny. Sur le plan de la composition, on lui doit aussi des valses et des arrangements. Adoubée par Martha Argerich, Etsuko Hirose n’est pas seulement une virtuose. Son jeu subtil (la *Barcarolle* des *Contes d’Hoffmann*), inspiré (*Liebeswalzer*, vaste (*En automne*) respire le plaisir (diabolique avec *Carmen*) et la décontraction malgré les pièges de la partition (*Étincelles*), transportant l’auditeur d’une ambiance à l’autre. À écouter sans modération pour l’œuvre – légère et raffinée –, l’interprète et la sonorité remarquable de son Bechstein.

• ETSUKO HIROSE, MOSZKOWSKI. *PIANO WORKS*, 1 CD DANACORD, 20 EUROS.

# bouteilles

## Muscadet

### Un mois en R

En septembre, la dégustation des huîtres redémarre. Nous les retrouvons avec plaisir, délaïtées, claires et charnues. Creuses d’abord, plates ensuite car plus fragiles, elles constitueront une superbe entrée, ou la base incontournable d’un plateau de fruits de mer. Plusieurs vins blancs peuvent les accompagner : sancerre, chablis, mais j’ai un faible pour le muscadet. On devrait d’ailleurs dire les muscadets, car si le cépage est identique – le melon de Bourgogne, arrivé au Moyen Âge par les relations entre abbayes – les différents terroirs confèrent une identité à chaque appellation : sèvre-et-maine, côtes-de-grandlieu et coteaux-de-la-loire. Point commun, ces vins doivent se déguster frais, mais surtout pas glacés.

Les crus communaux représentent le haut de gamme des muscadets, et conviennent, selon leur âge, à un apéritif surprise, bluffants dégustés à l’aveugle, mais surtout aux cuisines de saint-jacques, d’anguilles, de cuisses de grenouille ou de poissons nobles – bars, turbots.

Ces dix crus expriment le sous-sol de leurs grands terroirs mais répondent aussi à un cahier des charges plus contraignant en termes de rendement et de durée d’élevage sur lies (dix-huit à vingt-quatre mois minimum).

Damien Rineau, vigneron talentueux, cultive 17 hectares à Gorges, près de Clisson, premier cru communal du vignoble de Nantes dès la fin des années 1990.

C’est le secteur le plus ancien des crus du muscadet. Son sous-sol homogène est constitué essentiellement de gabbro, cette roche magmatique qui donne naturellement des vins de garde d’une grande pureté. La production moyenne tourne ici autour de 30 hectolitres à l’hectare ! Les vins offrent des notes salines, de la tension, beaucoup de densité et de minéralité, et gagnent à être carafés. Trois gammes sont proposées dans plusieurs millésimes : La Tour Gallus (4,50 €), Fleur de Gabbro (5,70 €), Cru Gorges 2012, 2013 et 2014 (10 €). Il reste encore quelques bouteilles de 1996, année d’exception. Vous allez peut-être réviser votre approche du muscadet !

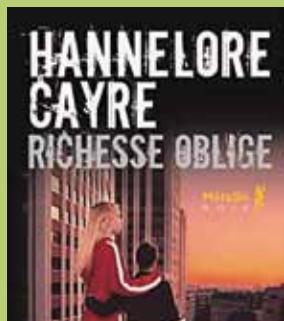
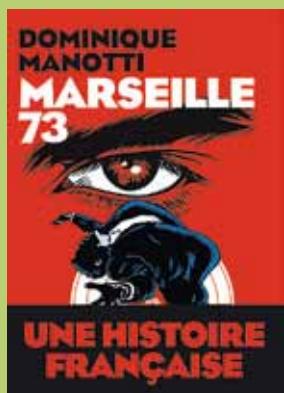
Georges SULIAC

• DAMIEN RINEAU, 1, LA MAISON-NEUVE, 44190 GORGES

# DÉCALAGES

## Crime et ironie

DOMINIQUE MANOTTI SIGNE UN POLAR QUASI DOCUMENTAIRE SUR LA SÉRIE DE MEURTRES RACISTES DE L'ÉTÉ 1973 À MARSEILLE, TANDIS QU'HANNELORE CAYRE ÉVEILLE SES PERSONNAGES À LA RÉBELLION ET À L'AFFIRMATION DE SOI.



Par l'auteur de  
*La Daronne*

**Le roman noir s'écrit et se décline de plus en plus au féminin. Preuve par deux, engagée et délectable...**

Dominique Manotti n'a de cesse, depuis la parution de son premier titre en 1995, de disséquer notre paysage social avec le scalpel du polar. Son treizième roman autopsie Marseille, durant l'été 73. Dans cette terre d'asile des pieds-noirs, où les plaies de la guerre d'Algérie suintent encore, plusieurs Maghrébins sont assassinés en quelques mois, victimes d'un terrorisme raciste que les autorités nient farouchement, préférant dénoncer des actes isolés: accident, règlement de compte entre bandes rivales, fait divers lié à une activité interlope... Pour certains flics même, « tuer un Arabe, ce n'est pas commettre un crime ». Survient le meurtre de Malek Khider, 16 ans, abattu de trois balles à bout portant au sortir d'un café. La sauvagerie de l'acte autant que les premières constatations bâclées amènent le jeune commissaire Daquin à mettre en doute la thèse officielle...

Les raticides de cette année 1973 ne sont, hélas, le fruit d'aucune imagination. Perpétrées essentiellement à Grasse et à Marseille, elles firent 50 morts et 300 blessés dans la population algérienne. Sur fond de crise économique consécutrice au choc pétrolier et de circulaire ministérielle limitant l'immigration, la tension montait alors partout en France, et l'extrême droite gagnait en arrogance face à un pouvoir laxiste. Historienne de formation, Dominique Manotti a amassé une documentation impressionnante qui nourrit un scénario complexe, aux développements habiles d'une précision limpide, servi par des personnages pathétiques ou crapuleux, tous hors stéréotype. Son écriture sèche explore cliniquement notre proche passé, mêlant fiction et faits incroyables, désespérément avérés. Tout cela s'est déroulé hier, à notre porte... Marseille 73 enivre par sa colère intelligente et salutaire, dont le parfum reste lourdement d'actualité...

Hannelore Cayre endossa d'abord la robe d'avocate pénaliste avant d'avoir la bonne idée de sombrer dans le chaudron magique de la littérature. C'est ainsi qu'elle concocta *La Daronne*. Ce roman, qui reçut un judicieux Grand Prix de littérature policière en 2017, narre le parcours iconoclaste d'une dealeuse hors norme et enthousiaste bien au-delà de la sphère du polar. L'adaptation

ciné, avec une piquante Isabelle Huppert dans le rôle-titre, est d'ailleurs sortie en salles. L'autrice récidive dans le registre décalé avec, titre sublime, *Richesse oblige*. Paris, 1870. Le tirage au sort désigne le sieur Auguste de Rigny pour servir sept années durant sous les drapeaux. Heureux les bourgeois et nantis qui pouvaient alors acheter un pauvre pour devenir chair à canon à leur place. Auguste de Rigny se trouve donc un remplaçant. Bonne idée, vraiment?... Paris, aujourd'hui. Blanche de Rigny végète. Ne pas se fier à la particule, la vie est dégueulasse, comme dirait Léo Malet. Estropiée physique (suite à un accident de voiture) autant que morale, Blanche broie du noir, exècre ses petites combines et décide de fourrer le nez dans son arbre généalogique. Bonne idée, vraiment?...

En montage parallèle, le récit alterne les points de vue d'Auguste et de Blanche, développe leur histoire respective. Ce matériau aurait pu engendrer une de ces lourdingues sagas familiales qui inondent le marché actuel du livre, qualité littéraire garantie aux abonnés absents. En lieu et place, une plume sardonique nous conduit, consentants, sur des sentiers bien plus subtils. Dans les corridors du temps, on se laisse porter par l'orchestration, sans langue de bois, de la mise à mort d'un dieu nommé fric qui, toute époque et classe confondues, a fracassé nombre de vies et d'illusions. Délicieusement anarchique et immorale, cette lecture est un venin bienfaiteur, à s'injecter sans modération. Et il est troublant de constater combien Blanche de Rigny et Patience Portefeu (alias la Daronne) ont une inclination commune à la provocation... L'âme humaine, dans toute la vilenie qu'elle recèle, trouve chez Hannelore Cayre un exutoire aussi épatait que teigneux. Chez cette bonne fée maligne, les petites gens jubilent, les puissants trinquent et souffrent. Et si c'était vrai?... ▶

Serge BRETON

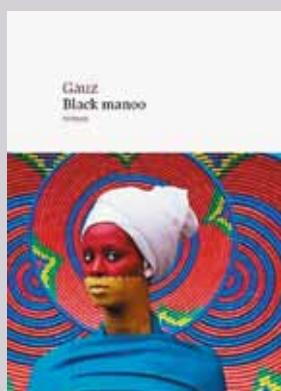
### BIBLIOGRAPHIE

- DOMINIQUE MANOTTI, *Marseille 73*, LES ARÈNES, 2020, 384 PAGES, 20 EUROS.
- HANNELORE CAYRE, *RICHESSE OBLIGE*, MÉTALIÉ, 2020, 217 PAGES, 18 EUROS.

# AFRICANITÉS

## Précieuses et sociales

ASYA DJOULAIT SUIT LE CHEMINEMENT DANS LA VIE DE DE CÉLESTE, « SEULE NOIRE DU LYCÉE ». GAUZ, LUI, NOUS ASSOIT DANS UN BAR CLANDESTIN, À L'ARRIÈRE-BOUTIQUE D'« IVOIR EXOTIC ».



*« Pour te rendre chez moi depuis l'aéroport du Grand Blanc de Brazzaville, il faut entrer porte des Lilas. Après, c'est tout droit jusqu'à Belleville. Tu ne peux pas te perdre.*

*— Yafay. Yé te fais confiance. »*

Pendant longtemps, la littérature a eu pour fonction de dire le réel sous toutes ses formes. Mais au début du xx<sup>e</sup> siècle, la sociologie – Balzac ne fut-il pas un des premiers sociologues ? –, la psychanalyse – Shakespeare n'invoque-t-il pas l'inconscient ? –, la psychologie, l'économie, les sciences humaines se formalisent, prennent leur autonomie et échappent au savoir lettré que couvait la littérature. Elle a ainsi perdu toute prétention savante. Puis, la Shoah a définitivement empêché la littérature de relater la matérialité (« *Auschwitz nie toute littérature* », écrit Élie Wiesel, et Adorno d'énoncer qu'« *après Auschwitz, écrire de la poésie est barbare* »).

Bien évidemment, chacun trouvera une multiplicité d'exceptions : le succès de *La Peste* d'Albert Camus dans cette époque d'épidémie en atteste. Reste que la seconde partie du xx<sup>e</sup> siècle a souvent réduit la littérature à un jeu de langage – un vaste jeu, non pas de mots, mais des mots –, à un exercice plus ou moins purement formel. Mais lorsque les mots sonnent nouchi, cet argot ivoirien mâtiné de français, le récit prend des couleurs contrastées entre le pays d'origine et celui d'un certain accueil, entre ceux qui perçoivent les codes sociaux et ceux qui ne peuvent que les imaginer, entre les mots qui collent à la peau et la peau qui se pare de la blancheur des mots.

Dans *Noire précieuse* d'Asya Djoulaït, il est question d'une mère, Oumou, surnommée « *femme-feu* », reine de plusieurs boutiques dans les quartiers de Château-d'Eau et de Château-Rouge, à Paris. Oumou se blanchit la peau grâce à l'usage intensif de *tchat-choli*, un produit à base d'hydroquinone. L'hydroquinone entre dans la recette de délavement des jeans, et les ouvriers noirs qui travaillaient dans les usines l'utilisant purent constater son pouvoir éclaircissant, mais aussi sa toxicité. Oumou a une fille, Céleste, surnommée Noire précieuse : jamais désignée lorsqu'il s'agit de « *vanter les mérites de la taille, l'allure, le sourire qui font la beauté des jeunes filles* ». D'ailleurs, Oumou atteste qu'« *elle est très noire, très chargée [grosse], très naïve et peut-être ce*

*sera la seule Noire du lycée* ». Céleste sera bien la seule Noire du lycée, la seule Noire dans un grand week-end d'ados, mais surtout une ado qui se hasarde à se transformer en adulte, au risque de toutes les langues et de la couleur des peaux. Traverser les continents, les âges, les mers, et mêler les cultures s'écrira toujours.

Dans *Black Manoo* de Gauz, il est aussi question de dépigmentation. Un junkie ivoirien sans papiers venu de Cocody, quartier riche d'Abidjan, et Karol s'allient pour des aventures de cul et l'enfantement d'une boutique, « *Ivoir Exotic. Ventes d'aliments et produits exotiques* ». Tout un chacun peut y dénicher, au rayon cosmétique, « *des tubes de crèmes dépigmentantes à base de cortisone, molécule dénegrifiante. Appliquer sur un épiderme zairois et obtenir une coloration berrichone en quelques applications* ». Mais l'essence même de ce commerce est d'abriter (« *derrière une porte qui affiche un slogan péremptoire rouge sur blanc : sans issue* ») un bar clandestin. Moins clandestin, au bar de Gauz, on rencontre Alex, le Togolais assureur, Pierre-Étienne, l'Haïtien chauffeur de taxi, Lass Kader, l'ami dealer, la docteure Marie-George et l'aide-soignante Sidik – tandem de gauchistes –, Renata la Mireille Mathieu blonde aux yeux bleus, Babou et Dominique, démolisseurs de portes à squats, avec Sana qui ne sait pas lequel choisir des deux, Zégen, fils de l'ancien jardinier, Raj le tamoul, Gun Morgan l'absent... et Agui, le narrateur. « *La langue est à l'embouchure des cultures, on ne peut pas pénétrer sans passer par là* », dit-il. Les mots truculents de Gauz parcourent le monde, dessinent un factuel incontestable, farfouillent dans le social et revisent avec habileté, instinct et rage la tragicomédie. Deux romans, deux langues pour clamer que la littérature a encore de multiples aptitudes pour nous camper le monde.

Jean-Marie OZANNE

### BIBLIOGRAPHIE

• ASYA DJOULAIT, *NOIRE PRÉCIEUSE*, GALLIMARD, 2020, 176 PAGES, 16,50 EUROS.

• GAUZ, *BLACK MANOO*, LE NOUVEL ATILA, 2020, 169 PAGES, 17 EUROS.

## SOCIÉTÉ

# Science et conscience à l'épreuve de la pandémie

LA PANDÉMIE A-T-ELLE MODIFIÉ LA PERCEPTION QU'ONT LES CITOYENS DE LA SCIENCE ET DES CHERCHEURS ET, SI OUI, DANS QUELS SENS ? UN ENTRETIEN AVEC PHILIPPE DUBOIS, DIRECTEUR DE RECHERCHE AU GEMASS, CNRS, SORBONNE UNIVERSITÉ.

**Options:** *D'un côté, la pandémie a réins-tallé « la science » – sous-entendu : les sciences dures – en facteur de solution ultime à la pandémie, et facilité la pro-motion des chercheurs en experts poli-tiques, voire en prescripteurs de politiques publiques. D'un autre côté, elle a favorisé une floraison de discours ascien-tifiques, allant de la négation pure et simple de l'épidémie à des prescriptions parfois surréalistes. Quels enseignements tirer de cette mise en visibilité paradoxe ?*

– **Philippe Dubois :** Toutes les épidémies charrient leur lot d'angoisses, de rumeurs et bien sûr d'individus décidés à profiter de la crédulité d'autrui. Celle-ci ne fait pas exception, et un travail d'information critique est indispensable. Fort heureusement, la situation actuelle ne se réduit pas à ce problème de *fake news* et autres infox. Elle donne à voir des attentes collectives fortes et positives à l'égard des sciences. La pression qui s'exerce sur la communauté scientifique et ses effets sont manifestes : production accélérée de publications et de prépublications, mutualisation des données brutes, réorientation massive

des financements, etc. Mais cette pression est également parfois politique : à l'évidence, certains dirigeants font le pari que leur réélection se jouera en partie sur leur capacité à fournir au plus vite un vaccin. Face à de telles dérives, il revient aux représentants des communautés scientifiques et médicales, aux responsables des sociétés savantes, de rappeler ce qui fait la spécificité du temps de la recherche, de se constituer comme des instances autonomes de régulation. Tout comme il revient aux scientifiques mandatés par les autorités publiques pour produire des recommandations d'anticiper sur toute forme de récupération ou d'instrumentalisation. La situation en France n'est pas parfaite, mais les premiers retours que l'on a des membres des conseils scientifiques montrent une forme d'apprentissage, notamment par rapport aux crises sanitaires des années 1990. Il serait intéressant de comparer le fonctionnement du comité présidé par Jean-François Delfraissy avec celui qui a été présidé pendant par la crise dite de la « vache folle » par le Pr Dominique Dormont.

**manifestant un niveau de confiance nettement plus fluctuant que celui des pays voisins. À quoi attribuer ce mouvement en forme de montagnes russes ?**

– C'est encore un peu tôt pour réaliser une comparaison internationale solide, mais il est vrai que le résultat des enquêtes conduites avant l'été en Allemagne, aux États-Unis ou en Grande-Bretagne suggère que la France connaît une évolution singulière, en particulier au plus fort de la crise, durant la période de confinement. À l'étranger, la crise semble avoir eu un effet « booster » sur la confiance exprimée non seulement à l'égard de l'institution scientifique, mais également à l'égard des experts, qui sont traditionnellement des figures plus controversées dans l'opinion. L'enquête conduite, par exemple, par l'Open Knowledge Foundation<sup>1</sup> en mai dernier montre qu'en Grande-Bretagne, plus de 60 % des personnes affirment que la crise les incite à accorder davantage d'attention aux recommandations formulées par les experts. Nous ne retrouvons pas ce type de dynamique en France. L'enquête Cevipof conduite sur l'attitude des citoyens face au Covid-19 mettait en évidence, à partir d'un niveau initial de confiance à l'égard des scientifiques normalement élevé (autour de 85 %), une diminution de 10 points pendant le mois

1. Open Knowledge Foundation, « Brits demand openness from government in tackling coronavirus », 5 mai 2020.

2. « Attitudes des citoyens face au Covid-19 », à retrouver sur [Sciencespo.fr/cevipof](http://Sciencespo.fr/cevipof)



d'avril<sup>2</sup>. Notre propre enquête, conduite dans le cadre du baromètre Covid-19 de l'Ipsos, montrait que 77 % des personnes interrogées considèrent que compte tenu de l'état de la science sur le coronavirus, elles n'ont ni plus ni moins confiance dans la science qu'auparavant. Les deux opinions opposées, plus confiance (10 %) et moins confiance (12 %) font presque jeu égal<sup>2</sup>. Pourquoi cette situation singulière de la France ? Sans doute faut-il mettre ces résultats en perspective avec ce que l'on sait des grandes tendances de la confiance. Les enquêtes valeurs menées régulièrement depuis les années 1980 montrent que la confiance spontanée à autrui est une dimension de valeurs très stable mais aussi traditionnellement plus faible en France que dans d'autres pays européens, en particulier dans le nord de l'Europe. Il faut garder à l'esprit cette tendance générale lorsqu'on interprète les résultats d'enquête. Avec le coronavirus, d'autres facteurs plus conjoncturels ont pu contribuer à neutraliser l'effet « booster » observé dans d'autres pays, en particulier la relative confusion des experts autour des masques, la polarisa-

**La crise s'apparente par certains aspects à un « crash test » qui ne peut qu'inciter les chercheurs à débattre de leurs règles de conduite, de leurs façons de communiquer vers le grand public, ou encore de leur rapport à l'industrie ou aux autorités publiques. Là aussi il n'y a pas à faire l'hypothèse qu'il y aura un accord spontané sur l'ensemble de ces sujets.**

tion du débat scientifco-médical autour de l'hydroxycholoroquine et ses alternatives, ou encore l'accumulation de tribunes mettant en cause personnellement les médecins chercheurs et leurs supposés conflits d'intérêts. Il y aura sans doute un bilan critique à faire de cette période.

*– L'épidémie a-t-elle profondément modifié la perception qu'ont les Français de la science, de la recherche, de la culture scientifique en général ?*

– La pandémie est une occasion exceptionnelle pour réfléchir à la diffusion de la culture scientifique. Beaucoup d'observateurs considèrent qu'elle donne la possibilité aux Français de voir la science « en train de se faire ». Ce n'est pas totalement faux. Il y a différentes façons d'exposer publiquement le travail scientifique. Et l'exposition dont bénéficie aujourd'hui la communauté scientifique rend visibles les forces mais aussi certaines des incertitudes ordinaires du travail scientifique. En particulier, la crise du coronavirus confronte brutalement le grand public à la difficulté des chercheurs et médecins à parler « naturellement » d'une même ...



PHILIPON/MAXPPP

**Si le grand public accorde généralement un soutien sans faille à la démarche comme à l'institution scientifique, il est fréquemment plus partagé pour ce qui concerne les innovations qui sont associées au progrès scientifique et technologique.**

... voix. Ce point me semble très important. Il revient à tous ceux qui s'investissent quotidiennement dans la diffusion de la culture scientifique de faire comprendre en quoi ces désaccords, ces controverses, ces incertitudes s'inscrivent dans un temps plus long, celui de la découverte et de la formation progressive d'un consensus scientifique. Le consensus scientifique est très rarement donné, mais le plus souvent construit. C'est à vérifier à travers les enquêtes à venir mais, compte tenu du «bain de culture» scientifique auquel a été exposé le grand public dans les médias depuis le début de l'année, on peut faire l'hypothèse que certains mécanismes de la communauté scientifique sont aujourd'hui plus familiers.

3. Daniel Boy, «Enquête sur la responsabilité sociale du scientifique», *Sciences et société en mutation*, CNRS Éditions, 2007.

Dans le prolongement de la controverse autour du *Lancet*, j'ai été par exemple frappé par le nombre d'articles de presse et de tribunes consacrés à la méthode scientifique, à l'éthique du soin ou encore aux évolutions récentes des publications scientifiques, comme du contrôle par les pairs. La controverse autour du Pr Raoult a été l'occasion de faire mieux connaître certaines des dérives du système Sigaps, qui module le financement des institutions scientifiques en fonction des publications des chercheurs.

*– L'opinion semble distinguer la recherche proprement dite des usages qu'en font institutions et entreprises. D'où des résultats d'enquête qui manifestent une forme d'ambivalence. Les scientifiques sont-ils sensibles à cette ambivalence ?*

– Effectivement, si le grand public accorde généralement un soutien sans faille à la démarche comme à l'institution scientifique, il est fréquemment plus partagé pour ce qui concerne les innovations qui sont associées au progrès scientifique et technologique. Certains débats publics ont marqué les esprits : les Ogm, les nanotechnologies, les antennes-relais, aujourd'hui le génie génétique ou l'intelligence artificielle. La France dispose, de ce point de vue, d'une série d'enquêtes créée suite à une demande de la Dgrst au début des années 1970, avec notamment un item que nous essayons de maintenir, d'une vague à une autre, afin de restituer l'impression générale de l'opinion publique concernant les

effets de la science. Si, au début de ces enquêtes, une grande majorité de l'opinion considérait que la science «*apporte à l'homme plus de bien que de mal*», depuis la fin des années 1980 nous observons qu'une majorité des personnes interrogées considèrent que la science apporte à l'homme «*autant de bien que de mal*». C'est une évolution intéressante, d'autant plus d'ailleurs qu'une partie de la communauté scientifique n'est, elle-même, pas insensible à un discours critique sur les innovations techniques et plus largement aux différentes formes de mobilisations sociales et politiques. Dans une enquête Ifop pour le Cnrs conduite en 2007<sup>3</sup>, et qui mériterait d'être réactualisée aujourd'hui, on se souvient que près de 80 % des scientifiques interrogés considéraient comme «acceptable» le boycott des produits alimentaires contenant des Ogm, près de 70 % la lutte contre l'implantation d'un centre de stockage des déchets nucléaires... Il est facile de comprendre pourquoi certains organismes de recherche communiquent peu sur ce type de résultats, mais ils montrent bien que la communauté scientifique n'est pas un espace clos, coupé des multiples débats et controverses qui traversent la société. On peut voir d'ailleurs depuis quelques années un effort collectif pour faire émerger une conception «responsable» de la recherche et de l'innovation, c'est-à-dire une approche de la recherche et du développement qui intègre dès le début une réflexion plus ou moins profonde sur les valeurs de la société.

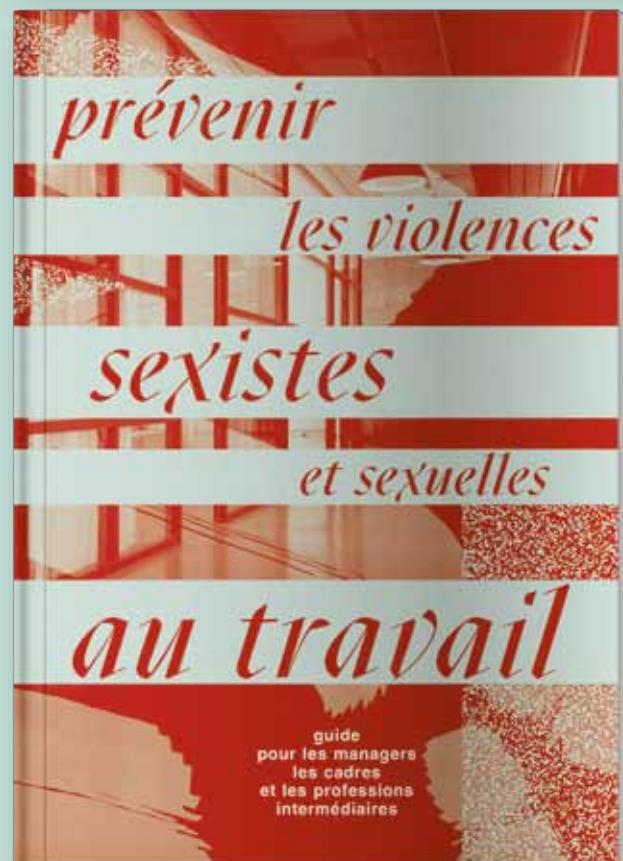
*– Quelles peuvent être les retombées de la crise sanitaire sur la façon dont la communauté scientifique envisage son rôle, ses responsabilités, son rapport à la chose publique ?*

– Une fois sortie de l'urgence, la communauté scientifique sera sans doute conduite à dresser le bilan de cette période. La crise s'apparente par certains aspects à un «crash test» qui ne peut qu'inciter les chercheurs à débattre de leurs règles de conduite, de leurs façons de communiquer vers le grand public, ou encore de leur rapport à l'industrie ou aux autorités publiques. Là aussi il n'y a pas à faire l'hypothèse qu'il y aura un accord spontané sur l'ensemble de ces sujets. Il est fort probable que cette réflexion interne soit accélérée par le calendrier gouvernemental, puisque le débat sur la loi pluriannuelle de programmation de la recherche (Lppr) est désormais de nouveau à l'ordre du jour.

Propos recueillis par Louis SALLAY



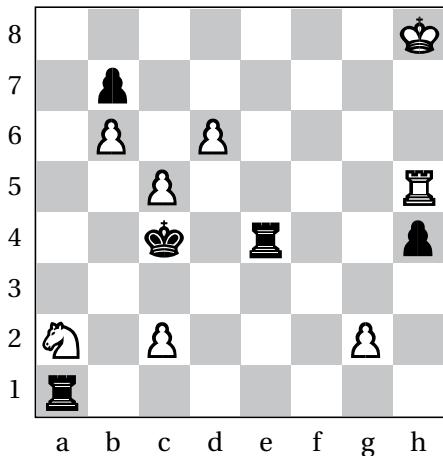
# TROIS NOUVEAUX GUIDES



[UGICT.CGT.FR/GUIDES](http://UGICT.CGT.FR/GUIDES)

## Tactique

Étude de J. Lamos, 1970. Les Blancs jouent et gagnent.



10<sup>e</sup> place mondiale. Il nous avait raconté cette anecdote: en 1970, lors du match URSS contre le reste du monde, Bobby Fischer avait annulé contre Tigran Petrosian (champion du monde de 1963 à 1969). Les deux hommes avaient ensuite analysé leur confrontation pendant plusieurs heures. Polougaïevski les avait rejoints après sa partie. À un moment, Petrosian a quitté la table afin de se détendre un peu avant le dîner. «Polou» est resté avec Bobby. Ce dernier cherchait encore et encore des améliorations, les heures passaient. Désespéré, le Russe disait «Bobby, viens, allons dîner, le restaurant va fermer ses portes.» Le futur champion du monde répondait «Regarde, je joue fou c5, tu prends, je reprends, tu t'empares de la colonne, mais j'ai un début d'initiative avec la poussée en f4...» Il nous avait expliqué que l'Américain détestait quitter l'échiquier sans percer tous les secrets d'une position. Lors de la première ronde du tournoi des candidats, au 30<sup>e</sup> coup, alors que la position offrait des chances réciproques, Ding Liren s'est terriblement fourvoyé dans sa partie contre Wang Hao. Même le numéro 3 mondial peut stratégiquement perdre le fil d'une position et finir par sombrer.

Ding Liren (2805)-Wang Hao (2762)

Tournoi des Candidats, (1<sup>ère</sup> ronde), Ekaterinbourg, 2020. Partie anglaise.

**1.c4 e5 2.g3 Cf6 3.Fg2 Fc5 4.d3 0-0 5.Cc3 c6 6.Cf3 d6 7.0-0 Te8 8.Ca4 Fb4 (8...Ca6 9.Cxc5 Cxc5 10.d4 exd4 11.Cxd4 Fg4 12.Te1 Dd7 13.Dc2 Fh3 14.Fh1 Dg4: Sucikova S. - O'Donnell D., Angleterre, 2013, nulle en 32 coups.) 9.a3 Fa5 10.b4 Fc7 11.e4 a5 12.Fb2 Ca6 13.b5 cxb5 14.cxb5 Cc5 15.Cxc5 dxc5 16.a4 (la position est égale. Le pion d est relativement faible, mais le fou c7 est passif et les blancs ont une belle case en c4 pour le cavalier.) 16...Fg4 17.Ta3 Cd7 18.h3 Fh5 19.Db1 b6 20.Cd2 Cf8 21.Ff3 Dg5 22.h4 Dg6 23.Dd1 Fxf3 24.Dxf3 (les blancs ont échangé leur mauvais fou.) 24...h5 25.Df5 Tad8 26.Dxg6 Cxg6 27.Rg2 f6 28.Cc4 Rf7 29.Fc1 Td7 (VOIR DIAGRAMME) 30.f4? (pour ouvrir la position, mais cette tentative est une mauvaise décision stratégique. 30.Rf3 Cf8 31.Re2 Ce6 32.Fb2=) 30...exf4 31.Fxf4 Cxf4+! 32.gxf4 f5! (contre-intuitif, car il offre un pion passé aux blancs, mais ce coup provoque une forte initiative à l'aile roi.) 33.e5 Te6! (la tour arrive en g6 et le fou en d8.) 34.Rf3 Tg6 35.Ce3 Re6 36.Td1 Fd8! (le fou s'active enfin.) 37.Ta2 (37. Th1 était meilleur.) 37...Td4?! (Wang Hao manque : 37...Fxh4! 38.Th2 Tg3+ 39.Re2 g5-+) 38.Cc2 Td5 39.Ce3 Td7 40.Tdd2? (il fallait jouer activement : 40.d4! Txd4 ((40... cxd4? 41.Tc2! est une jolie pointe.)) 41.Txd4 cxd4 42.Cc2 Rd5 43.Cxd4! Rxd4 44.Td2+ Rc5 45.Txd8=) 40...Fxh4! (cette fois, Wang Hao ne le loupe pas !) 41.Tg2 (si : 41.Th2 Tg3+ 42.Re2 g5-+) 41...Tg4! 42.Th2 (42. Cxg4 hxg4+ 43.Re3 g5! Par exemple : 44.Th2 gxf4+ 45.Rxf4 Td4+ 46.Re3 Fg5+ 47.Re2 Rxe5-+) 42...g6 43.Cxg4 fxg4+! (la bonne prise, sur : 43...hxg4+? 44.Re2 g5 45.Tc2 le Fou reste attaqué.) 44.Re3 Fe7 45.Tac2 h4 (le roi noir arrive en f5, le pion f4 va tomber et les pions passés vont avancer.) 0-1**

## Perdre le fil

«*Fait ch... je n'ai rien compris à la position.*» Entendu des milliers de fois dans les tournois d'échecs.

Un grand champion peut lui aussi totalement se noyer dans une position. Et je ne parle pas de tactique, lorsqu'un coup surprenant échappe à l'attention, mais de la difficulté à se frayer un chemin stratégiquement. Au milieu des années 1980, j'ai participé à un stage d'une semaine animé par Lev Polougaïevski. Le champion russe, mort le 30 août 1995 à Paris, avait été candidat au titre mondial et, à un moment de sa carrière, il s'était hissé autour de la

## HORizontalelement

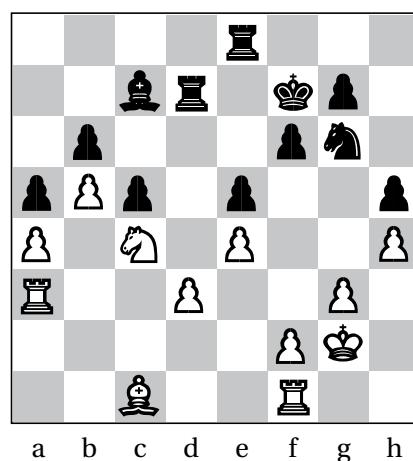
- 1.** Habitants de la terre à l'haine. – **2.** Faissons un plat. – **3.** Font bouger Droopy. Fameuh avec du vin. – **4.** Apporte un plus. Une couleur pour écolos. – **5.** Station avec son «g». Grande toile. Dans Dantzig. – **6.** Cœur de frère. Administration confidentielle. Groupie. – **7.** Mal dite. Le mot préféré de Droopy. – **8.** Confina. Beau bois. – **9.** Se succèdent sur scène. – **10.** Vieille cavale de Cervantes.

## VERTICALEMENT

- I.** A cajou. – **II.** Tours de chant. – **III.** Esquiverions. – **IV.** Baptiseur de Clovis. Le précédent en fait partie. – **V.** Morceaux de tripes. Va, je ne te hais point... – **VI.** Le grand Bond en avant. Dedans. – **VII.** Soulage malgré son algie. A bien fait suer le fellah. – **VIII.** Est anglais. Pour dormir futé. – **IX.** En Hongrie. – **X.** Bal à Laïka.

## SOLUTION DU PROBLÈME DE MOTS CROISÉS

**Horizontal elements:** 1. Architectures, - 2. Nive-  
lons, - 3. Aminitements Bo-, - 4. Cartoons, - 5. Are-  
as, - 6. Rels, - 7. Dte (title), Youpi! -  
8. Isola, Tek, - 9. Numebers, - 10. Rossinante.  
**Vertical elements:** 1. Architecte, - 2. Min-  
utes, - 3. Eiciencies, - 4. Rents, - 5. Min-  
utes, - 6. Comme, - 7. Art, Ra-, - 8. Min-  
utes, - 9. Spoutnik, - 10. Budapest, - X. Spoutnik.



## SOLUTION DU PROBLÈME D'ÉCHECS

1.d7+ Td4 (force, si : 1...Td3? 2.c6 bxc6 3.b7 et le pion b ou d va à Dame). 2.c6 bxc6 (sur : 2... Txa2 3.c7+-, les Noirs ne peuvent empêcher une promotion), 3.b7 Tb1 4.Qh4!! Txb4 (s'ouvre le pion b va à Dame, 4...Rxb4?? 5.Qb8+!) 5.Tc5+! le pion b va à Dame, 5...Rxb5 6.Qc5! (une des Tours tombe, en suite un des pions se promeut. Par exemple : 6...Txb7 7.Qxd4+ Rxd4 8.Qd8D++) -0

# ON A TOUS ENVIE D'ALLER ENCOURAGER LES SPORTIFS. MAIS ON A TOUS AIMÉ VOIR BAISSEZ LES ÉMISSIONS DE CO<sub>2</sub>.

Les grands événements sportifs doivent redémarrer mais pas le CO<sub>2</sub>. Relever ce défi, c'est la raison d'être d'EDF. L'objectif : construire ensemble un avenir énergétique neutre en CO<sub>2</sub>, conciliant une meilleure préservation de la planète, bien-être et développement, grâce à l'électricité et à des solutions et services innovants. Notre production d'électricité émet déjà cinq fois moins de CO<sub>2</sub> que la moyenne européenne\*. Et nous nous sommes engagés à aller encore plus loin d'ici à 2050, en réduisant encore nos émissions et celles de nos clients, et en compensant les émissions restantes\*\*.

**Devenons l'énergie qui change tout.**



**Découvrez nos engagements sur [edf.fr/raisonsdetre](http://edf.fr/raisonsdetre)**

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

\*En Europe, les émissions de CO<sub>2</sub> du groupe EDF s'élèvent à 54g/kWh produits, soit 5 fois moins que la moyenne du panel des 24 plus grands électriciens européens (296g/kWh), constitué par PwC pour son étude de 2019 « Changement climatique et électricité ». \*\*Le groupe EDF a pour objectif la neutralité carbone d'ici à 2050, et s'inscrit notamment dans les objectifs fixés par le Rapport spécial du GIEC (Groupement d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat) de 2018. Cet objectif se traduit entre autres par des émissions directes quasi nulles grâce à la production nucléaire et au développement des énergies renouvelables, à la fermeture progressive des centrales fonctionnant exclusivement au charbon opérées par EDF et ses filiales; à la réduction des émissions indirectes par exemple par l'accompagnement de nos clients pour décarboner leurs consommations d'énergie ou encore le développement de la biomasse dans les réseaux de chaleur; et enfin grâce à la compensation des émissions résiduelles par des projets à émissions négatives comme le reboisement de forêts.

Communiqué

COVID-19 : LES MESURES DE SOUTIEN

# Le CNAS redistribue 10 millions d'euros



**Le CNAS sait faire preuve de réactivité et de solidarité lorsque la vie réserve un coup dur.**

Ainsi, pendant le confinement, les équipes étaient mobilisées afin de maintenir le même niveau de services.

De plus, pour venir en aide aux familles des bénéficiaires et aux structures adhérentes, particulièrement touchées par la crise sanitaire, le CNAS a adopté trois mesures de soutien.

**A**situation exceptionnelle, réponse exceptionnelle ! Comme il l'avait fait pour aider ses adhérents à surmonter les réformes territoriales ou encore les bénéficiaires victimes des ouragans dans les Antilles, le CNAS est de nouveau fidèle à ses valeurs : solidarité, humanisme et équité.

Ainsi, en juillet dernier, son conseil d'administration s'est prononcé unanimement en faveur de mesures exceptionnelles.

Deux d'entre elles sont destinées aux familles, à travers les **frais de scolarité** de leurs enfants :

- abondement de la prestation Rentrée scolaire 11-18 ans de 50€ pour les bénéficiaires en 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> tranches d'imposition,

- abondement de la prestation Rentrée scolaire 19-26 ans, de 120€ pour les bénéficiaires en 1<sup>re</sup> tranche, et de 70€ pour ceux de la 2<sup>e</sup> tranche.

## « Favoriser l'éducation de la jeunesse, enjeu majeur pour notre pays »

*René Régnault, président du CNAS*

Ces aides, versées sur demande du bénéficiaire et sous condition de ressources, visent à maintenir des conditions d'apprentissage favorables et à apporter un complément financier aux étudiants.

*« Ce soutien aux enfants de nos bénéficiaires les plus fragiles s'inscrit dans notre volonté constante de favoriser l'éducation de la jeunesse, enjeu majeur pour l'avenir de notre pays »* affirme René Régnault, président du CNAS.

Le CNAS, par ailleurs, a pris en considération les difficultés budgétaires des collectivités et des structures associées en gelant la **cotisation annuelle 2021**.

## Solidarité CNAS

### Une offre étendue

Présent dans le quotidien de ses bénéficiaires (logement, transport, enseignement, vacances, loisirs...), le CNAS intervient aussi dans les épisodes plus difficiles :

- **Secours exceptionnel** (accident de la vie, surendettement...)
- **Catastrophe naturelle**
- **Décès** : bénéficiaire, enfant à charge, conjoint ou ascendant vivant au domicile du bénéficiaire
- **Handicap** : avance sur achat de matériel, enfant handicapé, handicapé avec tierce personne
- **Aides Logement** et Précarité énergétique ; prêt Dépannage, **prêt social**, rachat de crédits ou de dettes
- **Écoute sociale**
- **Assistance juridique**
- **Offres solidaires vacances**



[cnas.fr](http://cnas.fr)



**CNAS**  
L'action sociale sourire compris